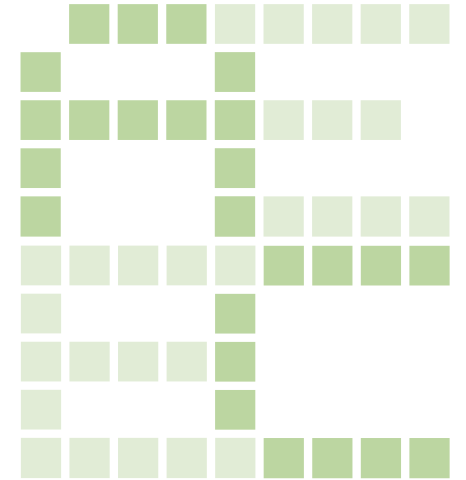


Révision et nouvel essor **Accord stratégique** pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane. 2008-2011. JUIN 2008

Révision et nouvel essor

Accord stratégique
pour l'internationalisation,
la qualité du marché du travail
et la compétitivité de
l'économie catalane
2008-2011

JUIN 2008



Edition

DG de Promoció Econòmica
Secretaria d'Economia
Departament d'Economia i Finances

Traduction française

Catalonia Language Services, S.L.

© Generalitat de Catalunya

Departament d'Economia i Finances

Prémière édition
Barcelone, juillet 2008

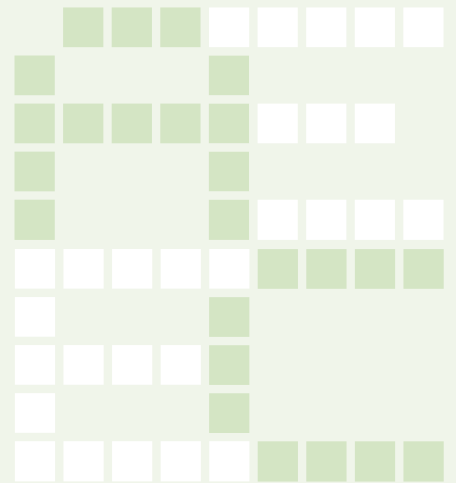
Graphisme

Lluïsa Cobos

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie

Difoprint

Dépôt légal: B-51123-2008



Révision et nouvel essor

Accord stratégique
pour l'internationalisation,
la qualité du marché du travail
et la compétitivité de
l'économie catalane
2008-2011

JUIN 2008

Sommaire

Introduction à la révision et impulsion de l'Accord stratégique 2008-2011

7

BLOC 1: INNOVATION ET CONNAISSANCES

→ Ligne 1: Innovation et transfert technologique (impulsion stratégique)

M1: Développer et renforcer les réseaux de transfert de technologie en Catalogne	13
M2: Tendre à une université entrepreneuriale encourageant le transfert de la technologie et des connaissances	14
M3: Valoriser et commercialiser la recherche produite en Catalogne et incorporer les fonctions de prospective et de surveillance technologique dans le système	14
M4: Promouvoir l'innovation entrepreneuriale	15
M5: Faciliter l'accès des PME à la R+D+I et la promouvoir dans les marchés publics	16

Ligne 2: R&D

M6: Augmenter le budget en recherche et développement (R+D)	17
M7: Renforcer la politique des centres de recherche de référence pouvant concurrencer à l'échelle internationale	18
M8: Impulsion et consolidation des infrastructures scientifico-technologiques de Catalogne	18

Ligne 3: Attraction et retenue des cerveaux

M9: Rapatrier davantage et mieux les chercheurs les plus compétents	19
M10: Attirer et retenir les entrepreneurs	19

BLOC 2: ÉDUCATION ET QUALIFICATION DES PERSONNES

→ Ligne 4: Formation professionnelle (impulsion stratégique)

M11: Créer une structure de gérance pour l'intégration de la FP	24
M12: Conforter le Plan FP.CAT	26
M13: Améliorer la qualité de la formation tout au long de la vie	27
M14: Mettre en place un modèle d'information et d'orientation sur la FP	28
M15: Redonner du prestige à la marque FP et la repositionner sur le marché	29
M16: Établir un programme de bourses pour faciliter la mobilité des élèves de FP	29
M17: Appliquer le Plan de développement de la formation en centres de travail (FCT)	30
M18: Élargir la mobilité transfrontalière	31
M19: Développer la formation professionnelle à distance	31
M20: Promouvoir des programmes de qualification professionnelle initiale (PQPI)	32
M21: Établir des passerelles permettant une souplesse maximum entre les cycles éducatifs	32
M22: Promouvoir la formation dans les entreprises	33

→ Ligne 5: Réussite scolaire (impulsion stratégique)

M23: Promouvoir l'inclusion et la réussite scolaires, et réduire l'abandon scolaire prématuré	35
M24: Renforcer les technologies de l'information et des connaissances (TIC) à l'école	36
M25: Renforcer l'accueil et l'intégration des élèves immigrants	37

→ Ligne 6: Anglais (impulsion stratégique)

M26: Développer le plan de l'anglais : mesures globales pour les centres éducatifs	39
M27: Développer le plan de l'anglais : mesures pour les enseignants	40

M28: Développer le plan de l'anglais : mesures complémentaires pour les élèves	40
M29: Développer le plan de l'anglais : mesures d'environnement	41
M30: Renforcer l'anglais dans le monde universitaire	41
M31: Améliorer les compétences en anglais des travailleurs et des travailleuses de Catalogne	42
M32: Promouvoir la mobilité des jeunes par le biais de stages professionnels dans des pays anglophones	42

Ligne 7: Politique universitaire

M33: Développer un modèle universitaire optant pour l'excellence et l'internationalisation	43
M34: Réviser les cursus et les méthodologies de l'enseignement pour les adapter aux besoins du marché du travail	44
M35: Améliorer la relation université - entreprise	44

BLOC 3: INFRASTRUCTURES

→ **Ligne 8: Infrastructures stratégiques (impulsion stratégique)**

M36: Garantir l'accessibilité sur tout le territoire grâce à un réseau routier intégré et sûr	49
M37: Assumer la gestion et promouvoir les services de banlieue et régionaux	50
M38: Planifier et promouvoir les futurs axes ferroviaires dont a besoin la Catalogne	50
M39: Faire de la Catalogne et de ses aéroports la porte de l'Est et de l'Euroméditerranée	51
M40: Convertir les ports catalans de Barcelone et de Tarragone en la grande porte logistique du sud de l'Europe	52
M41: Conforter les infrastructures logistiques de référence et de qualité	53
M42: Doter la Catalogne de la capacité de génération d'énergie électrique et de la qualité du réseau électrique que nécessite le développement de notre économie	53
M43: Universaliser les services avancés de télécommunications	54
M44: Développer une politique d'amélioration et de rationalisation de l'irrigation	55

Ligne 9: Politique de mobilité

M45: Conforter les politiques de mobilité et améliorer leur efficacité et leur cohérence	57
M46: Promouvoir les transports en commun par route	57
M47: Promouvoir les rabais sur les péages et leur utilisation comme élément régulateur de la mobilité	58
M48: Développer la mobilité de proximité grâce aux trains-tramways et métros	59
M49: Améliorer le transit de marchandises	59
M50: Développer les infrastructures routières rurales comme élément d'amélioration de la compétitivité des zones rurales	60

BLOC 4 : COMPÉTITIVITÉ ENTREPRENEURIALE

→ **Ligne 10: Régulation, concurrence, simplification administrative et marchés publics (impulsion stratégique)**

M51: Réaliser un suivi de l'évolution et des effets des mesures approuvées par le Gouvernement en matière de simplification des démarches administratives et de la qualité de la régulation	63
M52: Garantir la qualité de la nouvelle régulation en matière de concurrence et de simplification administrative pour les entreprises	63
M53: Intégrer les services au sein des entreprises	64
M54: Promouvoir la Plateforme d'intégration et de collaboration administrative (PICA)	65
M55: Avancer dans la simplification et l'efficacité des marchés publics	65

Ligne 11: Dimensionnement, clusters et coopération entrepreneuriale

M56: Promouvoir la croissance et le dimensionnement du tissu entrepreneurial catalan	69
M57: Renforcer l'Observatoire de prospective industrielle et promouvoir le programme de développement de clusters stratégiques	69
M58: Encourager la coopération entrepreneuriale	70

Ligne 12: Financement de l'activité économique

M59: Promouvoir le capital risque et les instruments financiers de support à l'entrepreneuriat et à l'innovation	73
M60: Veiller, moyennant l'ICF, à ce que les nouveaux besoins financiers que la croissance des sociétés demande soient remplies	74

Ligne 13: Attraction d'investissements et internationalisation

M61: Consolider l'Agence catalane des investissements (ACI)	75
M62: Promouvoir l'internationalisation	76
M63: Renforcer la projection extérieure de la Catalogne	76

Ligne 14: Promotion de l'entrepreneuriat

M64: Promouvoir l'entrepreneuriat auprès de la société catalane	79
M65: Augmenter la base d'entreprises entrepreneuses à forte croissance	80

Ligne 15: Politique énergétique et des télécommunications

M66: Améliorer la garantie et la qualité de la fourniture d'énergie électrique dans le cadre territorial de la Catalogne	81
M67: Développer le Plan d'énergies renouvelables prévu dans le Plan de l'énergie de Catalogne 2006-2015	81
M68: Développer la stratégie d'économie et d'efficacité énergétiques prévue dans le Plan de l'énergie de Catalogne 2006-2015	82
M69: Promouvoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès de l'Administration et des citoyens	83
M70: Promouvoir les anneaux sectoriels de fibre optique	83

Ligne 16: Sol et zones industrielles

M71: Disposer d'une large offre de sol et de construction industrielle, logistique et de services	85
M72: Promouvoir la gestion intégrale des zones industrielles	86

BLOC 5: ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

→ Ligne 17: L'utilisation rationnelle et de qualité des ressources (impulsion stratégique)

M73: Garantir l'approvisionnement et adapter le modèle de gestion de l'eau à la Directive cadre sur l'eau	91
M74: Mettre en place un nouveau modèle durable de gestion des déchets	92
M75: Promouvoir l'amélioration progressive de la qualité de l'air	93

Ligne 18: Développement durable et changement climatique

M76: Promouvoir la Stratégie catalane de développement durable	95
M77: Promouvoir un développement agricole durable	96
M78: Développer le plan d'action pour la mitigation du changement climatique en Catalogne 2008-2012	96

BLOC 6: QUALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

→ Ligne 19: Immigration et marché du travail (impulsion stratégique)

M79: Faciliter et accélérer l'obtention des permis de travail pour les immigrants	101
M80: Contribuer à l'ordonnement des flux migratoires en encourageant l'embauche et la formation en origine	102
M81: Obtenir l'insertion professionnelle et l'égalité d'opportunités des immigrants	102
M82: Augmenter les mesures de contrôle pour éviter l'embauche de personnes sans permis de travail	103
M83: Faciliter l'accueil et l'intégration de la population immigrante	104

Ligne 20: Politiques actives pour l'emploi

M84: Mettre en service l'Observatoire du travail	105
M85: Consolider un nouveau modèle territorial de l'Agence pour l'emploi de Catalogne (SOC)	105

M86: Améliorer les mécanismes publics d'orientation et d'intermédiation. Itinéraire d'assistance personnalisée	106
M87: Développer le Plan d'évaluation continue des politiques de l'emploi	107
M88: Promouvoir des mesures visant à minimiser l'impact de la fermeture d'entreprises	107
M89: Conforter les politiques de l'emploi dans les territoires présentant de plus grands déséquilibres économiques et sociaux	108

Ligne 21: Relations de travail

M90: Développer le Conseil des relations de travail	109
M91: Consolider le Conseil des Prud'hommes de Catalogne	110
M92: Promouvoir la sécurité et la santé dans le travail	110
M93: Promouvoir l'égalité et la non-discrimination dans le travail des personnes handicapées	111
M94: Promouvoir l'égalité d'opportunités des femmes dans le travail	112
M95: Améliorer la gestion des incapacités temporaires	113
M96: Transférer l'Inspection du travail et la Sécurité sociale	117
M97: Promouvoir une meilleure organisation des temps de travail	114

Ligne 22: Modèle de compétitivité et marchés publics

M98: Promouvoir la compétitivité durable et responsable	117
M99: Encourager la qualité de l'emploi et des marchés publics	117

BLOC 7: COHÉSION SOCIALE

Ligne 23: Cohésion sociale et aide à la dépendance

M100: Développer l'aide à la dépendance en Catalogne	121
M101: Développer une politique du logement ambitieuse, réaliste, responsable et adaptée aux besoins des personnes les plus démunies	122
M102: Promouvoir l'inclusion sociale	123

Épilogue	125
-----------------	-----

Annexes

ANNEXE I: Déclaration du Conseil des institutions du 16 février 2007	127
ANNEXE II: Centres reconnus sur le Registre des centres technologiques du CIDEM et liste des centres de recherche indépendants	129
ANNEXE III: Liste des zones industrielles où seront mises en œuvre des actions pour la mobilité	129
ANNEXE IV: Résolution 333/VII du Parlement de Catalogne	131

LÉGENDE

AAR	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Action Rurale
ASC	Ministère de l'Action Sociale et de la Citoyenneté
DEF	Ministère de l'Économie et des Finances
EDU	Ministère de l'Éducation
GAP	Ministère d'État et des Administrations Publiques
IUE	Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise
MAH	Ministère de l'Environnement et du Logement
PTOP	Ministère de l'Aménagement du territoire et des Travaux Publics
PRE	Ministère de la Présidence
SALUT	Ministère de la Santé
TRE	Ministère du Travail

Introduction

1. La situation économique pendant la durée de vigueur de l'Accord et actuellement

Le long cycle expansif

L'économie catalane a subi une longue période d'expansion. Depuis l'an 1995 - exception faite uniquement de l'année 2002 - elle a enregistré des croissances de plus de 3 %. Le rythme des dernières années a été un des plus élevés de la période, avec une croissance moyenne du PIB entre 2004 et 2007 de 3,5 %. Le dynamisme économique a été nettement supérieur à celui de la moyenne de l'Union européenne, fait qui s'est traduit par une sensible amélioration du niveau relatif de développement.

Cette croissance s'est produite dans un contexte mondial de globalisation croissante des marchés et avec un changement significatif des conditions de compétitivité dans l'environnement international. Au cours de ces années, l'économie catalane a avancé dans la transformation de son profil productif, établissant quelques bases pour faire face au nouveau contexte.

L'économie catalane a légèrement augmenté son degré d'ouverture vers l'extérieur. Les flux de biens et de services à l'étranger représentent 70,8 % du PIB, avec une augmentation de presque 5 points depuis 2003. D'autre part, une bonne partie de cette augmentation s'explique par le degré croissant d'internationalisation des activités de services. De même, bien que les marchés de l'UE soient toujours les principaux partenaires commerciaux de l'économie catalane, au cours de ces années ont fait preuve d'un dynamisme notable les échanges avec les pays hors de cette zone, tels que les pays du reste de l'Europe ou les pays asiatiques (qui, néanmoins, ont encore une participation réduite dans les échanges). Malgré le bon comportement des exportations, la pression que le dynamisme notable de la consommation et de l'ensemble de la demande interne a exercée sur les importations a donné lieu à une baisse du solde extérieur.

Cette internationalisation croissante s'est reflétée aussi dans les flux d'investissements à l'étranger de l'économie catalane. La Catalogne, traditionnellement réceptrice nette d'investissements, est devenue émettrice nette d'investissements dans le reste du monde et la présence de PME dans ce phénomène a augmenté.

Le taux d'inflation est resté stable avec une moyenne depuis 2001 de 3,4 %, un chiffre assez élevé et avec un écart remarquable par rapport à l'UE et à l'économie espagnole, écart qui s'est ralenti progressivement ces derniers mois par rapport à la moyenne nationale. La phase expansive a été accompagnée d'une forte augmentation de la création d'emplois. Depuis l'année 2000, ont été créés 691 000 postes de travail en Catalogne, ce qui a permis, malgré la forte augmentation de la population active - par suite de l'immigration et de l'augmentation des taux

de participation professionnelle, en particulier des femmes -, de situer le taux de chômage à la fin de l'année 2007 à des niveaux minimums, 6,6 %, ce qui n'avait pas été enregistré depuis l'an 1978. Dans des domaines comme le réseau d'emploi global, des femmes ou des personnes plus âgées, la Catalogne dépasse les objectifs fixés au sommet de Lisbonne pour 2010.

L'amélioration de la qualité du marché du travail n'a pas été si positive, à cause du modèle de compétitivité encouragé par notre économie ces dernières années. Quelques indicateurs comme l'apport des salaires au PIB ou le taux de temporalité ont évolué d'une manière insatisfaisante. Il faudra encore faire beaucoup d'efforts pour obtenir une meilleure adaptation entre la formation de la population active et les postes de travail que demande une économie en transformation.

Les services, favorisés par le dynamisme de la consommation et aussi par l'expansion d'activités comme les services aux entreprises, ont été les principaux promoteurs de la croissance de ces années. Cette période a enregistré également une forte dynamique du secteur de la construction, qui s'est traduite par une augmentation significative de son importance sur le PIB de l'économie, tandis que le secteur industriel maintenait un rythme de croissance plus modéré.

La croissance de la productivité a été faible pendant la période, comme conséquence de la forte expansion de l'emploi dans des activités de productivité réduite. Néanmoins, il s'est produit d'importants progrès dans l'évolution des facteurs qui doivent garantir l'augmentation de cet indicateur au cours des années à venir. Ainsi donc, la dépense en R&D, bien qu'elle soit encore loin de la moyenne européenne, a augmenté, passant de 1,06 % du PIB en 2000 à 1,43 % en 2006. La moyenne d'années de formation de la population active est passée de 10,4 en 2000 à 11 % en 2007, bien que le taux d'abandon scolaire continue d'être élevé et que les investissements, aussi bien publics que privés, aient également subi un rythme expansif considérable, qui s'est accentué au cours des dernières années. Par conséquent, entre 2004 et 2007, la formation brute de capital dans l'économie catalane a augmenté à un taux moyen annuel de 6% et se distingue un plus grand dynamisme des investissements en biens d'équipement (6,8 %) face aux investissements en construction (5,2 %). L'augmentation de la productivité n'a pas été satisfaisante, par contre les facteurs qui conditionnent la capacité productive ont amélioré.

Ces changements structurels ont eu leur résultat dans l'avancée vers une structure productive de plus grand poids des secteurs à valeur ajoutée moyenne / haute ; la présence notable d'entreprises qui mettent en œuvre des activités innovantes ; le

dynamisme des exportations de manufactures au haut contenu technologique ou l'augmentation des projets d'investissement d'entreprises catalanes au-delà de nos frontières.

Ralentiement actuel

La situation économique s'est vue sensiblement bouleversée. À partir de la deuxième moitié de 2007, l'économie catalane et espagnole a entrepris un processus de ralentissement, comme conséquence des turbulences dans le secteur financier et de la fin du cycle immobilier. Ce processus s'est accentué à cause de la crise de liquidité et des restrictions de crédit générées par la crise des hypothèques subprime aux États-Unis. Les conséquences sur l'économie catalane se font déjà ressentir dans une forte baisse de l'activité de construction résidentielle, avec l'effet qui s'ensuit sur l'emploi et le chômage et, aussi, sur la

consommation. Cependant, grâce à l'inertie du secteur de la construction, les effets ne se sont pas encore manifestés dans toute leur ampleur dans les enregistrements macroéconomiques. Le réajustement nécessaire du secteur et les effets indirects qui en découlent dans les autres secteurs laissent prévoir que le rythme de croissance ralentira significativement en 2008 et en 2009.

Ce réajustement facilite, certes, la mise en place d'un modèle de croissance plus équilibré. Mais il est vrai aussi que le réajustement dont souffre l'activité génère des coûts importants et qui commencent à se faire ressentir sur la sensible modération des rythmes de création d'emplois et sur l'augmentation du ralentissement de l'économie. La hausse de l'inflation ainsi que la hausse mondiale du prix des matières premières, de l'énergie aux aliments, compliquent aussi les conditions du réajustement.

2. L'Accord stratégique pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane 2005-2007

La nécessité de renouveler l'Accord stratégique

Bien que l'Accord stratégique soit un accord d'interventions structurelles répercutant sur l'offre et la capacité productive plus que sur la demande, et bien que son impact sur l'économie catalane se produise davantage à moyen et long terme, l'Accord est, sans nul doute, un élément positif dans la période actuelle de ralentissement et de changement de cycle. L'Accord stratégique a établi les points fondamentaux de la stratégie de politique économique et, au cours de ces années, se sont produits des avancées significatives dans les domaines identifiés comme domaines clé pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'économie. L'accroissement de productivité a, certes, été insuffisante, mais il ne faut pas oublier la forte augmentation de la population active et de l'immigration, outre le rythme très élevé de création d'emplois qui a réduit le taux de chômage à des minimums historiques.

Les changements de fond qui se sont produits dans l'économie du pays établissent aussi les bases pour un nouveau modèle de croissance plus équilibré et plus compétitif et pour la récupération de la productivité ; une récupération qui, en outre, doit être compatible avec la création de postes de travail. Malgré tout, une impulsion soutenue sur les points stratégiques à développer est importante, et c'est précisément ceci que vise l'Accord stratégique pour la période 2008-2011. Continuer à améliorer l'éducation et le capital humain, la recherche, le développement et l'innovation, les infrastructures, la qualité de l'emploi et la cohésion sociale redevient, logiquement, un des axes fondamentaux de la stratégie de futur.

Le 16 février 2005, le Gouvernement et les principaux acteurs économiques et sociaux de Catalogne (CCOO, UGT, Foment, Pimec, Fepime) ont signé l'Accord stratégique pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane. Cet accord venait couronner un processus de négociation et de concertation d'une année jusqu'à parvenir à se mettre d'accord sur un paquet de 86 mesures à mettre en œuvre dans les trois années suivantes

comme objectif immédiat (2005-2007) mais présentant des impacts à long terme, qui prétendait devenir la feuille de route de la compétitivité, orienter la politique économique dans la voie vers l'amélioration de la productivité et, en même temps, garantir la conciliation de la croissance économique, la qualité du marché du travail et la cohésion sociale. Le projet pourrait tirer son origine de la Déclaration du 17 février 2004 des plus hauts représentants des organismes promoteurs, où ils fixèrent le scénario de l'Accord, donnèrent le feu vert au processus, tout en inaugurant un nouveau style de gouvernance basé sur le dialogue social permanent et sur le travail commun.

Pendant ces trois années, comme l'ont corroboré tous les signataires au Conseil des institutions et dans les différents organes de suivi de l'Accord, on a considéré que le processus était une expérience novatrice et du plus haut intérêt qu'il fallait consolider. Selon les protagonistes, il y a aussi d'autres caractéristiques de l'Accord qui ont reçu une opinion favorable : le volume de ressources destinées à l'exécution des mesures - plus de 4 milliards d'euros en 3 ans -, et l'effort commun pour mener à bonne fin une tâche de suivi permanent de l'exécution de chaque mesure. Chaque signataire de l'Accord, dans l'exercice de ses fonctions, évalue leur exécution selon son critère, mais ils ont toujours coïncidé à évaluer favorablement l'apport à la concertation sociale et à la gouvernabilité que le processus de l'Accord et son suivi ont représenté pour la politique économique et la compétitivité de la Catalogne.

L'Accord a été un processus dynamique. Dans l'exécution des différentes mesures et suivant son mandat, l'Accord a contribué à la réalisation de nouveaux processus négociateurs en commission qui ont abouti à des accords concrets, approuvés par le Conseil d'institutions du 9 octobre 2006, sur trois matières importantes : l'accord de mesures visant à l'amélioration de la gestion de l'incapacité temporaire, l'accord de mesures sur les marchés publics et l'accord sur la création de l'indicateur de revenu de suffisance de Catalogne (IRSC).

L'Accord stratégique a consolidé une ample vision de la compétitivité. La compétitivité est une formule multivariable qui

implique des politiques d'entreprise et d'innovation à celles de capital humain, la qualité du marché du travail et les infrastructures, et qui incorpore la durabilité et la cohésion sociale

3. Révision et impulsion de l'Accord stratégique pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane 2008-2011

Un an avant l'expiration de la période prévue initialement, dans deux conseils d'institutions successifs, le 9 octobre 2006 et le 16 février 2007, entre lesquels s'est achevée une législature et en a commencé une autre, les signataires de l'Accord, sous la présidence du très Honorable Président de la Generalitat, ont considéré que le processus de concertation de l'Accord méritait de continuer et, comme ils l'avaient déjà fait en 2004, ils ont approuvé d'entreprendre un processus de révision et de nouvelle impulsion, ce qui a représenté une année supplémentaire de travaux communs et de négociations (voir Annexe 1 : Déclaration conjointe).

La révision et l'impulsion de l'Accord stratégique 2008-2011 recueillent toute une série de nouveautés par rapport au texte précédent. Les signataires de l'Accord ont décidé d'insister sur une série de domaines où il est nécessaire de réaliser des interventions transformatrices pour promouvoir la productivité et la compétitivité de l'économie catalane et la qualité de son marché du travail. Dans ce nouveau texte, les contenus suivants ont été développés :

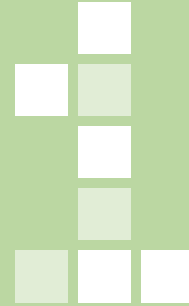
- 1. Accord sur la formation professionnelle.** Les mesures de cet Accord visent à transformer le modèle de la FP, à renforcer sa gouvernance, à intégrer les trois sous-systèmes, à doter les études de FP d'une plus grande souplesse et à les rapprocher du monde de l'entreprise.
- 2. Plan de l'anglais.** Il comprend des mesures visant à développer une réponse croyable à un des principaux défis de l'économie catalane : réussir à ce que la société catalane maîtrise bien l'anglais. De cette façon, sont développées des interventions spécifiques en vue de la promotion de l'anglais dans les écoles, les universités, les moyens de communication et les entreprises.
- 3. Mesures de renfort de la réussite scolaire.** Les signataires considèrent qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une série de mesures pour faire face aux niveaux élevés d'échec scolaire et d'abandon des études post-obligatoires de la société catalane.
- 4. Pari sur l'innovation et le transfert technologique comme un des piliers de la nouvelle politique industrielle.** Des mesures sont proposées telles le renforcement des centres technologiques, la valorisation de la recherche, la consolidation des universités entrepreneuriales, la promotion de l'innovation entrepreneuriale, l'amélioration du lien université - entreprise ou la promotion de la R+D+i à travers l'achat public.
- 5. Accord en infrastructures stratégiques et politiques de mobilité.** Les signataires ont décidé d'une série d'interventions stratégiques dans des domaines tels que le réseau routier, la promotion du transport ferroviaire avec un renfort des trains de banlieue et la construction de lignes de chemins de fer à écartement des rails international

comme conditions requises indispensables. La compétitivité est un jalon qui occupe tout le Gouvernement et qui nécessite l'implication des partenaires économiques et sociaux.

permettant la liaison avec la frontière française, la consolidation d'un aéroport et d'un port de premier niveau international, le pari sur un modèle logistique de valeur ajoutée, un réseau électrique et de télécommunications moderne et sûr, et le développement du transport en commun et l'encouragement de la mobilité dans les centres de travail.

- 6. Accord de simplification administrative et de marchés publics.** Les signataires proposent une Administration innovante et ouverte à l'entreprise, par le biais de mesures de simplification et d'amélioration de la qualité de la régulation, et de consolidation de marchés publics efficaces.
- 7. Accord sur la qualité du marché du travail.** Les signataires s'engagent à garantir, dans les marchés publics, l'exécution des obligations sociales dérivées de la réglementation en vigueur et à contribuer à l'amélioration de la stabilité et de la qualité du marché du travail.
- 8. Interventions pour favoriser l'intégration des immigrants dans le monde du travail.** Les signataires affrontent un des plus grands défis actuels de la société catalane, à savoir, l'intégration des immigrants dans le marché du travail catalan. Les mesures qui sont mises en œuvre visent à convertir ce phénomène en un facteur de croissance économique, social et culturel.
- 9. Plan de mesures pour un développement durable qui intègre l'environnement et l'activité économique.** L'impulsion de l'Accord recueille des mesures qui ne visent pas uniquement à réduire les impacts environnementaux de l'activité économique ; elles profitent aussi du défi de la durabilité comme étant un facteur de croissance économique.
- 10. Interventions de renforcement de la cohésion sociale.** Les signataires ont décidé, entre autres, des mesures liées à la dépendance, au revenu minimum d'insertion (RMI) et au logement, qui doivent permettre à la cohésion sociale d'agir comme moteur du développement économique.

En outre, la révision de l'Accord stratégique a introduit d'autres nouveautés dont il faut tenir compte dans l'actualisation du discours de la compétitivité. Cette révision et impulsion de l'Accord stratégique sont plus larges et ambitieuses que les précédentes, impliquant jusqu'à onze ministères de la Generalitat et triplant le budget destiné à la mise en œuvre de ses mesures. Tout ceci pour agir, devant la volonté de tous les signataires de travailler ensemble, pour améliorer la situation économique et fixer les bases structurelles nous permettant de croître à l'avenir grâce à l'amélioration de la productivité de notre économie, à un marché du travail de plus grande qualité et à une société à plus forte cohésion.



INNOVATION ET CONNAISSANCES

➔ LIGNE 1

**Innovation et transfert technologique
(impulsion stratégique)**

LIGNE 2

R&D

LIGNE 3

Attraction et retenue des cerveaux

Innovation et transfert technologique (impulsion stratégique)

1 Développer et renforcer les réseaux de transfert de technologie en Catalogne

Pour améliorer l'innovation entrepreneuriale, il est fondamental que le système soit doté d'une offre scientifique et technologique de qualité. La promotion de réseaux de transfert de technologie et de connaissances et, par conséquent, la consolidation de centres technologiques sur notre territoire, continue d'être une priorité de la politique d'innovation.

Dans les deux années à venir, seront créés les centres technologiques suivants :

- Centre technologique des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Centres technologiques des industries agroalimentaires (Reus et Lérida)
- Centre technologique de l'industrie chimique
- Centre technologique des technologies médicales

Afin d'augmenter la potentialité de transfert des centres technologiques, le ministère de l'Innovation, des universités et de l'entreprise promouvra les actions suivantes :

- Entreprendre un processus d'intégration progressive des réseaux de transfert du Centre d'innovation et développement entrepreneurial (CIDEM) dans un seul réseau de transfert, composé de centres de diverses catégories (centres technologiques, centre de diffusion technologique, réseau d'innovation technologique, etc.).
- Élaborer un plan d'intervention de l'ensemble des centres

technologiques de Catalogne avec les objectifs de spécialisation, dimensionnement, excellence, distribution territoriale, coordination et travail sur réseau.

- Structurer un espace commun de relation, d'intercommunication et de travail entre les différents centres technologiques, permettant d'augmenter les synergies entre eux, sans perdre pour autant leur spécialisation.
- Concevoir un plan d'infrastructures technologiques des centres technologiques, reposant sur une planification stratégique préalable, afin d'introduire une plus grande rationalité sur le réseau et de pouvoir quantifier selon des critères d'efficacité les investissements à réaliser dans chaque centre.
- Promouvoir la participation et les relations des centres technologiques avec les associations sectorielles entrepreneuriales, afin de favoriser la captation de la demande, de canaliser les potentialités des centres technologiques et de promouvoir la culture innovante entre les entreprises. Une des priorités dans cette tâche sera la génération du tissu productif et d'environnements locaux ayant une forte dynamique innovante autour des différents centres.
- Encourager les universités, les centres de recherche, les centres technologiques et/ou les centres du réseau FP.cat à travailler ensemble à des projets de R+D+I et, dans certains cas, à s'intégrer dans des consortiums ou autres figures juridiques.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de centres technologiques que sont mis en route		3	2	–	–
2. Nombre de clients des réseaux de transfert technologique		6.700	7.500	8.300	9.000
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	11,37	–	11,94	12,53	13,16
Investissements	10,97	–	11,52	12,09	12,70
Unité responsable : ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)					

2

Tendre à une université entrepreneuriale encourageant le transfert de la technologie et des connaissances

Le Gouvernement catalan promouvra un profil plus entrepreneur de nos universités, tout en établissant un système de mesures incitatives promouvant leur troisième mission : le transfert de technologie et de connaissances. Il promouvra les actions concrètes suivantes :

- Élaboration de plans stratégiques de recherche de la part des universités et des centres de recherche indépendants où seront mises en œuvre les actions visant à valoriser la recherche et à favoriser le transfert de technologie et de connaissances vers les entreprises. Ces plans seront coordonnés sur réseau pour donner une cohérence à tout le système et éviter des redondances. Un pourcentage du financement public des universités et centres de recherche

sera destiné aux résultats du transfert de technologie et de connaissances dans les entreprises.

- Rationalisation et spécialisation des projets de parcs scientifique-technologiques en Catalogne. Renfort des équipes humaines pour garantir la réussite des initiatives.
- Consolidation et renfort de l'actuel Réseau de tremplins technologiques grâce à l'amélioration de la gestion et de la professionnalisation de ses ressources humaines et à l'augmentation des synergies avec les autres réseaux existants, tels celui des investisseurs privés, celui des centres technologiques ou celui des centres de diffusion technologique.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Ressources du financement par objectifs associés à la valorisation de la recherche	6,61	9,54	12,94	*	
2. Nombre d'entreprises de base technologique créées avec le support du Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'entreprise (IUE)	60	65	70	75	
3. Brevets exploités en Catalogne (par le biais des tremplins)	42	53	65	78	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011*
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	7,67	–	10,66	14,11	1,23
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale de la Recherche et ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)

* Les prévisions faites se basent sur le financement variable par objectifs liés à l'Accord pour l'amélioration du financement des universités publiques catalanes 2007-2010. Les prévisions correspondant à l'année 2011 sont soumises à la continuité ou non de cette voie de financement. Par conséquent, comme budget pour 2011, il n'est inclus que celui d'ACCIÓ (Cidem-Copca) et pas celui de la Direction générale de la Recherche.

3

Valoriser et commercialiser la recherche produite en Catalogne et incorporer les fonctions de prospective et de surveillance technologique dans le système

Le Gouvernement catalan s'engage à doter le système d'innovation catalan d'un instrument public/privé de valorisation technologique et de le mettre à la disposition de toutes les universités et de tous les centres de recherche, dans le but, essentiellement, de valoriser et de commercialiser la recherche produite dans les meilleures conditions possibles. Cet instrument sera complémentaire des unités propres de valorisation et commercialisation des universités et des centres de recherche.

Il donnera aussi son support à la naissance et consolidation d'initiatives privées de valorisation et commercialisation apparaissant sur le marché et complétant le système. Ces initiatives peuvent avoir une approche d'offre (*technology push*) ou une approche de demande (*market pull*), détectant les besoins technologiques de notre tissu entrepreneurial et trouvant des solutions en Catalogne et/ou dans d'autres endroits.

D'autre part, il encouragera le système d'innovation catalan à incorporer les fonctions de prospective internationale et de surveillance technologique pour tous les secteurs et technologies remarquables pour le pays.

Enfin, il promouvra l'utilisation du Service international de transfert technologique (IRC) comme outil de connexion entre l'offre et la demande technologique.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises utilisant les services de transfert technologique international		1.200	1.300	1.400	1.500
2. PCT (Traité de coopération en matière de brevets) présentés en Catalogne (totaux)		209	225	221	238
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	5,46	0,54	6,11	6,63	7,16
Investissements	2,1	–	0,4	0,2	–
Unité responsable : ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)					
Intervient : Secrétariat de Stratégie et coordination (SANTÉ) et Direction générale de la Promotion économique (DEF)					

4 Promouvoir l'innovation entrepreneuriale

La politique d'innovation du Gouvernement catalan promouvra la génération d'activité innovante au sein des entreprises par le biais de mesures incitatives directes, en priorisant les actions ciblant les petites et moyennes entreprises.

Pour dynamiser la demande d'innovation entre les entreprises, le Gouvernement promouvra les actions suivantes:

- Offrir aux petites et moyennes entreprises (PME) des aides sous forme de coupons d'innovation pour réaliser une diagnose montrant à l'entreprise où elle se trouve en matière d'innovation et lui proposant des recommandations pour améliorer son activité innovante. Ces coupons seront canalisés à travers des centres de recherche, des centres technologiques, des cabinets-conseils et autres organismes homologués. Le format de coupons est utilisé dans le cadre du processus de simplification administrative du Gouvernement devant permettre que les aides soient rapides et efficaces pour les entreprises.
- Promouvoir un plan spécifique pour l'utilisation des TIC entre les entreprises. L'objectif est que les entreprises améliorent leur productivité, adoptent un modèle plus innovateur et améliorent leurs relations avec les clients et les fournisseurs, en utilisant, par exemple, la facture électronique.
- Reconcilier les programmes d'incorporation de docteurs dans le monde entrepreneurial pour diffuser et rendre plus

attractant leur embauche plus attrayante. L'incorporation de chercheurs compétents au sein des entreprises doit permettre d'améliorer leur capacité d'absorption en matière d'innovation.

- Promouvoir des programmes d'appui aux innovations en produit, processus, organisation, marketing ou commercialisation, pouvant servir plus tard comme bonnes pratiques pour d'autres entreprises.
- Offrir des aides directes aux entreprises pour des projets internes de R+D+I ou des projets de sous-traitance de R+D+I. La volonté est de concentrer les aides dans un nombre moins élevé d'entreprises afin de couvrir des projets différentiels générant des investissements induits.
- Offrir des aides aux projets conjoints de R+D+I dans le but de préparer la participation future des PME au financement national et européen, à la recherche et à l'innovation. On promouvra également la participation catalane aux plateformes technologiques. Ces aides auront une priorité spéciale, puisque les projets conjoints de R+D+I sont ceux qui doivent permettre à nos entreprises de se différencier et de concurrencer globalement. Ces aides tiendront compte aussi de la génération et du développement d'environnements locaux présentant une forte dynamique innovante.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de coupons technologiques*		450	500	500	500
2. PME participant au Plan TIC		520	600	600	600
3. Nombre de docteurs (hommes et femmes) embauchés dans les entreprises grâce aux programmes du Gouvernement		55	55	55	55
4. Investissements générés par les projets de R+D+I avec soutien (en millions d'euros)		125	140	155	170
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	30,86	–	32,39	34,01	35,72
Investissements	95	–	–	–	–
Unité responsable : Direction générale de recherche et ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)					

* Selon leur fonctionnement pendant 2008

Faciliter l'accès des PME et promouvoir la R+D+I dans les marchés publics

Dans ce domaine, les objectifs visent à déplacer les obstacles qui peuvent empêcher l'accès des PME aux marchés publics et à promouvoir les investissements en R+D+I à travers l'achat public.

Les actions qui seront promues, sans préjudice des compétences attribuées aux ministères de l'Administration de la Generalitat en raison de la matière, sont les suivantes :

- Assurer une bonne définition des besoins et la conformité des marchés, des procédures et des critères d'adjudication choisis, en garantissant que l'utilisation des différents instruments de sélection et d'adjudication des marchés assure la meilleure sélection possible parmi les entreprises et évite que la concurrence puisse être entravée, restreinte ou faussée, à court et long terme.
- Avancer dans la planification des marchés publics, en promouvant la publication anticipée du calendrier des appels d'offres que l'on prévoit faire dans chaque exercice et en encourageant l'emploi d'avis indicatifs et d'autres formules garantissant l'information de base des offres à soumissionner, plus particulièrement dans le cas de ceux à longue durée et/ou à prestations complexes.
- Promouvoir l'adoption de bonnes pratiques pour la promotion de la R+D+I dans le domaine des marchés

publics, conformément aux lignes approuvées par le Comité consultatif des marchés publics de la Generalitat de Catalogne (appel d'offres séparé ou avec la division adéquate en lots des prestations technologiques, utilisation généralisée des avis indicatifs, utilisation de procédures de dialogue compétitif...).

- Identifier l'utilisation de critères d'adjudication et autres aspects des marchés publics qui rendent difficile l'accès des PME au marché et déterminer et analyser la situation actuelle des PME catalanes concernant les marchés publics afin de définir des mesures qui, grâce à la planification, l'information et la formation, facilitent leur accès aux procédures d'appels d'offres ouvertes.
- Développer des mécanismes d'arbitrage technique pour la résolution des controverses se produisant pendant l'exécution des contrats, dans la ligne avancée dans la Loi 3/2007, du 4 juillet, relative aux travaux publics de Catalogne.
- Étudier des mesures qui évitent les obstacles à l'accès des organisations et entreprises d'économie sociale aux appels d'offres ouverts.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Pourcentage de PME (figurant sur le registre des soumissionnaires et/ou sur le registre des entreprises classées qui ont été attributaires au cours de l'année écoulée)		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable : Direction générale des Marchés publics (DEF)					

6

Augmenter le budget en recherche et développement (R&D)

Afin d'ordonner et de rationaliser les fonds publics consacrés à la R+D+I, le Gouvernement promouvra l'Accord national pour la recherche et l'innovation qui, entre autres objectifs, servira à fixer les bases du système d'innovation et à coordonner les politiques existant en Catalogne liées à la R+D+I. Tout ce processus sera réalisé en tenant compte des besoins en matière d'innovation de l'actuel tissu productif catalan.

Dans ce cadre, on rédigera le nouveau Plan de recherche et innovation (PRI) de Catalogne 2009-2013 et on constituera un conseil de recherche et innovation, avec la participation des partenaires économiques et sociaux, qui aura pour mission, entre autres, d'assurer le suivi des politiques de R+D+I.

Le Gouvernement augmentera les postes budgétaires correspondants des ministères et organismes compétents en matière de recherche et de développement, en particulier, la dotation budgétaire du ministère de l'Innovation, des universités et de l'entreprise.

L'objectif du Gouvernement sera de prioriser les programmes et les investissements qui génèrent un multiplicateur plus élevé en investissements privés induits en R&D. Le but est d'atteindre un niveau d'investissements en R&D au-dessus du produit intérieur brut (PIB) comparable à la moyenne européenne.

D'autre part, et pour obtenir une augmentation du financement venant de programmes de R+D+I de l'État et de l'Union européenne, le Gouvernement catalan promouvra les actions suivantes :

- Appuyer la participation des entreprises catalanes aux projets de R&D communs, tels que les CENITS (Centre pour le développement technologique industriel) et/ou les projets européens transnationaux.
- Négocier avec le Conseil supérieur des recherches scientifiques (CSIC) pour obtenir de plus grands investissements en recherche en Catalogne.
- Créer une unité d'encouragement et d'accompagnement à la participation des entreprises, centres de recherche et universités au leadership de programmes de recherche, développement et innovation de l'Union européenne.
- Promouvoir l'utilisation des déductions fiscales au sein des entreprises pour les investissements en R&D.

Le Gouvernement catalan déploiera tous les guides et orientations de base dans un cadre aidant à l'ordonnancement et à la rationalisation des fonds publics consacrés à la R+D+I.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Pourcentage d'investissements en R&D par rapport au PIB en Catalogne		1,67%	1,82%	2%	2,15%
2. Augmentations prévues dans le budget de la Direction générale de la Recherche (DGR) et ACCIÓ (Cidem-Copca)		18,8%	17,38%	16,52%	15,45%
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	187,29	–	219,84	256,15	295,73
Investissements	62,88	–	73,80	86	99,28
Unité responsable : Direction générale de la Recherche et ACCIÓ (Cidem-Copca)					

* Comprend uniquement le budget de DGR et ACTION

7

Renforcer la politique des centres de recherche de référence pouvant concurrencer à l'échelle internationale

Le Gouvernement catalan renforcera la politique des centres de recherche indépendants dans des matières où la Catalogne peut devenir un référent global. Le Gouvernement promouvra les actions suivantes :

- Renforcer et réordonner les centres de référence qui existent et consolider des groupes de recherche de qualité, stables et durables.
- Promouvoir la création de nouveaux centres de recherche

dans des domaines scientifiques et technologiques prioritaires ou d'intérêt stratégique pour la Catalogne.

- Développer une politique active de promotion de structures mixtes de recherche (publiques - privées) impliquant de grandes entreprises leaders en projets de R&D (comme par exemple, le nouveau centre de recherche spécialisé en économie et efficacité énergétiques, l'IREC).

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de centres de recherche (CERCA)		33	37	41	41
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	80,96	–	88,35	95,71	103,79
Investissements	9,98	–	13,16	12,6	11,9
Unité responsable : Direction générale de la Recherche (IUE)					
Interviennent : Secrétariat général (SANTÉ) et Institut catalan de l'énergie (DEF)					

8

Impulsion et consolidation des infrastructures scientifico-technologiques de Catalogne

Le Gouvernement catalan promouvra les investissements en infrastructures dans les universités et les centres de recherche pour qu'on puisse créer les plateformes nécessaires permettant de concurrencer dans l'Espace européen de la recherche.

De même, le Gouvernement promouvra les grandes infrastructures scientifiques et technologiques de Catalogne comme, par exemple, le bureau de l'ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor), le

SYNCHROTRON ou l'ordinateur surpuissant MARENOSTRUM. Le Gouvernement promouvra la génération ou captation de nouvelles infrastructures s'alignant sur les priorités scientifiques et technologiques fixées à l'avenir, comme par exemple la Plateforme de biologie structurale et protéomique, le Centre international de méthodes numériques en ingénierie (CIMNE) et la Plateforme de phénotypage métabolique (CBATEG-Mouse Clínic). Finalement, le Gouvernement s'engage à promouvoir la génération et l'attraction de l'activité économique autour

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de projets RDI internationaux (7e PC) où participent les infrastructures scientifico-technologiques de Catalogne		10	12	12	12
2. Montant des aides pour l'achat, le renouvellement et la maintenance d'équipements scientifiques (PEIR)		5M€	7M€	7M€	7M€
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	12,7	–	15,2	24,5	24,8
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable : Commissariat pour les universités et la recherche (IUE)					

Attraction et retenue des cerveaux

9

Rapatrifier et retenir davantage et mieux les chercheurs les plus compétents

Le Gouvernement catalan confortera le programme ICREA (Institution catalane de recherche et études avancées) pour renforcer et élargir la captation de chercheurs internationaux et le retour de cerveaux. Il promouvra de manière

effective la captation de chercheurs de premier ordre pour le système public de recherche. L'objectif est de faciliter l'embauche de chercheurs dans des organismes et des centres se trouvant en Catalogne.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de chercheurs (hommes et femmes) ICREA senior		147	172	197	222
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	16,22	–	19	23	27
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Commissariat pour les universités et la recherche (IUE)

10

Attirer et retenir les entrepreneurs

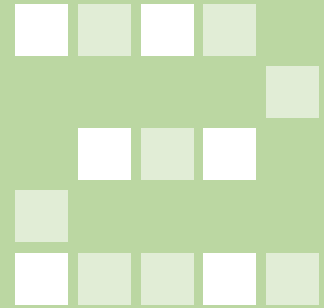
Le Gouvernement catalan promouvra un programme visant à attirer et à retenir les entrepreneurs compétents. En complément de la propre création de talent entrepreneur, le Gouvernement promouvra un programme pour capter et fournir les moyens (support économique, financier, logistique, relationnel) pour les entrepreneurs étran-

gers innovateurs et à forte croissance qui veulent s'installer en Catalogne. L'objectif est de capter des entrepreneurs du monde entier et d'augmenter la capacité de retenue des cerveaux qui sont formés dans nos universités et nos écoles de commerce et qui voudraient ensuite entreprendre leur projet en Catalogne.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Mise en place d'un programme visant à attirer les entrepreneurs étrangers en Catalogne		✓	–	–	–
2. Nombre d'entrepreneurs étrangers innovateurs et à forte croissance en Catalogne		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011*
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1	–	1,5	2	2,5
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale de Promotion économique (DEF)

Intervient : ACCIÓ (Cidem-Copca)



ÉDUCATION ET QUALIFICATION DES PERSONNES

➔ LIGNE 4

Formation professionnelle

➔ LIGNE 5

Réussite scolaire

➔ LIGNE 6

Anglais

LIGNE 7

Politique universitaire



Formation professionnelle (impulse stratégique)

Un Accord stratégique pour la formation professionnelle en Catalogne

Le 16 février 2007, sous la présidence du très Honorable Président de la Generalitat José Montilla, le Conseil des institutions de l'Accord stratégique pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane, en a ratifié la continuité et a approuvé un processus de révision et une nouvelle impulsion qui fixait la formation professionnelle parmi ses lignes d'impulsion stratégique.

Les signataires dudit l'Accord veulent souligner l'importance stratégique actuelle de la formation professionnelle comme facteur de compétitivité de notre pays et comme une des grandes priorités que doivent avoir le Gouvernement catalan, les différentes administrations et les partenaires économiques et sociaux dans cette législature.

Cette dernière année, le Gouvernement, et plus particulièrement les ministères du Travail et de l'Éducation, outre poursuivre l'exécution des compromis établis dans l'Accord stratégique, ont travaillé avec les signataires de l'Accord et plus particulièrement avec les partenaires économiques et sociaux pour atteindre un consensus sur de nouvelles actions de réforme et de nouvelle impulsion de la formation professionnelle en Catalogne.

La formation professionnelle nécessite achever les réformes entreprises au cours des dernières années pour pouvoir devenir une offre formative de prestige et de qualité, alternative et complémentaire de la formation universitaire, génératrice d'emplois, en liaison avec la réalité des entreprises pour s'adapter et satisfaire les demandes du marché, flexible et présentant une offre tout au long de la vie pour garantir des processus formatifs adaptés à tous les besoins et à tout moment.

Les signataires de l'Accord stratégique pour la compétitivité, l'internationalisation et la qualité du marché du travail en Catalogne manifestent que :

Disposer d'un modèle consolidé de formation professionnelle tout au long de la vie en Catalogne est une condition requise indispensable pour obtenir une structure socioéconomique optimale qui nous place convenablement sur la scène de l'économie globale.

Le pari pour la formation professionnelle en Catalogne est, à long terme, ferme et décidé, et repose sur les principes d'égalité d'opportunités, de garantie de l'autonomie personnelle dans le processus de professionnalisation et d'avancée vers le bien-être de la société catalane.

Une société bien formée est une société plus productive, plus compétitive et socialement plus juste et à plus forte cohésion. C'est pourquoi, la formation constitue un des meilleurs investissements pour la Catalogne et il faut passer d'une logique de dépenses à une d'investissements et de résultat.

La formation professionnelle est une voie indispensable pour offrir aux citoyens catalans les qualifications et compétences dont ils ont besoin pour s'intégrer dans la société de la connaissance et cette voie doit être prioritaire pour les groupes et les collectifs qui ont davantage de difficulté pour s'insérer sur le marché du travail : les jeunes, les demandeurs d'emploi ou les personnes faisant partie de groupes défavorisés.

Le modèle de formation professionnelle en Catalogne doit être lié aux besoins actuels des entreprises, des institutions et des organismes sociaux directement impliqués dans la création d'emplois en Catalogne, ainsi qu'aux besoins individuels et collectifs des citoyens dans ce domaine. De même, il doit permettre d'anticiper les capacitacions futures de la citoyenneté, plus particulièrement du point de vue des contenus technologiques et des habiletés transversales comme par exemple les langues, pour qu'elles constituent un avantage compétitif de la Catalogne à l'échelle européenne.

C'est la volonté des signataires d'aborder la fonctionnalité de ce modèle d'ici à 2010, à travers l'effort et le compromis de dialogue mutuel.

En vertu de ces manifestations, le modèle de formation professionnelle en Catalogne reposera sur les axes stratégiques et objectifs suivants :

1. Augmenter le nombre de personnes formées dans le système de formation professionnelle en Catalogne, sur

la ligne de l'objectif du IIème plan de la formation professionnelle d'augmenter de 40 % le nombre d'utilisateurs de la formation professionnelle d'ici à 2010 et dans le but de garantir la permanence dans le système, surtout des personnes les plus jeunes dans leur étape réglementée, ainsi que d'augmenter et étendre le nombre de personnes qui choisissent la formation professionnelle comme formule de capacitation personnelle.

2. Obtenir une amélioration de la qualité de la formation grâce à une planification garantissant l'équilibre optimum entre les besoins sectoriels et territoriaux liés à l'enseignement de formation professionnelle tout au long de la vie.

À cette fin, on étendra à travers tout le territoire de Catalogne un réseau d'un minimum de 15 centres spécialisés de formation professionnelle d'ici à 2010 qui donneront des cours de formation réglementée, professionnelle et continue. Le réseau comptera sur la participation des acteurs sociaux.

3. Garantir la flexibilité et l'entière adaptabilité du système de formation professionnelle aux caractéristiques des personnes demandant une capacitation et aux besoins du tissu social et économique de la Catalogne.

Cette garantie d'adaptabilité sera obtenue grâce à un modèle d'évaluations continues des besoins, tant des personnes que des entreprises et des institutions, avec la collaboration nécessaire des partenaires sociaux et économiques. Cependant, on assurera des instruments permettant de transférer et de capitaliser des crédits d'apprentissage tout au long de la vie, en tenant compte des spécificités de l'éducation et de la formation professionnelle, ainsi que de l'expérience européenne du transfert de crédits dan l'enseignement supérieur.

4. Établir des itinéraires personnels formatifs en tant que cycle vital permettant d'améliorer les taux d'insertion sur le marché du travail et de qualité de l'emploi des personnes qui passent par les différents systèmes de formation professionnelle.

On y parviendra grâce à la garantie d'accès et d'enseignement des différents sous-systèmes de formation (réglementée, professionnelle et continue) et à l'incorporation de phases d'orientation pour l'insertion professionnelle dans les centres du Réseau FP.cat et, subsidiairement, dans les centres qui assurent actuellement une formation professionnelle en Catalogne dans l'un ou l'autre des sous-systèmes formatifs.

5. Formuler une méthodologie formative et une planification permettant à la Catalogne de disposer d'un système

continu d'accès à la formation professionnelle dans le même état d'esprit que les principales régions d'Europe.

Pour ce faire, on formulera un modèle combinant à la perfection la formation présentielle et celle à distance et permettant l'accès aux contenus formatifs 24 heures sur 24 et une capillarité dans toutes les zones du territoire catalan, grâce à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

6. Établir un modèle stable d'acquisition de compétences pratiques, surtout pour les personnes qui suivent des études de formation dans des moments de transition entre l'école et le travail, entre le non-emploi et l'emploi, et entre l'inactivité et le travail.

On formulera un modèle de stages en entreprises et institutions pour la période de l'année calendaire 2008 qui permettra de systématiser les liens entre le système de formation pour l'emploi et les entreprises et institutions appropriées.

7. Adapter complètement aux standards européens de diplômes et reconnaissance de compétences et expérience professionnelle toute la formation acquise, tant sectoriellement que transversalement.

8. Promouvoir la mobilité transfrontalière des personnes qui se trouvent en cours de formation professionnelle à n'importe quel moment de leur cycle de vie professionnelle, mais surtout aux moments de la formation réglementée et professionnelle.

Pour ce faire, on promouvra les systèmes de bourses pour la mobilité qui existent et on élargira l'univers de destinations des personnes à l'échelle européenne comme formule pour obtenir aussi des postes de travail hors de nos frontières.

9. Garantir le soutien des investissements publics nécessaires au maintien des niveaux actuels de fonds destinés aux différents sous-systèmes formatifs d'ici à 2010, et accroître le financement des nouvelles mesures qui l'exigent, surtout celles concernant la création de centres spécialisés de formation en Catalogne et le système de bourses. Pour ce faire, le IIème Plan de la formation professionnelle prévoit une dépense pour la période 2008-2010 afin d'aborder les défis d'amélioration et d'innovation de la formation professionnelle de 108 millions d'euros, dans le cadre d'un volume total de ressources annuelles pour la FP de 573 millions d'euros.

10. Dans ce but, le Gouvernement augmentera les postes budgétaires correspondants des ministères et organismes compétents en formation professionnelle en Catalogne.

11

Créer une structure de gérance pour l'intégration de la FP

La Commission permanente du Conseil catalan de la formation professionnelle rendra effectives ses fonctions de participation active dans la définition des politiques de formation professionnelle, y compris les connaissances sur la

planification de l'offre formative, ainsi que sur le suivi des autres mesures envisagées dans cette ligne (4) du bloc d'éducation et qualification des personnes.

De même, au mois de septembre 2008, le(la) titulaire qui sera désigné(e) par le Gouvernement catalan sur la proposition conjointe des conseillers du Travail et de l'Éducation créera une gérance pour l'intégration de la formation professionnelle en Catalogne. Cette gérance dépendra de la présidence du CCFP et, périodiquement, informera devant sa Commission permanente dont elle va faire partie, avec voix consultative.

Les fonctions de la gérance seront, entre autres, les suivantes:

- Promouvoir et mener à bonne fin le processus d'intégration de la formation professionnelle en Catalogne.
- Coordonner les interventions des ministères du Travail et de l'Éducation qui sont concernés par le processus d'intégration de la formation professionnelle, ainsi que les projets communs des deux ministères dans des matières du domaine de la formation professionnelle.
- Coordonner l'intégration des systèmes de formation professionnelle avec les différents organismes impliqués dans le développement.
- Faire le suivi et l'évaluation des actions dérivées des cadres d'intervention, ainsi que l'identification de possibles nouvelles interventions utiles pour le processus de construction d'un nouvel espace catalan de la formation professionnelle.
- Informer périodiquement la Commission permanente du Conseil catalan de la formation professionnelle au sujet des actions mises en œuvre.
- Offrir un support technique au Conseil catalan de la formation professionnelle.
- Toutes les fonctions dont le Conseil catalan de la formation professionnelle peut la charger.

Les domaines d'intervention de la gérance sont les suivants :

- Le domaine des qualifications professionnelles, représenté par l'Institut catalan des qualifications professionnelles, organe technique du Conseil catalan de formation professionnelle, qui a pour mission, entre autres, l'élaboration d'un catalogue de qualifications professionnelles de Catalogne, l'offre formative modulaire intégrée et la coordination et organisation des processus d'accréditation des compétences.
- Le domaine du Réseau FP.cat, dont les fonctions seront, entre autres, la mise en place, la coordination, la supervision et le contrôle des centres qui constitueront ce nouveau réseau, ainsi que la conception de méthodologies et matériels didactiques, la promotion et la coordination des groupes méthodologiques des organes consultatifs, l'élaboration d'études et du plan annuel et l'évaluation du réseau.
- Le Service d'orientation professionnelle, qui garantira la coordination des interventions et l'optimisation des différents services se consacrant à l'information et à l'orientation professionnelles, conformément aux priorités signalées par le IIème Plan général de formation professionnelle en Catalogne.

Dans le cadre du domaine du Réseau FP.cat, l'exercice exécutif des fonctions suivantes reviendra à la direction du réseau, dépendant de la gérance :

- a) Établir les critères pour la création et le maintien du catalogue modulaire de formation professionnelle.
- b) Concevoir l'offre de formation professionnelle de caractère intégré, en tenant compte des demandes formatives de la société catalane et des critères de distribution territoriale et sectorielle de formation professionnelle en Catalogne.
- c) Établir les critères pour le processus d'évaluation et de certification des compétences professionnelles acquises par l'expérience professionnelle et l'apprentissage non formel.
- d) Approuver les critères pour l'élaboration des standards de qualité dont devront tenir compte les centres du Réseau FP.cat.
- e) Concevoir les lignes stratégiques du système d'information et d'orientation pour la formation professionnelle.
- f) Présenter des propositions pour l'assignation de ressources.
- g) Évaluer et faire le suivi du Plan FP.cat

La structure du Réseau FP.cat bénéficiera d'un conseil recteur qui se chargera, entre autres fonctions, de :

- Élaborer le plan stratégique de la formation dans les centres du Réseau.
- Établir les critères indicatifs pour l'adaptation de l'offre formative à la demande et l'élaboration de plans de formation.
- Définir les critères pour l'homologation de centres et élaborer un rapport préalable sur les centres qui sont proposés pour faire partie du Réseau.
- Élaborer un rapport préalable sur l'admission de membres non permanents des différents conseils sociaux des centres du Réseau.
- Présenter des propositions pour l'assignation de ressources.
- Élaborer des plans de diffusion et de promotion aux entreprises et aux travailleurs.

Le Conseil recteur du Réseau FP.cat, auquel participeront, outre les administrations, les organisations syndicales et patronales les plus représentatives de Catalogne, sera présidé par la personne qui détiendra la gérance pour l'intégration de la formation professionnelle en Catalogne. La première réunion du Conseil recteur sera tenue avant le mois d'août 2008.

Les modifications normatives opportunes seront faites, dans un délai de moins de 12 mois à compter de la date de signature de l'Accord stratégique, afin de donner couverture et effectivité à la structure précédente.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Modification du règlement CCFP		✓			
2. Création de la gérance pour l'intégration de la formation professionnelle		✓			
3. Création du Conseil recteur du Réseau FP.cat		✓			
4. Création et mise en service de la structure de gestion du Plan FP.cat			✓		
5. Mise en service de la structure de gestion du Service de l'information et orientation professionnelles			✓		
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale de l'enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU) et Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)					
Intervient : Secrétariat de l'Industrie (IUE)					

* Il ne figure rien, puisqu'il s'agit de dépenses de structure (chapitre I du budget de la Generalitat)

12

Conforter le Plan FP.cat

Le Gouvernement mettra en œuvre le Plan FP.cat dans le but d'avancer dans la construction d'un modèle catalan de formation professionnelle qui assure la transparence, la perméabilité et la qualité des différents sous-systèmes de formation professionnelle. Ce nouveau modèle doit répondre convenablement aux besoins de compétitivité et d'internationalisation des entreprises, outre contribuer à la cohésion sociale, à l'encouragement de l'égalité d'opportunités entre les personnes et à leur mobilité dans l'espace européen.

Le Plan FP.cat aura pour but prioritaire le déploiement d'un réseau de quinze centres d'ici à 2010, qui sera le référent de la nouvelle formation professionnelle.

Les principaux objectifs du Plan FP.cat seront les suivants :

- Structurer la formation professionnelle en ce qui concerne le Catalogue des qualifications professionnelles, en l'assouplissant et en accélérant l'incorporation de nouvelles qualifications et/ou compétences réclamées par le secteur productif.
- Adapter le Catalogue des qualifications professionnelles au système européen de transfert de crédits (ECVET-ECTS).
- Définir un système d'évaluation et d'accréditation des compétences, y compris les apprentissages non formels et informels, valable pour tout le système de formation professionnelle, accessible et fonctionnel.
- Assouplir les passerelles entre la formation professionnelle et l'enseignement supérieur.
- Établir les conditions et les standards de qualité des centres qui offriront une formation professionnelle intégrée.
- Promouvoir une marque de prestige (FP.cat) reconnue sur le marché du travail.

Les principales fonctions des centres FP.cat seront :

- Fournir une offre formative intégrale, autour du catalogue modulaire de formation professionnelle, visant l'obtention des diplômes de formation professionnelle et des certificats de professionnalité, ainsi qu'une autre offre formative pouvant répondre aux demandes des travailleurs et des entreprises.
- Être liés avec leur environnement sectoriel et territorial afin de pouvoir être un référent formatif, en insistant plus particulièrement sur des domaines comme la formation de formateurs et la formation en centres de travail.
- Mettre en place un système d'information, d'orientation et de consultations et conseils pour les entreprises et les travailleurs, mis à jour en permanence et lié à la réalité du secteur productif, en coordination avec le réseau des Agences pour l'emploi.
- Promouvoir et participer au processus d'évaluation et de certification des compétences professionnelles acquises par l'expérience professionnelle et l'apprentissage non formel.
- Promouvoir des actions et des projets d'innovation permanente et de bonnes pratiques pouvant être transférables aux autres centres du réseau, ainsi que développer des projets expérimentaux et des expériences pilotes avec d'autres centres de formation professionnelle de régions de l'Union européenne.
- Développer des actions de formation de formateurs, en facilitant l'incorporation d'experts et de professionnels sectoriels dans l'enseignement.
- Collaborer avec les différents observatoires, l'ICQP et avec d'autres organisations et organismes à l'analyse de l'évolution du marché du travail et du système productif.
- Surmonter la différence centre/entreprise, en incorporant cette dernière au système intégré comme étant un élément supplémentaire de l'itinéraire formatif.

Pendant la durée de vigueur de l'Accord stratégique, seront mis route divers centres du réseau, spécialisés sectoriellement et aussi à caractère transversal ou multisectoriel, conformément à ce qui pourra être déterminé à ce moment-là.

Pour leur financement, les centres du Réseau FP.cat disposent d'une formule basée sur le compromis de collaboration entre le secteur public et le secteur privé ; ils disposeront de premiers investissements, pour démarrer le projet, qui s'alimentera des apports publics et privés de l'ensemble des administrations et des institutions participantes. En outre, les ressources nécessaires au maintien du centre seront garanties, par la passation de contrats-programmes pluriannuels avec l'administration, qui régleront les compromis réciproques entre les différents organismes.

Le Plan FP.cat devra répondre rapidement et efficacement aux besoins du système productif, en offrant une formation professionnelle intégrée, des services d'orientation et d'information et un processus d'accréditation de l'expérience professionnelle permettant aux travailleurs et aux entreprises de répondre aux demandes de qualification et de requalification. Il devra aussi constituer un des principaux référents des changements et des professions émergentes des secteurs productifs de Catalogne, en mettant en œuvre des actions spécifiques pour promouvoir l'actualisation et l'innovation de la formation professionnelle.

Ces services doivent être concrétisés dans un réseau de centres caractérisés par leur autonomie organisationnelle, pédagogique et de gestion basée sur le projet du centre et sur le princi-

pe d'excellence. De même, il faudra établir comme condition requise primordiale pour l'obtention de la marque FP.cat, que le centre respecte les standards de qualité préfixés.

Les partenaires économiques et sociaux les plus représentatifs en Catalogne et les mairies feront partie, en tout cas, des Conseils sociaux des centres publics et privés membres du Réseau FP.cat. Les entreprises représentatives du territoire et/ou secteur et d'autres organismes pourront également en faire partie conformément aux besoins de chaque centre du réseau.

Citons ci-après quelques-unes des fonctions du Conseil social:

- Établir les directives du plan du centre.
- Planifier et assurer le suivi des activités du centre.
- Informer au préalable du budget et du bilan du centre.
- Informer au préalable de la proposition de direction du centre.
- Réaliser la détection des besoins formatifs du secteur et des propositions de formation.
- Évaluer périodiquement les résultats du centre.

Le Gouvernement de la Generalitat de Catalogne, le Service pour l'emploi de Catalogne et le Consortium de la formation continue de Catalogne devront doter les centres qui s'incorporent au réseau FP.cat de ressources leur revenant en matière de formation professionnelle initiale et de formation professionnelle pour l'emploi.

Jalons						
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1. Nombre de cours offerts du catalogue modulaire de formation professionnelle		4	9	16	30	
2. Nombre de centres incorporés au réseau FP.cat *		-	7	15	25	
Budget (M€)		2008		2009	2010	2011
		Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses		4,9	-	5	5	5,2
Investissements		-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale de l'Enseignement professionnel artistique et spécialisé (EDU) et Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)						
Intervient : Secrétariat de l'Industrie (IUE)						

* Sont comptés ceux promus par le Gouvernement et ceux adhérents au réseau, le budget suit donc une trajectoire différente de l'augmentation du nombre de centres. Parallèlement, on cherchera des formules pour trouver un financement alternatif, y compris le financement privé.

13

Améliorer la qualité de la formation tout au long de la vie

Le déploiement progressif du Réseau de centres FP.cat servira d'exemple pour que le reste du système de formation professionnelle s'adapte et s'intègre progressivement aux principes et aux valeurs recueillies dans le nouveau Plan FP.cat. L'objectif final est d'atteindre une formation mieux orientée et consolidée par le biais d'une série de centres offrant de hauts standards de qualité et une formation adaptée aux besoins du marché.

Suivant cette ligne, et en complément du Plan FP.cat, les ministères du Travail et de l'Éducation mettront en œuvre les interventions suivantes, qui seront soumises aux fonctions participatives et de suivi propres du Conseil catalan de la formation professionnelle :

- Améliorer la planification de l'offre formative, en l'adaptant aux besoins des personnes et des entreprises. Pour effectuer cette tâche, ils compteront sur l'Observatoire du travail, les observatoires territoriaux et sectoriels, et les centres pour la détection de besoins de la demande.

- Concevoir des modules, des matériels didactiques et des programmes innovateurs pour le sous-système de formation pour l'emploi (professionnelle et continue).
- Homogénéiser les mécanismes de certification de la qualité.
- Assurer la formation de formateurs et les échanges avec les entreprises.
- Adapter les processus d'accréditation et de certification des compétences et du professionnalisme aux besoins du marché du travail.

Entre autres projets innovateurs, on insistera surtout sur le développement d'actions d'encouragement à la réussite scolaire dans le domaine de la FP, ainsi que sur la mise en œuvre d'initiatives garantissant l'alternance formation - travail. Ces initiatives auront pour but de garantir le suivi et l'achèvement des études de formation professionnelle réglementée ainsi que l'embauche stable ultérieure des étudiant(e)s au cours des dernières années de leurs études de formation professionnelle, plus particulièrement dans les matières correspondant aux secteurs où le tissu productif de Catalogne demande du personnel qualifié.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de formateurs qui bénéficient d'actions de formation et de recyclage		210	260	380	500
2. Nombre de centres certifiés de qualité		7	13	19	25
3. Nombre de projets d'innovation et d'expérimentation mis en route		1	3	5	7
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,55	–	1,73	2,1	2,5
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU) et Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)
Intervient: Secrétariat de l'Industrie (IUE)

14

Mettre en place un modèle intégral d'information et orientation sur la FP

Afin de contribuer à l'augmentation des personnes qui commencent et terminent les études de formation professionnelle, on incorporera dans les points d'information et d'orientation des écoles, dans les centres de formation professionnelle, dans les centres du Réseau FP.cat et dans les Agences pour l'emploi, des informations et des ressources appropriées sur les options offertes par la FP et les débouchés professionnels de chaque spécialité. Ce service d'information et orientation doit permettre aux travailleurs d'accomplir les itinéraires formatifs et professionnels.

Dans le développement du modèle d'information et orientation sur la FP, on comptera sur la collaboration des partenaires sociaux, compte tenu de leurs connaissances approfondies du système productif et du marché du travail catalan.

Le Gouvernement catalan s'engage à mener à terme les actions suivantes :

- Concevoir et mettre en place un système efficace et rapide d'information, orientation, consultations et conseils sur les possibilités de la formation professionnelle, les besoins actuels du marché du travail et les tendances de futur.
- Restructurer les points d'information et orientation, en créant de nouvelles structures et en ouvrant de nouveaux points d'information, selon une répartition territoriale et

sectorielle équilibrée, où seront mises en œuvre des interventions individuelles et collectives pour les demandeurs des services.

- Former l'équipe de professionnels appropriés pour que les utilisateurs puissent recevoir une assistance de premier ordre dans les différents points du réseau d'orientation et information.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de points d'information et orientation du réseau de formation professionnelle dans son ensemble		20	24	28	30
2. Nombre d'utilisateurs (hommes et femmes) assistés(ées)		2.000	2.400	2.800	3.000
3. Nombre de dérivations aux études de formation professionnelle		660	800	930	1.000
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,30	–	0,36	0,374	0,40
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU) et Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)

15

Redonner du prestige à la marque FP et la repositionner sur le marché

Actuellement, la FP est une marque qui ne jouit pas suffisamment de prestige, ayant une faible capacité attractive pour les personnes et les entreprises qui envisagent d'entreprendre un type quelconque de formation. La considération sociale de la FP continue d'être pauvre et, bien souvent, elle est perçue comme l'alternative pour les personnes qui n'ont pas de capacité pour accéder à l'université. Les signataires de l'Accord s'engagent à repositionner la marque FP comme une alternative formative de niveau, offrant des possibilités d'insertion professionnelle sur des postes de travail qualifiés et stables. Pour mettre en œuvre cette stratégie de repositionnement, on agira de la façon suivante:

- Campagnes de promotion et de publicité visant à repositionner la marque FP.
- Manifestations et journées à la charge des ministères du Travail et de l'Éducation, ainsi que des partenaires sociaux, dans le but de revaloriser les possibilités formatives et d'insertion professionnelle de la FP.
- Présence, donnant une image d'un haut niveau, aux salons sectoriels qui seront tenus en Catalogne.
- Promotion du système de qualifications et de certification des compétences.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Budget de promotion de la FP		0,44	0,45	0,47	0,48
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,44	–	0,45	0,47	0,48
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU) et Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)

16

Programme de bourses compensatoires et de mobilité des élèves de FP

Bourses de mobilité:

Le Gouvernement catalan s'engage à destiner des ressources économiques à l'octroi de bourses à la mobilité pour les élèves de FP:

- Qui ont leur résidence dans des zones ayant une faible offre de formation professionnelle publique et souhaitent se former dans des centres financés par des fonds publics. L'objectif est de pouvoir répondre aux personnes qui habitent dans des régions présentant de faibles taux de population où il n'est pas possible de maintenir une offre de FP suffisamment large, stable et variée.

- Qui désirent faire des études professionnalisées de cycles formatifs à offre réduite.

Bourses compensatoires:

D'autre part, on promouvra un paquet de bourses compensatoires spécifique pour les étudiants de formation professionnelle. Ces bourses doivent contribuer à stimuler l'accès à la formation professionnelle, en compensant les coûts d'opportunité concernant de possibles offres d'emplois, en facilitant la simultanéité des études et du travail et, en définitive, en aidant tous les étudiants à terminer le cycle de formation commencé. Ce système de

bourses sera fixé conformément à des critères tels que le revenu, l'excellence académique et le secteur. Dans le cadre du Conseil recteur du Réseau FP.cat, seront négociés les paramètres des nouvelles bourses compensatoires pour pouvoir les mettre en ser-

vice à partir de 2009, dans le Réseau FP.cat, et les étendre ultérieurement dans le reste du système.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de bourses à la mobilité accordées		1.000	1.200	1.400	1.600
2. Nombre de bourses compensatoires accordées		–	500	1.000	1.500
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1	–	1,7	2,4	3,1
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU)

17

Appliquer le Plan de développement de la formation en centres de travail (FCT)

Le Gouvernement catalan s'engage à appliquer le Plan de développement de la formation en centres de travail (FCT), élaboré avec les partenaires sociaux et approuvé à l'unanimité par la commission constituée à cette fin. Plusieurs mesures regroupées en trois grands blocs seront appliquées :

A. La formation des professionnels qui interviennent dans le suivi de la FCT

- Élaborer un plan de formation permanente des personnes qui réalisent le tutorat de suivi de la formation en centres de travail (FCT) des élèves des cycles formatifs de formation professionnelle. Ce plan doit promouvoir les expériences et les échanges visant à améliorer la FCT.

B. La réalisation de la FCT

- Développer les fonctions et les responsabilités des personnes qui interviennent dans la FCT, ainsi que les critères pour leur réalisation.
- Élaborer un modèle organisationnel et méthodologique de la FCT, afin d'optimiser les ressources et d'améliorer la qualité et l'efficacité de la FCT.
- Garantir aux élèves, avant la réalisation du stage de formation, les connaissances de la réglementation spécifique de prévention des risques du travail sur le lieu de travail.
- Étudier la viabilité de créer des outils télématiques donnant un support et facilitant le suivi de la formation en centres de travail.
- Encourager une plus grande participation de la représentation légale des travailleurs au suivi de la FCT.
- Réaliser une étude de révision des assurances de dommages personnels, mort et invalidité des élèves et des professeurs en formation dans les centres de travail pour évaluer si les montants sont actualisés et s'il est nécessaire d'en améliorer la couverture.

C. L'amélioration de la qualité de la FCT

- Augmenter les stages de formation en centres de travail hors de Catalogne, pour promouvoir la mobilité des personnes.
- Définir un système d'indicateurs de la FCT permettant d'évaluer la qualité et d'identifier des opportunités d'amélioration.
- Établir des mécanismes d'identification de bonnes pratiques se produisant dans la FCT, afin de mettre à la portée des centres et des entreprises un modèle de référence de qualité et de procéder à leur reconnaissance sociale.
- Promouvoir, dans tous les niveaux et services fonctionnels de l'entreprise, des actions de diffusion de la fonction et de la valeur de la formation en centres de travail dans l'éducation des élèves dans le contexte du Plan d'accueil de l'entreprise.
- Promouvoir, par le biais d'une procédure appropriée d'homologation de centres de travail collaborateurs, l'implication des entreprises pouvant garantir des lieux de stages offrant un plus grand potentiel d'apprentissage.

Parallèlement, dans le cadre du Conseil recteur du Réseau FP.cat et dans un délai maximum d'un an à compter de la signature de l'Accord, on commencera à élaborer une étude qui incorporera des propositions d'amélioration et de nouvelles formules sur la formation en centres de travail.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de centres de travail qui accueillent des élèves de FP en stages		20.000	21.000	22.000	23.000
2. Nombre de centres de travail compris dans la procédure d'homologation		100	300	10.000	23.000
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,1	–	0,1	0,1	0,1
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU)

18 Élargir la mobilité transfrontalière

Le Gouvernement catalan encouragera les élèves des centres de formation professionnelle soutenus par des fonds publics à avoir l'option de faire un stage de formation pratique en entreprises d'autres pays de l'Union européenne, grâce aux interventions suivantes :

- Participation des centres à des projets d'innovation et d'échange avec d'autres centres de l'Union européenne.
- Formation des enseignants pour la préparation et la gestion de projets de mobilité. On inclura aussi des mesures pour les études d'enseignant stimulant la participation aux programmes de mobilité.
- Étude de formules pour le financement bilatéral (non dépendant de la Commission européenne) d'échanges de stages de formation en entreprises.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'élèves de cycles formatifs (degré moyen et/ou supérieur) qui font un stage de formation en entreprises d'autres pays		1.000	1.100	1.200	1.300
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,2	–	1,2	1,2	1,2
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU)

Intervient: Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)

19 Développer la formation professionnelle à distance

Dans le cadre de la flexibilisation de la formation professionnelle, le Gouvernement catalan promouvra la modalité de l'enseignement à distance comme formation intégrée, ouverte, innovatrice et de qualité, avec une large offre d'enseignements de formation professionnelle.

Les actions les plus significatives seront :

- Amélioration et extension de l'offre de l'enseignement à distance pour obtenir le diplôme d'études secondaires, baccalauréat et FP.
- Incorporation de nouveaux enseignements qui sont offerts à distance : cycles de formation et cours de préparation pour les épreuves d'accès aux cycles formatifs.
- Élaboration de matériels des différents niveaux éducatifs pour l'enseignement à distance.
- Formation des enseignants des différents niveaux éducatifs pour la formation à distance.
- Programmation de crédits répondant aux besoins spécifiques de formation des personnes qui participeront aux convocations d'accréditation des compétences.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de nouveaux enseignements qui sont offerts à distance (études secondaires, baccalauréat, cycles formatifs)		3	3	3	3
2. Nombre d'inscriptions aux enseignements qui sont offerts à distance		6.500	7.000	7.500	8.000
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	0,6	–	0,6	0,6	0,6
Unité responsable : Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU)					
Intervient : Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)					

20

Promouvoir des programmes de qualification professionnelle initiale (PQPI)

Le Gouvernement catalan organisera une offre de formation pour professionnaliser les jeunes et les personnes adultes qui n'ont pas réussi à se diplômer, tout en confortant une meilleure interrelation avec la formation professionnelle initiale. Les actions qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Détection de besoins de qualification auxquels les PQPI doivent répondre.
- Conception et consolidation de la nouvelle offre de PQPI incorporant les principales valeurs des actuels programmes de garantie sociale et en corrigeant les défaillances.
- Démarrage de l'expérimentation des nouveaux PQPI en septembre 2008.
- Coordination avec l'Éducation permanente (EP) afin de garantir une offre adaptée aux besoins du territoire et d'éviter, le cas échéant, la duplicité des services ciblant le même collectif.
- Établissement de passerelles entre les PQPI et les cycles de formation de degré moyen (CFGM).
- Développement des modules en vue de l'obtention du diplôme d'études secondaires obligatoires (GESO) en coordination avec l'EP.
- Ordonnancement des programmes de QPI et du développement normatif correspondant.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Ordonnancement et développement normatif des PQPI		✓			
2. Nombre d'utilisateurs des PQPI		5.500	6.000	6.300	6.500
3. Nombre de profils professionnels PQPI		15	18	22	25
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	7,5	–	8	8	8,5
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable : Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE) et Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU)					

21

Établir des passerelles permettant une souplesse maximum entre les cycles éducatifs

Le ministère catalan de l'Éducation, en collaboration avec le ministère de l'Innovation, des universités et de l'entreprise et les universités catalanes, établira et mettra en place toutes les passerelles possibles pour permettre une transition sans problèmes et une souplesse maximum entre les enseignements post-obligatoires.

Ces passerelles tiendront compte, en particulier, de la formation professionnelle, et des orientations se produiront tant de la formation professionnelle de degré supérieur vers l'éducation universitaire que de celle-ci vers la FP de degré supérieur.

On travaillera pour élargir la reconnaissance de crédits entre les cycles formatifs de degré supérieur de la formation professionnelle spécifique et les études universitaires pour un plus grand nombre de diplômés. Pour ce faire, dans le cadre du Conseil interuniversitaire de Catalogne, on continuera coude à coude avec les universités catalanes pour qu'elles donnent des équivalences universitaires aux crédits qui auront déjà été obtenus et qui auront été déterminés dans les différents accords de reconnaissance. Ces

crédits seront alors reconnus dans le dossier académique des études universitaires.

D'une manière complémentaire, et également dans le cadre dudit Conseil interuniversitaire, seront établis les accords nécessaires à l'équivalence de certains crédits des cycles formatifs de degré supérieur pour les étudiants universitaires qui en font la demande, toujours en fonction du nombre de crédits obtenus au cours de leurs études.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de passerelles établies entre enseignements		100	120	140	160
2. Nombre d'élèves que les réalisent		6.000	6.250	6.500	6.750
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,1	-	0,1	0,1	0,1
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable : Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU)					
Intervient : Ministère de l'Innovation, des universités et de l'entreprise (IUE)					

22

Promouvoir la formation dans les entreprises

Pour parvenir à dynamiser la formation professionnelle, il est primordial que les entreprises évaluent leurs ressources humaines et y investissent. Le principal avantage compétitif des entreprises réside dans le talent et les capacités de leurs employés, la formation étant donc une pièce clé dans cet engrenage.

Pour améliorer la qualité et la quantité de formation fournie par les entreprises à leurs travailleurs, on encouragera les entreprises à :

- Formaliser leur processus de formation.
- Concevoir la formation en l'adaptant à tous les travailleurs.
- Faciliter la participation des travailleurs à la planification de la formation, par le biais de leur représentation légale.

- Réviser régulièrement les besoins de formation des différentes personnes.
- Participer à leur formation effective.
- Évaluer régulièrement les résultats en matière de formation.
- Promouvoir des processus d'accréditation des compétences professionnelles des travailleurs et des travailleuses.

L'Administration de la Generalitat donnera son soutien et ses conseils aux entreprises pour l'élaboration des plans de formation.

Tous les ans, l'Administration de la Generalitat récompensera les entreprises qui respecteront toutes les conditions requises en matière de formation en leur remettant une distinction spéciale.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises assistées		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,4	-	0,4	0,4	0,4
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)					
Intervient: Direction générale de l'Enseignement professionnel, artistique et spécialisé (EDU) / Secrétariat de l'Industrie (IUE)					



Réussite scolaire (impulse stratégique)

23

Promouvoir l'inclusion et la réussite scolaires, et réduire l'abandon scolaire prématuré

Les signataires de l'Accord s'engagent à avancer vers une éducation de qualité, intégratrice, de cohésion et dans un cadre d'égalité d'opportunités. Parmi les objectifs principaux que l'on veut promouvoir, citons la création d'un service public éducatif intégrant tous les établissements publics et privés agréés, l'amélioration des conditions et de la qualité des enseignants, l'implication des familles dans un modèle éducatif partagé, la coresponsabilité des mairies avec l'éducation, et la coresponsabilité et gestion autonome des centres. En outre, on veut tendre à une augmentation progressive des dépenses en éducation pour atteindre 6 % du PIB de Catalogne.

De cette façon, et après avoir détecté les zones de scolarisation présentant le taux le plus faible de réussite scolaire, le ministère catalan de l'Éducation décidera de mesures d'intervention territoriale pour aider à améliorer le niveau de réussite scolaire comme, par exemple, les suivantes :

- Élaboration de plans stratégiques par les centres éducatifs qui concrétiseront leur gestion autonome et décideront avec le ministère de l'Éducation les stratégies visant à améliorer la qualité du service et la réussite éducative, en précisant les actions que le centre mettra en œuvre et les compromis de ressources qu'apportera le ministère. Les deux parties assumeront un suivi pendant la période des compromis mutuels.
- Promotion de plans éducatifs d'environnement de cohésion entre le ministère de l'Éducation et les mairies, avec une orientation inclusive et de cohésion et ciblant tous les élèves et toute la communauté éducative, avec une sensibilité spéciale pour les secteurs sociaux les plus vulnérables. Ces plans seront particulièrement importants dans les zones de scolarisation présentant un taux plus faible de réussite scolaire. Entre autres mesures, les centres éducatifs publics continueront de s'ouvrir aux activités complémentaires, dans le but de lutter contre l'échec scolaire.
- Promotion de contrats programme, dans les termes prévus dans l'Accord national pour l'éducation.

D'autre part, et dans les programmations annuelles des établissements publics et privés agréés, on promouvra l'inclu-

sion de toute une série d'interventions visant à améliorer les taux de réussite scolaire et à réduire l'abandon scolaire prématuré; citons-en quelques-unes :

- Mise en place de stratégies pour la détection des élèves à risque d'échec scolaire.
- Interventions organisationnelles et de renfort visant à améliorer l'estime de soi et l'attitude des élèves devant les processus d'enseignement-apprentissage.
- Actions de renfort et de motivation pour les élèves ayant des difficultés à atteindre les objectifs et les compétences élémentaires de l'enseignement primaire.
- Actions de renfort, organisationnelles et/ou méthodologiques pour accroître le taux de réussite des élèves diplômés de l'Enseignement secondaire obligatoire (ESO), plus particulièrement des élèves de l'enseignement primaire qui passent à l'enseignement secondaire sans avoir décroché aucun des objectifs de l'étape précédente, ou des élèves de l'enseignement secondaire qui ont des difficultés d'apprentissage.
- Mise en œuvre des programmes de diversification du cursus de l'ESO comme mesures contribuant à la diversité dans les établissements secondaires.
- Actions d'orientation, de motivation, organisationnelles et de soutien pour les élèves afin d'accroître le taux de réussite dans les études d'enseignement secondaire post-obligatoire.
- Amélioration de la formation initiale et continue des enseignants.

Enfin, et d'une manière progressive, seront développées les recommandations du rapport pour l'amélioration des résultats du système éducatif en Catalogne élaboré par le Conseil supérieur d'évaluation du système éducatif, approfondissant sur les causes et les lignes de travail en vue d'améliorer les résultats éducatifs. Ce développement se fera avec la participation des partenaires économiques et sociaux. On considère en effet qu'il est nécessaire d'incorporer des habiletés et des valeurs au processus de formation des étudiants qui vont au-delà des strictes connaissances, comme par exemple la cultu-

re de l'effort, le travail en équipe, la créativité, la prise d'initiative, la pensée critique et versatile, et la valeur du travail. Dans le cadre de l'Accord, sera créé un groupe de travail, formé d'experts et de personnes proposées par les signataires de l'Accord, pour qu'il présente des propositions dans ce sens.

Afin d'évaluer l'impact des différentes interventions, on mettra en place un système d'indicateurs à l'échelle globale et territoriale, permettant de connaître l'application des mesures prévues et le progrès des indicateurs de réussite scolaire et de cohésion sociale.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Pourcentage des diplômés en enseignement secondaire obligatoire (ESO) des élèves évalués en 4ème d'ESO (2006 : 77 %)	78%	79%	80%	82%	
2. Pourcentage de population âgée de 18 à 24 ans ayant au maximum une formation obligatoire (ESO), qui ne font pas d'études postérieures (2006 : 29 %)	28%	26%	23%	20%	
3. Pourcentage de population âgée de 20 à 24 ans ayant un diplôme en enseignement secondaire post-obligatoire (2006 : 65 %)	66%	67%	69%	72%	
4. Pourcentage de centres éducatifs publics ayant une gestion autonome grâce aux plans stratégiques	14%	18%	22%	26%	
5. Taux d'amélioration des résultats éducatifs des établissements autonomes	100	103	106	110	
6. Nombre de plans éducatifs d'environnement en Catalogne	95	115	135	155	
7. Pourcentage de centres disposant d'un plan de formation de centre	31%	50%	75%	100%	
8. Nombre de centres éducatifs qui s'ouvrent aux activités complémentaires	664	884	1104	1324	
9. Pourcentage de dépenses en éducation par rapport au PIB	ND	ND	ND	ND	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	227,2	21	256,8	266,5	277
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable : Direction générale de l'Enseignement primaire et secondaire (EDU)					

24

Renforcer les technologies de l'information et des connaissances (TIC) à l'école

Les centres éducatifs seront dotés d'équipements informatiques, télématiques et audiovisuels ainsi que de connexions à Internet permettant l'utilisation des TIC par les professeurs et les élèves comme outil de la programmation du cursus du centre.

Le ministère catalan de l'Éducation encouragera l'utilisation des TIC comme contenu mais aussi comme instru-

ment d'appui des processus d'enseignement-apprentissage permettant le travail sur réseau entre des centres dans et hors de la Catalogne. Entre autres mesures, il promouvra la formation et l'assistance des enseignants dans la maîtrise et l'utilisation adéquate de ces technologies, ainsi que la recherche et l'innovation éducative dans ce domaine.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Pourcentage de centres offrant une connexion à bande large dans les salles de classe	35%	65%	100%	100%	
2. Nombre d'enseignants formés annuellement en TIC	17.500	18.000	18.500	19.000	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	35,5	1,7	38,4	39,6	40,7
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable : Direction générale de l'Innovation (EDU)					

Renforcer l'accueil et l'intégration des élèves immigrants

Le ministère catalan de l'Éducation établira des systèmes de transfert d'information entre les centres éducatifs et les services locaux en vue de la détection de la situation d'arrivée des élèves, et promouvra des plans d'environnement local permettant l'intégration des élèves immigrants.

Depuis les établissements éducatifs, on continuera d'appli-

quer les plans d'accueil des élèves pour l'apprentissage de la langue et de la culture grâce à un système de salles d'accueil aménagées dans les propres centres, afin de permettre la scolarisation partagée entre le groupe classe et ces salles. On dotera les centres de salles d'accueil en fonction du nombre et de la provenance des nouveaux élèves.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de centres dotés d'une salle d'accueil *		1.164	1.264	1.364	1.439
2. Nombre de centres offrant un programme d'immersion		100	300	500	500
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	45,2	–	48,6	52,2	55,3
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Innovation (EDU)

* Pour le cours académique 2007/2008, les critères dont on a tenu compte pour la dotation d'enseignants pour la salle d'accueil dans les établissements ont été comme suit : plus de 9 nouveaux élèves venus au cours des 24 derniers mois ; pourcentage d'élèves étrangers représentant plus de 10 % de l'ensemble des élèves; équilibre dans l'offre éducative des centres d'une même municipalité.



LÍNIA 6

Anglais (impulse stratégique)

26

Développer le plan de l'anglais : mesures globales pour les centres éducatifs

Le Gouvernement catalan promouvra les actions globales suivantes dans les centres éducatifs :

- Améliorer la présence de l'anglais dans le cursus en dédoublant progressivement les groupes d'élèves, tant en primaire qu'en secondaire, et en travaillant, par conséquent, avec des groupes plus réduits. Cette mesure signifie améliorer la capacitation en anglais des enseignants non spécialisés, aussi bien en primaire qu'en secondaire.
- Incorporer progressivement tous les centres éducatifs au Plan de l'anglais, à partir de projets propres, qui impliquent :
 - Avancée de l'anglais dans l'Éducation infantile.
 - Contenus non linguistiques en anglais en primaire.
 - Contenus équivalant à une matière en anglais en ESO et enseignement secondaire supérieur (Baccalauréat).

La généralisation à tous les centres est prévue pour 2015.

- Renforcer la présence de personnes aidant les enseignants à mettre en place les mesures du Plan de l'anglais. On définira le profil professionnel pour le personnel de renfort et on augmentera leur présence dans les centres.
- Promouvoir l'échange et l'embauche d'enseignants d'autres pays pour favoriser et soutenir la formation des enseignants catalans.
- Réviser et choisir les meilleures méthodologies pour l'enseignement-apprentissage de l'anglais dans les différents niveaux de l'éducation, en identifiant les bonnes pratiques tant en Catalogne que dans d'autres endroits. Dans ce but, on demandera un rapport à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire et à l'Inspection de l'enseignement.
- Incorporer l'apprentissage de l'anglais dans la FP.

		Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1.	Nombre de nouveaux projets qui sont incorporés chaque année au Plan de l'anglais à partir de projets propres du centre	300	375	450	525	
2.	Nombre d'enseignants d'autres pays dans les centres éducatifs	138	200	230	260	
3.	Nombre d'élèves de cycles formatifs de FP qui assistent à un cours d'anglais	3.000	4.500	6.000	7.500	
Budget (M€)		2008		2009	2010	2011
		Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses		13,7	4,8	19,0	19,7	20,3
Investissements		–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale de l'Innovation (EDU)

Développer le plan de l'anglais : mesures pour les enseignants

Le Gouvernement catalan promouvra les actions suivantes pour améliorer le niveau d'anglais des enseignants dans les établissements :

- Assurer une formation à 15 000 instituteurs et professeurs en activité afin d'améliorer leurs connaissances en anglais au travers d'écoles officielles de langues, des plans de formation de zone et autres initiatives de formation. Ceci représentera la formation de 16 % de la totalité des enseignants de Catalogne. Cette mesure, dont l'achèvement est prévu pour 2015, cible tant les enseignants d'établissements publics que ceux de centres privés agréés.
- Promouvoir par le biais des facultés universitaires de formation des enseignants que les futurs instituteurs et pro-

fesseurs d'enseignement secondaire puissent accréditer le niveau B2 (Cadre commun de référence européen). On fera une réservation de places dans les écoles officielles de langues et dans d'autres organismes de formation pour les futurs professeurs et instituteurs. On augmentera le nombre d'aides Erasmus pour ces étudiants universitaires.

- Exiger, à partir de 2010, comme condition requise indispensable le niveau B1 pour accéder à l'intérim et à l'enseignement. Jusqu'en 2010, sera évaluée la compétence en anglais pour accéder à l'intérim et à l'enseignement.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre de professeurs et d'instituteurs qui atteindront un niveau leur permettant de réaliser un échange en anglais (B1)	565	678	847	1.058	
2. Nombre d'instituteurs et de professeurs qui pourront donner des cours dans des matières non linguistiques en anglais (B2 ou C1)	159	281	470	576	
3. Pourcentage d'enseignants non spécialisés formés en anglais sur le total de 15 000 instituteurs et professeurs qui, d'après ce qui est prévu, auront reçu une formation d'ici à la fin de 2015	36%	41%	47%	55%	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,7	1,8	2,8	3,1	3,4
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale de l'Innovation (EDU)

Développer le plan de l'anglais: mesures complémentaires pour les élèves

Le Gouvernement catalan promouvra les actions suivantes pour améliorer le niveau d'anglais des élèves des centres éducatifs :

- Octroyer des bourses directes pour favoriser la mobilité des élèves, plus particulièrement ceux de l'enseignement secondaire obligatoire (ESO), de l'enseignement secondaire supérieur (baccalauréat) et de formation professionnelle, par le biais de stages d'immersion en Catalogne et à l'étranger, de la participation aux programmes de

l'Union européenne et d'échanges linguistiques.

- Promouvoir des programmes visant l'amélioration du niveau d'anglais (concours d'oratoire, travaux de recherche, apprentissage actif de langues, etc.).
- Fournir des ressources pour l'apprentissage aussi bien pour les élèves de l'enseignement élémentaire que pour les personnes adultes.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre d'élèves participant aux différentes actions de mobilité	2.500	2.600	2.700	2.800	
2. Nombre d'élèves participant aux programmes d'excellence	600	700	800	900	
3. Nombre de centres dotés d'un espace d'auto-apprentissage	100	500	750	1.000	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,3	0	1,4	1,5	1,6
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale de l'Innovation (EDU)

Développer le plan de l'anglais: mesures d'environnement

Dans le cadre de l'Accord stratégique, une commission interministérielle sera créée dans le but de promouvoir l'anglais auprès de la société catalane et de garantir la réussite de toutes les mesures contenues dans l'Accord.

Le Gouvernement catalan promouvra la présence de l'anglais auprès des moyens de communication, en particulier les télévisions publiques, dans des tranches horaires différentes et déterminées, en garantissant l'émission de programmes et de films originaux en anglais.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'heures d'émission de programmes et de films en anglais sous-titrés		ND	ND	ND	ND
2. Création de la commission interministérielle pour l'encouragement de l'anglais dans la société		✓			
3. Taux de population qui parle anglais		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	ND	ND	ND	ND	ND
Investissements	ND	ND	ND	ND	ND
Unité responsable : Direction générale de la Promotion économique (DEF)					
Intervient : Direction générale de l'Innovation (EDU)					

Renforcer l'anglais dans le monde universitaire

Le Gouvernement catalan promouvra l'enseignement de masters officiels et postgrades intégralement en anglais dans les universités et les écoles de commerce catalanes.

Il confortera aussi un plan dans les universités catalanes pour l'enseignement de certaines matières non linguisti-

ques intégralement en anglais dans la plupart des cursus universitaires.

Enfin, il renforcera l'enseignement de l'anglais comme matière linguistique dans les différents cursus du système universitaire de Catalogne.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de masters universitaires intégralement en anglais		36	40	43	46
2. Nombre de cursus dont a été reconnue la Mention de qualité multilingue *		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	5,38	–	7,76	10,53	ND**
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Direction générale des Universités (IUE)					

* Obtiendront une « Mention de qualité multilingue » les cursus qui garantissent un niveau final d'anglais correspondant au B2, qui offrent des crédits de matières propres en anglais et qui promeuvent un système de support linguistique et pédagogique aux enseignants et aux élèves, de manière à encourager une mise en place adéquate de matières en anglais.

**Les prévisions faites se basent sur le financement variable par objectifs liés à l'Accord visant l'amélioration du financement des universités publiques catalanes 2007-2010. Les prévisions correspondant à l'année 2011 sont soumises à la continuité ou non de cette voie de financement.

Améliorer les compétences en anglais des travailleurs et des travailleuses de Catalogne

Dans une économie de plus en plus ouverte, prennent une extrême importance les connaissances de l'anglais comme langue véhiculaire des relations commerciales internationales.

Afin de favoriser la compétitivité de nos entreprises à l'échelle internationale, le Gouvernement catalan promouvra des interventions visant l'amélioration du niveau d'anglais des travailleurs des entreprises catalanes. Parmi les plus remarquables, citons :

- Promouvoir le Programme FORMAT dans le cadre de l'apprentissage de langues associé à l'emploi et ciblant les travailleurs et travailleuses en activité, grâce au support donné par des mesures incitatives mises en œuvre dans les entreprises afin d'encourager l'apprentissage de l'anglais de leurs employé(es).
- Promouvoir l'échange entre travailleurs et travailleuses de connaissances techniques et linguistiques.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises qui s'incorporeront au projet FORMAT sous la Ligne d'anglais		500	600	700	800
2. Nombre de travailleurs et travailleuses, formés(ées) dans le projet FORMAT		5.000	6.000	7.000	8.000
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	6	–	7	8	9
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)

Promouvoir la mobilité des jeunes par le biais de stages professionnels dans des pays anglophones

Le Gouvernement catalan offrira des séjours de stages en entreprises à l'étranger en vue du perfectionnement professionnel de jeunes travailleurs, garçons et filles, âgés de 18 à 30 ans, résidant en Catalogne, pour qu'ils puissent

acquérir une expérience professionnelle hors de leur environnement habituel, tout en apprenant et perfectionnant une autre langue.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de jeunes participant à des stages en entreprises à l'étranger		ND	ND	ND	ND
2. Nombre d'entreprises installées dans des pays anglophones qui collaborent au programme		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,35	–	0,375	0,4	0,425
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)

Politique universitaire

33

Développer un modèle universitaire optant pour l'excellence et l'internationalisation

Les signataires de l'Accord inciteront les universités catalanes à occuper une des premières places du monde entier en tant qu'universités de pointe et excellentes dans leurs branches, en cherchant toujours à se redéfinir et à s'orienter pour atteindre cette excellence; en cherchant l'avantage comparatif nécessaire, par le biais de la spécialisation et de la diversification, pour concurrencer en égalité de conditions devant d'autres universités internationales ; en mettant en place des systèmes évaluateurs réguliers des résultats de leur enseignement en recherche et en transfert ; et en transformant les structures, les régulations et la gestion pour faire de l'université une institution agile et souple, où le mérite et l'excellence, sans oublier pour autant la fonction sociale, doivent être les bases essentielles guidant leur gestion et leur direction. Le financement des universités créera les mesures incitatives nécessaires pour qu'elles puissent atteindre ces objectifs.

D'autre part, les signataires de l'Accord donneront leur appui à une plus grande internationalisation des universités catalanes, en favorisant la mobilité des étudiants, des enseignants, de leur personnel de services et d'administration et l'augmentation de la présence d'étudiants étrangers, en promouvant les cursus communs avec des universités étrangères et en encourageant les habiletés linguistiques des étudiants universitaires. De même, et dès que prendront effet le transfert des compétences et l'octroi de bourses et d'aides aux études universitaires, on mènera une politique d'encouragement à la mobilité internationale des étudiants universitaires catalans. Enfin, on développera un programme visant à attirer les cerveaux dans les universités pour récupérer les personnes qui sont allées se former dans des centres d'excellence internationaux. Ce programme viendra compléter les mesures présentées.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Recettes compétitives obtenues lors des convocations du VIIe Programme cadre de l'Union européenne	17,07	17,92	18,82	19,76	
2. Nombre d'étudiants étrangers inscrits par an	11.750	12.000	12.500	13.500	
3. Nombre de professeurs étrangers par an	450	475	500	550	
4. Nombre de masters officiels et de doctorats interuniversitaires en partenariat avec des universités étrangères offerts par an	22	28	32	36	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	17,97	–	25,90	35,09	–
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Direction générale des Universités (IUE)					

Réviser les cursus et les méthodologies de l'enseignement pour les adapter aux besoins du marché de travail

À l'heure actuelle, l'université catalane est plongée dans le processus de construction de l'Espace européen d'enseignement supérieur, qui a comme objectif primordial d'adapter les cursus et les méthodologies de l'enseignement aux besoins de la société et du monde productif. Pour ce faire, le Gouvernement catalan promouvra les actions suivantes :

- Donner une continuité aux deux éditions du plan pilote d'adaptation des cursus à l'Espace européen d'enseignement supérieur, entreprises depuis le cours académique 2004-05, en partenariat avec toutes les universités catalanes et avec une offre de 82 cursus pilotes de grade et 16 masters pilotes, en tenant compte que les premiers diplômés ont terminé leurs études pendant le cours académique 2006-07. La réussite des études pilotes donnera lieu à un diplôme propre à l'université correspondante, pouvant être accréditées par l'Agence pour la qualité du système universitaire de Catalogne lorsque le processus d'accréditation aura été résolu.
- Réviser la carte complète de cursus des universités catalanes. Cette révision est un processus progressif de transformation de l'offre actuelle vers une nouvelle offre, établie selon des critères de qualité et rentabilité maximums des ressources disponibles, conformément à la demande sociale, économique et du territoire et aux perspectives du développement scientifique et novateur en tenant compte, en même temps, des potentialités, des ressource

ces humaines et des infrastructures disponibles des universités.

Le plan pour le financement de l'amélioration des universités catalanes 2007-2010 établi par le Gouvernement détermine que les universités doivent faire l'analyse de la demande et de l'offre d'enseignement de leurs structures, analyser et évaluer la durée réelle des différentes études, définir le type d'activités ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) qui seront développées dans les cursus, afin de contribuer au calcul de la charge théorique pour tous les enseignements de l'éventail des cursus et pour toutes les facultés. Le Gouvernement destinera une partie du financement à ces éléments que développeront les universités pour restructurer leurs cursus.

- Appuyer l'adaptation effective de la méthodologie de l'enseignement, conformément aux objectifs du processus de Bologne visant à améliorer le processus d'apprentissage de l'étudiant, et en incorporant des stratégies pour améliorer la définition des compétences académiques et professionnelles que l'étudiant doit atteindre à travers les cursus et la façon dont celui-ci doit les obtenir. Une amélioration de l'apprentissage dans les cursus doit comporter la réduction effective de la durée des études et une incorporation anticipée des diplômés, mieux préparés, au marché du travail.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Proportion de cursus officiels adaptés à la nouvelle structure de degrés et masters universitaires		10%	60%	90%	100%
2. Taux de rendement (proportion entre le nombre de crédits réussis et le nombre de crédits auxquels se sont inscrits des étudiants suivant des études dont le cursus est homologué)		0,69	0,70	0,71	0,72
3. Nombre de cursus interuniversitaires		74	100	110	120
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	23,99	-	34,64	46,98	-
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale des Universités (IUE)					

Améliorer la relation université - entreprise

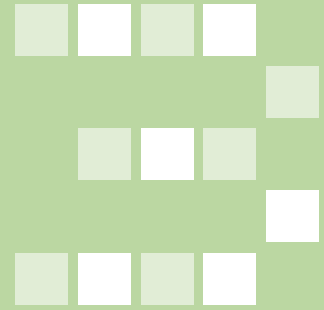
Dans le cadre de la réforme de la Loi des universités de Catalogne (LUC), on reformulera la composition des conseils sociaux des universités afin d'améliorer les relations université - entreprise et d'approfondir leur rôle d'interlocution avec le tissu économique et social, en favorisant la présence des organisations syndicales et patronales les plus représentatives.

D'autre part, le Gouvernement donnera son appui pour que, conformément au processus de Bologne et de la main des partenaires économiques et sociaux, les universités passent avec les entreprises de leur environnement des accords permettant le déroulement de stages d'étudiants

au sein des entreprises. Ces accords pourront aussi incorporer d'autres possibles intérêts communs entre les universités et les entreprises, comme par exemple des programmes formatifs spécialisés pour les entreprises, des projets de recherche et de transfert, etc.

Enfin, le Gouvernement établira des mécanismes administratifs, tels que les services spéciaux, pour que les professeurs universitaires puissent participer dans des centres technologiques et scientifiques, à temps complet pendant une période, sans avoir à demander de congé de convenance personnelle qui suppose une grave limitation pour l'éventuel réembauchage ultérieur.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Recettes pour transfert de technologie entre université et entreprise		84,02	87,57	87,77	90,77
2. Reformulation de la composition des conseils sociaux des universités		–	✓	–	–
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	5,41	–	7,81	10,59	–
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Direction générale de la Recherche (IUE)					



INFRASTRUCTURES

➔ LIGNE 8

Infrastructures stratégiques

LIGNE 9

Politique de mobilité



Infrastructures stratégiques (impulse stratégique)

36

Garantir l'accessibilité sur tout le territoire grâce à un réseau routier intégré et sûr

Les signataires de l'Accord considèrent qu'il est nécessaire de doter le pays d'un réseau routier bien intégré, sûr, durable, équilibré territorialement et viable économiquement, garantissant l'accessibilité à tout le territoire et la liaison effective et efficace avec les autres pays européens, selon des critères de qualité de service, de sécurité et de qualité environnementale.

Pour parvenir à atteindre cet objectif, le Gouvernement catalan exécutera le Plan d'infrastructures des transports de Catalogne (PITC) comme feuille de route à suivre au cours des années à venir. Pendant la durée de vigueur de l'Accord stratégique, on construira 600 km de réseau de voies rapides dépourvues de péages, dont pratiquement 330 km relèveront de la compétence directe de la Generalitat. Les actions qui seront mises en œuvre sont structurées autour de six grands objectifs :

- Renforcement des grands axes routiers de notre territoire.
- Amélioration des accès à la région métropolitaine de Barcelone.
- Décongestion des zones les plus fréquentées partout dans notre pays.
- Dédoublings prioritaires des routes à circulation dense.
- Amélioration du réseau de base et régional pour réussir à le doter de standards minimums.
- Conservation du réseau qui existe et amélioration des conditions de sécurité.

Pour atteindre ces objectifs, les signataires de l'Accord considèrent nécessaire l'exécution des compromis de l'État concernant les infrastructures. Périodiquement, les signataires de l'Accord feront un suivi de l'accomplissement et de l'exécution des infrastructures comprises dans ce bloc.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Kilomètres de voie rapide sans péage exécutés (Generalitat)	41,9	27,5	109,4	155,2	
2. Kilomètres de réseau local et régional pour améliorer l'accessibilité entre les localités	100	100	100	100	
3. Kilomètres de réseau avec interventions de conservation et d'amélioration	300	300	300	300	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	–	503	604	1.241	1.465

Unité responsable: Direction générale des Routes (PTOP)

Assumer la gestion et promouvoir les services de banlieue et régionaux

Le Gouvernement catalan assumera le service du transport ferroviaire régional et de banlieue. Pour ce faire, les signataires de l'Accord jugent nécessaire le transfert immédiat de cette compétence de la part du ministère central des Travaux publics. Le transfert du service ferroviaire de voyageurs (de la banlieue et régionaux) doit être accompagné du compromis budgétaire d'investissements en maintien et amélioration du réseau (entretien des voies, renouvellement des caténaires, installations électriques, systèmes de signalisation, etc.).

On approuvera le Plan de banlieue qui aura pour objectifs principaux :

- Doubler le nombre de passagers au cours des 15 ans à venir, en passant de 160 millions de passagers annuels actuels à 320 millions.
- Réduire la durée des voyages.
- Augmenter la capacité et la qualité du système.
- Consolider un nouveau schéma ferroviaire sur réseau.
- Redéfinir l'offre des services dans les gares de banlieue, en l'adaptant aux horaires des centres d'activité productive qui sont à proximité.
- Accroître les fréquences aux heures de pointe.
- Élargir la couverture horaire à l'aube pour offrir un service de métro régional.
- Réaliser les dédoublements en attente et l'élargissement du réseau.
- Construire des parkings de dissuasion dans l'environnement des gares.

Les actions qui seront mises en œuvre, une fois la gestion transférée, seront les suivantes:

- Développer un programme de modernisation et d'amélioration des installations existantes, qui permette d'assurer le service avec les niveaux d'efficacité et de fiabilité que la société réclame.
- Promouvoir un plan d'amélioration des gares et d'adaptation aux personnes à mobilité réduite. Dignifier les gares précaires en les réaménageant et en les dotant de services de qualité.
- Garantir à tout le monde l'accessibilité aux gares dans des conditions sûres et confortables.
- Garantir la perméabilité entre les gares de RENFE et les zones d'activité productive voisines.
- Créer entre l'État (Adif, titulaire des infrastructures) et la Generalitat (titulaire du service) un organisme coordinateur où participeront les partenaires économiques et sociaux et qui devra se charger de l'exécution des travaux figurant dans le Plan de banlieue.
- Améliorer les systèmes de compensation pour retards et d'information générale. On embauchera davantage de personnel se consacrant à la gestion du remboursement rapide ou autres mesures de compensation aux utilisateurs, et on améliorera les systèmes et les procédés.
- Accomplir et exécuter les compromis de l'État concernant les infrastructures.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre de passagers des services de banlieue et régionaux (millions par année)	126	132	139	146	
2. Nombre d'incidents avec retards de plus de 10 minutes par année	150	100	50	25	
3. Nombre de gares améliorées et adaptées (% sur le total)	30%	45%	65%	80%	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	70	70	239	239
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Direction générale des Transports terrestres (PTOP)

Planifier et promouvoir les futurs axes ferroviaires dont a besoin la Catalogne

Le Gouvernement s'engage à construire la nouvelle ligne de chemins de fer pour passagers et marchandises à écartement des rails international, permettant la liaison des ports de Tarragone et de Barcelone avec la frontière française.

Le Gouvernement s'engage à avancer dans le développement des deux axes ferroviaires, transversal et orbital, devant permettre de moderniser et de dynamiser le transport de passagers et de marchandises sur toute l'étendue

du territoire catalan.

L'axe transversal ferroviaire (ETF) renforcera le corridor de communications à travers la Catalogne intérieure, entre Gérone et Lérída, avec une ligne à grande vitesse et à écartement de rails standard UIC (écartement international) qui permettra l'utilisation mixte pour les marchandises et les passagers. L'ETF décongestionnera les corridors littoral et pré-littoral du transit à longue distance et améliorera la

liaison des territoires de la Catalogne intérieure.

De la même façon, l'axe orbital ferroviaire articulera et renforcera la deuxième couronne de territoires de la banlieue de Barcelone (Mataró, Granollers, Sabadell, Terrassa, Martorell, Vilafranca del Penedès et Vilanova i la Geltrú, avec leurs contrées respectives), qui forment un arc territorial d'un dynamisme économique et social en plein essor.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Approbation du plan directeur urbanistique de l'axe transversal ferroviaire		✓	-	-	-
2. Approbation du plan directeur urbanistique de l'axe orbital ferroviaire		✓	-	-	-
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	2	-	2,5	2,8	3
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale des Transports terrestres (PTOP)					

39

Faire de la Catalogne et de ses aéroports la porte de l'Est et de l'Euroméditerranée

Le monde des aéroports, des compagnies aériennes, et le secteur aéronautique en général, vivent actuellement une époque de pleine expansion et de transformation que la Catalogne ne peut ignorer. Les signataires de l'Accord stratégique considèrent qu'il est nécessaire de réaliser un profond changement dans la gestion des aéroports, de transférer la gestion à l'Administration catalane de ceux de Gérone, Reus et Sabadell, en partenariat avec des organismes économiques et sociaux enracinés sur le territoire, et de développer des stratégies aéronautiques et de promotion économique permettant de faire de la Catalogne un territoire dynamique et moderne.

Plus précisément, la place qu'occupe l'aéroport de Barcelone dans l'ensemble des aéroports européens ne s'ajuste pas au nombre réduit de routes intercontinentales. L'objectif de convertir l'aéroport de Barcelone en un grand aéroport intercontinental ne sera possible qu'avec un changement de modèle où la Generalitat jouera un rôle déterminant dans la gestion, celle-ci étant menée selon des critères d'efficacité et d'efficience. L'aéroport de Barcelone doit disposer d'une large offre de destinations et doit avoir une importance spécifique en tant que porte d'entrée sur les marchés consolidés et émergents du monde entier : de l'Amérique du nord et du sud aux destinations d'Asie et du Moyen-Orient, sans oublier l'Europe, la Méditerranée ou l'Afrique.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement catalan s'engage à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Élaborer une loi relative aux aéroports pour les adapter aux nouvelles compétences de la Generalitat dans le secteur aéronautique. Définir un nouveau modèle de gestion aéro-

portuaire pour la Catalogne afin d'assumer la direction des aéroports de Gérone, Reus et Sabadell, de gérer les aéroports de la Generalitat et d'assumer une position déterminante dans la gestion de l'aéroport de Barcelone. Pendant les démarches en vue de l'élaboration de ladite loi, les partenaires économiques et sociaux seront consultés.

- Création d'un organisme pour mener la gestion de l'aéroport de Barcelone, formé de la Generalitat, de l'Administration de l'État et de l'Administration locale, envisageant la participation d'organismes et partenaires économiques et sociaux dans les organes correspondants, dans le but d'en faire le moteur de l'économie catalane.
- Actualiser un Plan d'infrastructures aéronautiques avec affichage sur réseau des infrastructures aériennes de Catalogne (aéroports et héliports), en planifiant les agrandissements futurs et en complétant ce réseau avec l'aéroport de la Seu d'Urgell et celui de Lleida-Alguaire et avec la création d'un aéroport d'aviation entrepreneuriale et sportive.
- Relier les aéroports catalans grâce au réseau ferroviaire à grande vitesse et classique. Garantir la liaison des aéroports avec les transports en commun.
- Promouvoir la charge aérienne en générant les synergies possibles entre le port, l'aéroport et les chemins de fer. Assouplir les démarches de contrôle de la marchandise aérienne, tant celles de contrôle douanier, paradouanier que celles concernant la sécurité. On promouvra aussi l'utilisation des aéroports dans la mobilité des marchandises liée à l'activité économique la plus proche, en encourageant de cette façon la recherche de nouveaux marchés pour l'activité locale.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Approbation de la loi relative aux aéroports (A) et du décret du règlement (R)		A	R	–	–
2. Création de l'organisme se chargeant de la gestion de l'aéroport de Barcelone, des statuts consortium (EC) et de la constitution (C)		EC	C	–	–
3. Transfert de la gestion des aéroports de Gérone, Reus et Sabadell (T) et constitution de sociétés aéroportuaires (SA)		T	SA	–	–
4. Nombre de vols intercontinentaux (par semaine)		50	70	90	110
5. Charge aérienne transportée (en milliers de tonnes par an)		96	110	120	130
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	747,9	–	412,1	293,5	132,2

Unité responsable : Direction générale des Ports, des aéroports et du littoral (PTOP)

40

Convertir les ports catalans de Barcelone et de Tarragone en la grande porte logistique du sud de l'Europe

Les ports de Tarragone et de Barcelone aspirent à devenir le premier ensemble portuaire de la Méditerranée occidentale ; c'est pourquoi, ils ont entrepris un processus visant à doubler leurs surfaces portuaires. Barcelone et Tarragone aspirent à capter la plupart des marchandises en provenance des marchés asiatiques ; pour ce faire, ils ont besoin d'un grand réseau ferroviaire pour les marchandises s'intégrant dans les réseaux transeuropéens des transports. Le but final est de convertir les ports catalans de Barcelone et de Tarragone en la grande porte logistique du sud de l'Europe, en renforçant l'activité économique du réseau portuaire catalan et en intégrant les ports dans les villes.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- Renforcer l'activité des grands ports commerciaux de Catalogne (Barcelone et Tarragone), en agrandissant les ports et leur zone d'activités logistiques (ZAL).
- Améliorer les liaisons routières et ferroviaires dans les ports de Barcelone et de Tarragone pour élargir leur zone d'influence (hinterland) dans l'ensemble de la péninsule ibérique, plus particulièrement dans la communauté autonome de Madrid, dans l'Eurorégion et dans le corridor central européen.

- Coordonner la gestion des aéroports, des ports et de leurs ZAL pour en faire de grands centres de distribution de charges.
- Gérer conjointement le transit des passagers et des croisiéristes des ports et des aéroports en facilitant l'enregistrement intégré.
- Améliorer les procédés para douaniers dans les ports (contrôles sanitaires, de dangerosité, etc.).
- Veiller à l'exécution du Plan des ports récemment approuvé, qui propose une politique de développement durable, en mettant fortement l'accent sur la protection du littoral et sur la régénération et la stabilité des plages abîmées.
- Encourager l'amélioration de l'offre portuaire prévue dans le Plan des ports de Catalogne pour faciliter la croissance des différents secteurs qui intègrent l'activité portuaire, tels le secteur commercial, celui de la pêche et le secteur nautique - sportif.
- Coordonner l'activité économique des ports catalans par le biais du Consortium du système portuaire actuel, en développant des indicateurs sur leur importance dans l'économie catalane.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Augmentation annuelle du transit de marchandises dans les ports catalans		5%	6%	6%	6%
2. Valeur technologique du contenu en marchandises des TEUS en millions d'euros		54.400	60.050	66.535	73.015
3. Apport des ports au PIB catalan		2,6%	2,8%	3,1%	3,5%
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	134,5	–	145,5	150,0	155,6
Investissements	267,0	–	135,5	98,5	132,0

Unité responsable: Direction générale des Ports, des aéroports et du littoral (PTOP)

Promouvoir les infrastructures logistiques de référence et de qualité

Les signataires de l'Accord stratégique proposent un nouveau modèle logistique catalan reposant sur les interventions suivantes :

- Intégrer différents systèmes de transport.
- Apporter une solution aux « goulets d'étranglement » sur le territoire.
- Développer de nouvelles zones à vocation logistique.
- Développer des plateformes logistiques à valeur ajoutée de qualité dans le service et dans les emplois.

Pour y parvenir, le Gouvernement catalan mettra en œuvre les actions suivantes :

- Promouvoir un réseau de gares et de centres intermodaux permettant le bon fonctionnement du système ferroviaire de marchandises. Pour favoriser le changement intermodal, le Gouvernement promouvra les liaisons ferroviaires dans les zones industrielles et dans les centres logistiques.
- Avancer dans l'intégration des infrastructures logistiques de Catalogne. Le port, l'aéroport, le Consortium de la Zone franche et la ZAL (de 3 300 ha) constituent un cluster logistique qui est et sera un moteur de croissance de l'économie catalane, profitant d'un emplacement privilégié

pour les relations avec le marché asiatique qui entre en Europe par la Méditerranée. Le port de Tarragone, sa ZAL (100 ha), l'aéroport de Reus et le Centre intermodal (CIM El Camp) ont le potentiel d'être un autre cluster logistique catalan qui jouera un rôle déterminant dans l'entrée des marchandises en provenance de l'Est.

- Développer un futur réseau de plateformes logistiques formé de celles qui sont actuellement en service (CIM Vallès, CIM Lleida), en construction (CIM La Selva, CIM El Camp, LOGIS Empordà et LOGIS Bages) et en étude (LOGIS Penedès et LOGIS Ebre).
- Promouvoir une deuxième plateforme logistique ou CIM dans la région métropolitaine de Barcelone comme point de rupture de charges transportées à longue distance et de distribution dans la zone métropolitaine. Il s'agira d'une plateforme à forte rotation pour colis, groupage et charge fractionnée.
- Développer un grand corridor logistique autour de l'axe transversal afin de décongestionner l'activité de la région métropolitaine de Barcelone. Le Gouvernement promouvra la création de différents centres logistiques autour de l'axe transversal et de ses liaisons avec les ports.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Plateformes logistiques en service et en projet de CIMALSA		8	9	9	9
2. Terminaux intermodaux dans centres logistiques de CIMALSA		1	1	2	2
3. Croissance annuelle du transport multimodal		8,5%	8,5%	8,5%	8,5%
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	27,4	5	28	30	35
Investissements	32,4	–	35	40	50

Unité responsable : Secrétariat pour la Mobilité (PTOP)

* Comprend uniquement les investissements prévus par CIMALSA

Doter la Catalogne de la capacité de génération d'énergie électrique et de la qualité du réseau électrique que nécessite le développement de notre économie

Conformément au Plan de l'énergie de Catalogne 2006-2015, seront développées les infrastructures de génération électrique nécessaires pour en garantir la fourniture et diversifier les sources d'énergie. Parmi ces infrastructures, est prévue la mise en route de nouvelles centrales électriques à cycle combiné, des installations de cogénération et des centrales électriques d'énergies renouvelables. L'objectif principal du plan est de réussir à couvrir les

besoins de la demande électrique, tout en contribuant à la réduction des émissions polluantes grâce à des politiques d'économie et d'efficacité énergétique et à des politiques de promotion des énergies renouvelables.

D'autre part, on créera les infrastructures énergétiques de transport et de distribution (lignes et sous-stations), nécessaires pour assurer la fourniture et diversifier les sources d'énergie, conformément aux exigences de la Loi de quali-

té de la fourniture électrique. Le but est d'améliorer la capacité et la qualité du réseau électrique afin d'atteindre des niveaux adéquats de fourniture, en accord avec ce qui est prévu dans le déploiement du Plan de l'énergie 2006-2015 et la Planification nationale du réseau électrique de transport 2007-2016.

Les principales actions pour y parvenir seront les suivantes:

- Mettre en place les nouvelles sous-stations et les nouvelles lignes électriques de transport prévues dans la Planifica-

tion du réseau électrique de transport 2007-2016.

- Promouvoir l'interconnexion avec les réseaux espagnols et européens en vue de garantir la fourniture en cas de problèmes sur le propre réseau et élever le niveau de fiabilité du système électrique de Catalogne.
- Approuver et mettre en œuvre les plans annuels d'investissements des entreprises électriques distributrices pour la période 2008-2011.

		Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1. Puissance des nouvelles centrales électriques à cycle combiné		0	0	800	0	
2. Puissance des nouvelles installations de cogénération(1)		49,2	90,6	58,1	46,0	
3. Puissance des centrales électriques d'énergies renouvelables		523,4	364,4	650,5	139,1	
4. Nombre de sous-stations et de lignes électriques de transport mises en service						
- sous-stations (nouvelles + agrandissements)		14	12	11	2	
- lignes électriques de transport		2	4	5	1	
Budget (M€) (2)		2008		2009	2010	2011
		Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses		-	-	-	-	-
Investissements		-	-	-	-	-

Unité responsable: Direction générale de l'Énergie et des mines et Institut catalan de l'énergie (DEF)

Remarques :

(1) Comprend les installations de réduction et de traitement des déchets avec des combustibles fossiles qui, technologiquement, sont aussi des installations de cogénération.

(2) Cette intervention ne représente pas de dépenses directes pour la Generalitat de Catalunya, puisque les investissements (centrales électriques, sous-stations et lignes de transport) sont à la charge des agents du secteur).

43

Universaliser les services avancés de télécommunications

Le Gouvernement garantira l'extension de couverture pour les services de radio publique, télévision numérique publique, téléphonie (fixe et mobile) et Internet à large bande, en construisant les infrastructures nécessaires pour étendre le réseau à travers tout le territoire.

Pour y parvenir, le Gouvernement réalisera d'abord une carte de couverture des services à large bande, téléphonie mobile et télévision numérique terrestre (TNT), pour les localités et les zones industrielles, qui sera mise à la portée de tout le monde sur son site web.

Les principaux objectifs à atteindre seront les suivants :

- Assurer que tous les noyaux de population de plus de 50 habitants disposent de large bande, téléphonie mobile et télévision numérique terrestre avant 2010.
- Créer un réseau ouvert de fibre optique, tant pour les besoins de l'Administration que pour l'utilisation des opérateurs de services, dans le but de garantir la possibilité de disposer sur tout le territoire de services avancés de télécommunications.

• Assurer le déploiement des réseaux de fibre optique et d'infrastructures de radiocommunications dans tous les plans routiers et ferroviaires stipulés dans le cadre de cet Accord.

• Assurer l'arrivée du service à large bande dans les zones industrielles et de services de Catalogne.

• Réaliser un déploiement de la téléphonie mobile de troisième génération (UMTS), pour qu'elle arrive dans la plupart des localités, à tout le réseau routier et à toutes les zones industrielles.

• Garantir la provision d'espace pour l'incorporation d'infrastructures de télécommunications dans les travaux publics et dans la nouvelle planification urbanistique.

• Garantir l'existence d'infrastructures de télécommunications (ICT) dans toutes les constructions plurifamiliales.

• Étudier la possibilité d'inclure les ICT dans le Code technique de construction.

• Garantir la provision d'espace et la construction d'infrastructures de radiocommunication et de fibre optique dans

toutes les urbanisations : résidentielles, industrielles et de services, de nouvelle construction.

Enfin, toutes les actions qui seront mises en œuvre seront exécutées en assurant un contrôle des émissions garantis-

sant la complète salubrité des réseaux de télécommunications. Le déploiement des réseaux sera ordonné et durable, avec l'inclusion de systèmes de mesure des objectifs, ce qui encourage la confiance de la citoyenneté.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Pourcentage de population ayant une couverture de TNT, TM, LB	95,33%	96,8%	98,23%	98,32%	
2. Pourcentage de noyaux de population de >10 habitants ayant accès à Internet à LB, TM, TNT	67,8%	75,62%	85%	87,34%	
3. Création d'un réseau ouvert de fibre optique (kilomètres de réseau de nouvelle création)	600	500	300	100	
4. Nombre de sondes de contrôle déployées	83	83	83	83	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,5	–	1,5	1,5	1,5
Investissements	11,2	–	11,5	11,8	12,1

Unité responsable: Secrétariat des Télécommunications et de la société de l'information (GAP)

44

Développer une politique d'amélioration et de rationalisation de l'irrigation

Les réseaux d'irrigation sont un instrument primordial pour la dynamisation et l'articulation du pays. Ils sont un des principaux moteurs du développement économique du territoire, aussi bien en ce qui concerne le développement d'une agriculture et d'un élevage plus compétitifs, permettant de garantir les revenus et de fixer la population, que parce qu'ils facilitent la diversification économique des régions où ils sont implantés.

Le Gouvernement promouvra le Plan d'irrigation qui permettra, au cours des vingt années à venir, d'arroser d'une manière efficiente 12,6 % du territoire grâce aux interventions et objectifs suivants :

- Mettre en place de nouveaux réseaux d'irrigation efficaces et améliorer l'efficacité des systèmes d'irrigation classiques, pour économiser de l'eau. Dans le contexte de la Directive cadre sur l'eau de l'Union européenne, toutes ces interventions seront exécutées en tenant compte des techniques qui ne gaspillent pas l'eau, comme le goutte à goutte ou la culture des variétés autochtones les mieux adaptées aux conditions de sécheresse.
- Augmenter à 78 134 ha la surface irriguée avant 2012, avec des investissements de 1,485 milliard d'euros.
- Moderniser 48 285 ha de terrains irrigués avant 2012, avec des investissements de 471 millions d'euros.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Hectares de nouveaux terrains irrigués	11.376	15.000	16.000	17.000	
2. Hectares d'amélioration d'irrigation	9.268	9.500	10.000	10.500	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	116	202	390	414	438

Unité responsable: Direction générale du Développement rural (AAR)

Politique de mobilité

45

Conforter les politiques de mobilité et améliorer leur efficacité et leur cohérence

Le Gouvernement s'engage à réaliser à l'intégration tarifaire dans les régions de Gérone, Lérida et Tarragone au cours de 2008 et à l'intégration tarifaire de toute la Catalogne d'ici à 2012.

Deux nouvelles autorités territoriales des transports seront également créées dans la Catalogne centrale / Bages et Terres de l'Ebre.

Dans le cadre de l'Accord, on étudiera la viabilité de nouvelles modalités de paiement bénéficiant certains collectifs d'utilisateurs comme, par exemple, les travailleurs à la recherche d'un emploi.

Enfin, on créera un cadre de suivi des politiques de mobilité avec la participation des partenaires économiques et sociaux pour pouvoir faire un suivi périodique de l'évolution des plans et des accords de mobilité.

		Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1. Création du cadre de suivi des politiques de mobilité (nombre d'ATM opérationnelles)		5	6	6	6	
2. Nombre de municipalités intégrées dans les tarifs (y compris celles de l'ATM de la région métropolitaine de Barcelone - RMB)		232	397	468	628	
Budget (M€) (hormis l'ATM de la RMB):		2008		2009	2010	2011
		Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses		9,3	1,7	24,7	28,8	31,2
Investissements		-	-	-	-	-

Unité responsable : Direction générale des Transports terrestres (PTOP)

46

Promouvoir les transports en commun par route

Les signataires de l'Accord décident de promouvoir les transports en commun par route en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Élaborer une loi pour le financement des transports en commun garantissant les ressources nécessaires pour leur bon fonctionnement.
- Approuver un plan de services de transport de voyageurs établissant les grandes lignes de planification et de ges-

tion de l'offre du transport de voyageurs par route et chemin de fer.

- Approuver des plans d'amélioration du système de transports en commun par route pour chaque milieu territorial, devant inclure l'élaboration d'un plan de voies bus-VAO comprenant toutes les voies interurbaines les plus congestionnées du pays.
- Élaborer des plans de services spécifiques pour chaque

moyen de transport en commun qui, entre autres, devront analyser et proposer les mesures appropriées pour qu'on puisse accéder à pied et à vélo à tous les arrêts et stations. Ces plans devront surtout attacher de l'importance à l'accès aux zones industrielles et devront permettre de relier toutes les capitales régionales et les plus grandes agglomérations urbaines avec une fréquence minimum d'une heure.

- Planifier et gérer les différents services de transport en commun d'une manière globale et en réseau, en garantissant l'intégration horaire et informative des différents services de transport en commun.
- Intégrer les services spéciaux d'entreprise dans les réseaux de transport en commun.
- Améliorer l'offre de transport en commun nocturne et les jours fériés.

- Consolider un réseau de gares routières dans les principales villes catalanes.
- Garantir à tout le monde l'accessibilité aux gares dans des conditions sûres et confortables.
- Approuver des plans de mobilité pour tous les aéroports évaluant la situation actuelle d'accessibilité et proposant les actions correctrices pertinentes. On créera également la table de mobilité de chaque aéroport et le poste du gestionnaire de mobilité.
- Approuver des plans de mobilité pour les principaux ports commerciaux (Barcelone, Tarragone, Vilanova i la Geltrú, Palamós et Sant Carles de la Ràpita) établissant les stratégies visant à encourager la mobilité durable et sûre des personnes et des marchandises.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Approbation de la loi de financement des transports en commun	–	✓	–	–	
2. Nombre de plans de services de transports en commun approuvés	1	3	4	5	
3. Kilomètres de service de transports en commun (millions de kilomètres)	55	56	57	58	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	55,1	–	73,2	82,7	89,5
Investissements	22	–	100	125	175

Unité responsable : Direction générale des Transports terrestres (PTOP)

47

Promouvoir les rabais sur les péages et leur utilisation comme élément régulateur de la mobilité

Le Gouvernement promouvra des actions visant à réduire sélectivement le tarif de certains tronçons de péage pour favoriser les utilisateurs à mobilité obligée, et il confortera en même temps une gestion efficiente du transit grâce à la

reformulation des péages comme instrument de gestion de la mobilité et comme élément pour le financement de la conservation et de l'entretien des voies.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Transits/an avec rabais pour les utilisateurs habituels (en millions)	67,43	74,17	81,59	89,75	
2. Kilomètres d'autoroute offrant des rabais spéciaux (VAO, etc.)	18,32	20,15	22,16	24,38	
3. Transits/an avec rabais spéciaux (en millions)	7,56	7,94	8,33	8,75	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	20,71	12,26	35,20	37,43	39,89
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable : Secrétariat pour la Mobilité (PTOP)

Développer la mobilité de proximité grâce aux trains-tramways et métros

En ce qui concerne les transports en commun dans la région métropolitaine de Barcelone, le Gouvernement catalan révisera la Plan directeur d'infrastructures 2001-2010 pour faire face aux nouveaux défis de la mobilité dans l'environnement métropolitain, qui devra comprendre les principales actions suivantes :

- Élargir le réseau de tramways et, plus particulièrement, commencer les études pour évaluer la liaison Trambaix-Trambesós.
- Prolonger la ligne 2 et sa liaison avec la ligne 9.
- Prolonger la ligne 3 et la ligne 6, dans le contexte convenu de reformulation de la ligne 12.
- Construire un nouveau tunnel pour relier Barcelone et le Vallès.

D'autre part, compte tenu des caractéristiques du territoire, il existe des corridors ferroviaires où il convient de développer des trains-tramways, des métros régionaux ou des métros départementaux. Le Gouvernement promouvra les actions suivantes :

- Mettre en place le système de train-tramway dans les zones occidentales, dans les départements de Gérone, Camp de Tarragone, Bages, Anoia, Vallès Occidental et Terres de l'Ebre.
- Créer les services de gestion ferroviaire des transports de banlieue dans les régions de Gérone, Tarragone et Lérida.
- Créer le système de métro régional des Ferrocarrils de la Generalitat (Chemins de fer catalans) sur les lignes de Bages et Anoia.
- Reconvertir le système de banlieue, sur certaines lignes de Renfe (Réseau national des chemins de fer espagnols) et de Ferrocarrils de la Generalitat de Catalogne (FGC), en un système de métro régional (RER) : par exemple, la ligne Castelldefels-Cornellà ou la ligne du Llobregat des FGC.
- Étudier la mise en service de tramways dans les principales zones urbaines de Catalogne.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Approbation de la révision du Plan directeur des infrastructures de la RMB		✓	–	–	–
2. Nombre de voyageurs en transports en commun dans la RMB (en millions)		992	1.032	1.073	1.114
3. Lignes fonctionnant comme métro départemental		7	7	7	7
4. Lignes fonctionnant comme métro régional		–	–	–	3
5. Lignes fonctionnant comme trains-tramways		–	–	1	4
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	287	–	311	336	364
Investissements	–	–	–	200	81

Unité responsable: Direction générale des Transports terrestres (PTOP)

Améliorer le transit de marchandises

Il est nécessaire d'améliorer la gestion des poids lourds sur nos routes grâce à la mise en œuvre de mesures permettant de rendre plus efficient le système de transport de marchandises par route. Pour ce faire, le Gouvernement promouvra les actions suivantes :

- Créer des voies exclusives d'accès aux zones de grande génération de transit de poids lourds, comme c'est le cas de la plateforme logistique du Delta, des ports, etc.

- Créer des zones de stationnement de poids lourds dotées des services nécessaires à cette utilisation. Il faut également créer des parkings spécifiques pour les véhicules de transport de substances dangereuses offrant toutes les conditions requises pertinentes en matière de sécurité.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de nouveaux parkings pour poids lourds mis en service chaque année		2	2	3	3
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	2,8	13,2	8,3	6,51

Unité responsable: Direction générale des Transports terrestres (PTOP)

50

Améliorer les infrastructures routières rurales comme élément d'amélioration de la compétitivité des zones rurales

Les infrastructures routières rurales sont primordiales pour garantir l'accessibilité à tout le territoire rural catalan. L'activité économique est réduite si elle ne dispose pas d'infrastructures de base appropriées, offrant des conditions minimums de transitivity, sécurité et commodité.

Pour atteindre et faciliter ces objectifs, le Gouvernement promouvra un plan de développement et d'entretien du réseau de voies rurales en coordination avec les mairies et autres corporations locales, tout en respectant et en protégeant les espaces délimités dans le réseau Nature 2000.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Approbation du plan de voies rurales		✓	-	-	-
2. Nombre de kilomètres à exécuter		225	225	235	270
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	27	3	30	35	40

Unité responsable: Direction générale du Développement rural (AAR)

COMPÉTITIVITÉ ENTREPRENEURIALE

➔ LIGNE 10

**Régulation, concurrence, simplification
administrative et marchés publics**

LIGNE 11

**Dimensionnement, clusters
et coopération entrepreneuriale**

LIGNE 12

Financement de l'activité économique

LIGNE 13

Attraction d'investissements et internationalisation

LIGNE 14

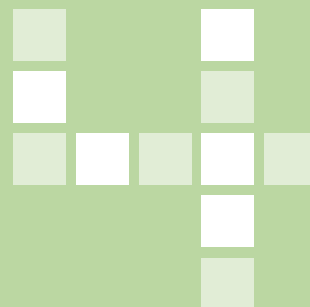
Promotion de l'entrepreneuriat

LIGNE 15

Politique énergétique et des télécommunications

LIGNE 16

Sol et zones industrielles





Régulation, concurrence, simplification administrative et marchés publics (impulse stratégique)

51

Réaliser un suivi de l'évolution et des effets des mesures approuvées par le Gouvernement en matière de simplification des démarches administratives et de qualité de la régulation

Les signataires de l'Accord considèrent que la simplification des démarches administratives pour les entreprises et l'amélioration de la qualité de la régulation sont des objectifs stratégiques primordiaux pour la compétitivité de l'économie catalane. Par conséquent, ils considèrent qu'il est prioritaire de promouvoir les mesures approuvées par le groupe de travail interministériel en matière de simplification administrative et régulation qui a travaillé sur cette question pendant toute l'année 2007.

La Commission de suivi sera informée périodiquement et, tout au moins une fois par an, du degré d'exécution de toutes les mesures et de leur impact économique en termes de réduction substantielle des charges administratives pour les entreprises et d'amélioration de la qualité de la régulation.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de mesures appliquées		17	27	4	-
2. Pourcentage de documents qui ne sont plus exigés dans les démarches soumises à une simplification		30%	40%	50%	60%
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-

Unité responsable: Bureau de Gestion entrepreneuriale (IUE)
Intervient : Direction générale de Défense de la concurrence (DEF)

52

Garantir la qualité de la nouvelle régulation en matière de concurrence et de simplification administrative pour les entreprises

Les signataires de l'Accord considèrent un objectif stratégique de parvenir à ce que les nouvelles normes soient de qualité, c'est-à-dire qu'elles (1) n'introduisent pas de prescriptions anticoncurrentielles, (2) ne génèrent pas de nouvelles charges administratives superflues pour les entreprises et (3) s'adaptent à la réglementation européenne dans ces deux domaines et, en particulier, à la Directive relative aux services sur le marché intérieur.

Le suivi de la qualité de la nouvelle régulation sera exécuté en deux phases, complémentaires l'une de l'autre, et visant la prévention :

1. Dans une première phase, tous les ans, le Gouvernement promouvra et évaluera le degré d'utilisation du Guide des bonnes pratiques pour l'élaboration et la révision de la réglementation, prévu à l'article 4 du décret 106/2008, du

6 mai, relatif aux mesures pour la suppression de formalités et la simplification des procédures visant à faciliter l'activité économique. Le Guide est un document dont disposeront tous les services de l'Administration de la Generalitat, qui devront en tenir compte lorsqu'ils devront rédiger des normes de tous genres. Dans la gestion des propositions de dispositions à caractère général élaborées par les services de l'Administration de la Generalitat, il faudra inclure un Rapport d'évaluation de l'impact réglementaire des mesures proposées dans le cadre de la simplification administrative. Le rapport spécifiera dans quel sens a été élaborée la norme suivant les principes, les critères et les recommandations établis dans ledit Guide des bonnes pratiques et inclura une quantification des charges administratives que génère la nouvelle norme dans les entreprises. Ce Rapport d'évaluation de l'impact réglementaire servira de point de départ pour permettre de vérifier que la norme respecte les critères de qualité réglementaire dans les domaines concernés.

2. Dans une deuxième phase, le Gouvernement, dans le

cadre des interventions visant à garantir la qualité de la réglementation, veillera à ce que la réglementation à contenu économique pouvant toucher les entreprises, d'une manière significative, par des charges ou obstacles, soit vérifiée et, le cas échéant, modifiée conformément à la réglementation communautaire.

Dans cette deuxième phase, on attachera davantage d'importance aux points de vue de la concurrence et de la simplification administrative dans le but de :

- Avertir et corriger d'éventuels obstacles à l'entrée ou autres prescriptions aux effets restrictifs sur la concurrence, insuffisamment justifiés.
- Détecter et corriger d'éventuelles obligations ou charges administratives dans les entreprises, insuffisamment justifiées.

On présentera une liste de la réglementation vérifiée et, si besoin est, modifiée à la Commission de suivi dans l'information périodique prévue pour la mesure précédente.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Projets de disposition générale avec rapport d'évaluation de l'impact réglementaire (1ère phase)		✓	✓	✓	✓
2. Nombre de normes vérifiées (sur la concurrence et la simplification administrative) (2ème phase)		7	14	21	30
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,021	-	0,042	0,063	0,090
Investissements	-	-	-	-	-

Unité responsable: Direction générale de la Qualité normative (PRE) et Direction générale de Défense de la concurrence (DEF)

53

Intégrer les services au sein des entreprises

Pour optimiser la relation entre les entreprises et l'administration, le Bureau de gestion entrepreneuriale (OGE) sera consolidé comme le point d'information, de gestion et d'assistance aux entreprises de Catalogne.

La Generalitat promouvra, par le biais de la Direction générale du service aux citoyens, en collaboration avec l'OGE, un portail de services et de gestions pour les entreprises qui intégrera les gestions entrepreneuriales que réalisent les différents ministères de la Generalitat, et il inclura aussi un système d'information, comme le Dossier de l'en-

treprise, qui renfermera toutes les gestions que les entreprises effectuent avec l'Administration de la Generalitat.

En outre, on développera un système d'information sur réseau pour les thèmes détectés comme étant intéressants pour les entreprises, comme par exemple les réseaux de centres technologiques, les aides à l'innovation, les bureaux extérieurs, la sécurité et la durabilité, les entrepreneurs, le réseau de coopération de PME et le financement à l'innovation.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de gestions intégrées sur le portail / total gestions entreprises		40%	70%	85%	100%
2. Nombre de gestions pouvant être achevées électroniquement et en une seule étape/gestions intégrées sur le portail		20%	30%	40%	50%
3. Nombre de gestions pouvant être achevées électroniquement et en une seule étape/total gestions entreprises		7%	17%	22%	27%
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Bureau de Gestion entrepreneuriale (IUE) et Direction générale du Service aux citoyens (PRE)

54

Promouvoir la Plateforme d'intégration et de collaboration administrative (PICA)

Un des prémisses les plus importantes pour réduire les charges administratives des entreprises est que l'Administration ne doit pas leur demander l'information dont elle dispose déjà. Cette prémisses sera obtenue en développant le principe d'interopérabilité entre les différents ministères, unités et organismes de la Generalitat et avec les autres administrations. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir un instrument technologique qui, dans le cadre de la Generalitat, consiste en la Plateforme d'intégration et de collaboration administrative (PICA), sous l'égide actuellement du ministère de la Gouvernamentation et des admi-

nistrations publiques. La PICA est également un outil indispensable pour obtenir une augmentation du nombre de gestions pouvant être réalisées télématiquement et accélérer le processus vers une "e-administration" de façon généralisée.

Le Gouvernement s'engage à promouvoir et à accélérer le processus d'incorporation à la PICA de bases de données utilisées dans les gestions concernant les entreprises, en priorisant les connexions qui, par suite du nombre de cas par an où est réalisée la demande d'information aux entreprises, ont une plus grande incidence sur leurs coûts.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de produits d'interopérabilité mis à la disposition des ministères		5	11	16	21
2. Nombre d'éléments communs à gérer mis à la disposition des ministères		4	8	12	16
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,57	–	0,60	0,63	0,66
Investissements	1,18	–	0,59	0,65	0,71

Unité responsable: Bureau pour le Développement de l'administration électronique (GOV)

55

Avancer dans la simplification et l'efficience des marchés publics

Introduction générale sur les marchés publics.

La signature de l'Accord stratégique pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane a ouvert un processus de débat et de réflexion dans le domaine des marchés publics qui s'est traduit par l'approbation de l'Accord du Conseil d'institu-

tions du 9 octobre 2006 et par l'Accord postérieur du Gouvernement de la Generalitat du 5 décembre 2006, sur les interventions en matière de marchés publics.

La première année de vigueur des accords précités, ont été mises en œuvre diverses actions remarquables que les parties signataires de l'Accord stratégique évaluent favorablement. Parmi celles-ci, soulignons les suivantes :

- L'approbation de la Loi 3/2007, du 4 juillet, relative aux travaux publics de Catalogne (LOPCAT) qui comprend, entre autres, de nouvelles prévisions sur la gestion de l'embauche, de la publicité et la transparence et de la sous-traitance dans ce domaine.
- La création, le 28 juin 2007, du groupe de travail sur les aspects sociaux des marchés publics, avec la participation des partenaires économiques et sociaux, qui a déjà commencé son travail avec l'analyse des possibilités de mise en application d'aspects sociaux prévus dans la nouvelle Loi 30/2007, du 30 octobre, relative aux contrats du secteur public, et avec l'étude de l'incidence de la réglementation sur la prévention des risques du travail dans les marchés publics.
- L'amélioration de certains outils de gestion électronique des marchés publics et du développement de nouveaux projets corporatifs d'embauche électronique au sein de la Generalitat de Catalogne, dirigés par la Direction générale des marchés publics du ministère de l'Économie et des finances, qui a été créée en vertu du Décret 566/2006, du 19 décembre. Plus concrètement, ces actions visent à :
 - L'amélioration de l'environnement technologique du Registre public de contrats pour pouvoir disposer d'une information plus ample (surtout en matière de sous-traitance) et pouvoir effectuer une meilleure exploitation et l'amélioration des services du Registre électronique des entreprises soumissionnaires (RELI).
 - La conception et la construction du Gestionnaire électronique de dossiers des marchés (GEEC) qui, avec la plateforme de services des marchés publics, doivent configurer le futur système intégral de marchés publics électronique de la Generalitat.
- La révision du cadre normatif en matière de marchés publics à partir du nouveau cadre des compétences de la Generalitat, visé dans le Statut d'autonomie de 2006, et en tenant compte de la législation basique nationale en la matière sur l'approbation de la Loi nationale d'embauches du secteur public, citée ci-dessus.

En se basant sur ces antécédents, le Gouvernement de la Generalitat s'engage à avancer dans trois domaines d'intervention préférentiels, souhaitant expressément que les interventions en dérivant seront d'application dans le domaine de l'Administration de la Generalitat et de tout son secteur public lié ou dépendant :

- Améliorations dans la simplification et l'efficacité des marchés publics (dans cette mesure 55).
- Améliorations dans l'accès des PME et encouragement de la R+D+I dans les marchés publics (mesure 5).
- Améliorations des interventions sociales dans les marchés publics (mesure 99).

En outre, le Gouvernement manifeste sa volonté que le déploiement des actions qui requièrent une concrétion normative soit inclus dans les dispositions du futur projet de loi sur l'embauche des administrations publiques catalanes, qu'il a prévu d'élaborer.

Améliorations dans la simplification et l'efficacité des marchés publics.

Sans préjudice des compétences attribuées à la Commission de suivi de l'Accord stratégique et aux ministères du Gouvernement catalan ayant des compétences en les matières correspondantes, les groupes de travail du Comité consultatif de passation de marchés d'aspects sociaux dans les marchés publics et de R+D+I dans le cadre des marchés publics, où sont représentés les partenaires économiques et sociaux, effectueront les tâches d'étude et d'élaboration de propositions pertinentes pour le déploiement des interventions prévues.

En tout cas, la Commission de suivi de l'Accord stratégique devra veiller à l'exécution des mesures approuvées et, à cette fin, elle en assurera le suivi correspondant.

Le Gouvernement promouvra des actions visant à la réduction des coûts associés aux marchés publics tant pour le secteur public que pour le secteur privé (moins de temps et moins d'efforts pour pouvoir participer aux différents appels d'offres), grâce aux projets TIC que coordonne la Direction générale des marchés publics.

Les actions concrètes qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Mettre en place et en service les technologies de l'information pour la simplification et la rationalisation de tous les processus internes de gestion des marchés publics (GEEC).
- Avancer dans l'introduction et la mise en service des technologies de l'information pour la simplification et la rationalisation de tous les processus transactionnels des marchés publics (RELI, classement entrepreneurial, plateforme des services de marchés publics).
- Avancer dans la disponibilité de l'information sur les marchés publics au fur et à mesure qu'il se produit la mise en application des systèmes d'information correspondants et, en particulier, concernant l'information sur l'exécution des contrats.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Augmentation du nombre d'entreprises inscrites au RELI par rapport à l'année précédente		✓	✓	✓	✓
2. Augmentation du nombre d'organismes adhérents au RELI par rapport à l'année précédente		✓	✓	✓	✓
3. Disponibilité de la plateforme des services de marchés publics (publicité et information)		✓			
4. Disponibilité de la plateforme de services de marchés publics (système intégral de marchés par voie électronique)			✓		
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,59	–	0,59	0,59	0,59
Investissements	2,90	–	2,90	2,90	2,90
Unité responsable: Direction générale des Marchés publics (DEF)					

Dimensionnement, clusters et coopération entrepreneuriale

56

Promouvoir la croissance et le dimensionnement du tissu entrepreneurial catalan

La Catalogne possède un tissu riche en petites et moyennes entreprises qui ont besoin d'un soutien économique, financier et formatif pour s'accroître ; c'est pourquoi, les politiques d'encouragement à la croissance des PME doivent continuer à être une priorité au cours de cette législature. Outre les instruments financiers existants et les programmes d'innovation et d'internationalisation, le Gouvernement catalan s'engage à mettre en place un nouveau programme ciblant exclusivement les PME, qui incorporera dans sa carte de services le renforcement du programme CRÉIXER.

Les PME ne sont pas les seules à devoir gagner en dimension. Les deux défis principaux de l'économie mondiale, la globalisation et le changement technologique, configurent actuellement une économie où les grandes entreprises catalanes nécessitent avoir de plus grandes dimensions pour concurrencer internationalement. Le Gouvernement promouvra un programme pour dynamiser les processus de dimensionnement des dites multinationales catalanes de poche pour qu'elles deviennent de grands groupes entrepreneuriaux internationaux agissant comme forces tractrices de notre économie.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises inscrites aux programmes de diagnose stratégique, croissance et dimensionnement		300	350	400	450
2. Nombre d'opérations au moyen de la ligne d'ICF-croissance		25	25	25	25
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	5,58	–	5,83	6,1	6,38
Investissements	40	–	40	40	30
Unité responsable: ACCIO (Cidem-Copca) (IUE)					
Interviennent: Institut catalan des finances et Direction générale de la Promotion économique (DEF)					

57

Renforcer l'Observatoire de prospective industrielle et promouvoir le programme de développement de clusters stratégiques

L'Observatoire de prospective industrielle consolidera le rôle qu'il a joué depuis sa création, en tant qu'instrument d'interlocution de l'Administration avec les partenaires économiques et sociaux et comme outil pour connaître la problématique des différents secteurs et entreprises catalanes, en prévoir l'évolution et suggérer la conception de futures lignes d'intervention. Afin de renforcer l'interlocution per-

manente avec l'Administration et d'assurer le suivi des accords figurant dans ce document, les partenaires économiques et sociaux, par le biais de la commission sectorielle, participeront aux domaines de travail à caractère sectoriel de l'Observatoire de prospective industrielle, conformément aux besoins décidés en commun.

D'autre part, le Gouvernement promouvra la politique de clusters stratégiques qui sera développée sur deux grands axes d'intervention :

- Programme de renfort compétitif de clusters locaux (PRCCL). Dans le but d'obtenir l'amélioration de la position compétitive des clusters locaux de Catalogne (SPL), on choisira tous les ans une série de clusters et on mettra en œuvre des interventions sur chacun d'entre eux dans trois domaines différents :
 - Diagnostic et prospective : Définition de la stratégie et des défis présents et futurs des clusters choisis et des entreprises qui en font partie, et détection de projets transformateurs pour l'amélioration de la compétitivité du cluster, projets dont la responsabilité pourra relever des entreprises ou de l'Administration.
 - Exécution de ces projets transformateurs qui reposeront sur 4 grands axes : changement stratégique, changement technologique, amélioration de la gestion et de l'internationalisation.
 - Création d'économies de réseau et d'échelle : Journées de formation, de diffusion et de suivi des résultats et expériences réussies et génération de connaissances partagées.

- Actions de développement de noyaux émergents : On promouvra l'articulation d'environnements intensifs en technologie, sectoriels et/ou territoriaux, pouvant être configurés comme noyaux émergents d'avantage comparatif pour la Catalogne, étant capables d'être compétitifs à l'échelle internationale. La créativité, l'entrepreneuriat, l'innovation technologique et la synergie entre les trois hélices (université, entreprise et secteur public) seront les grands axes dans la configuration de ces noyaux émergents qui pourront s'articuler autour d'une université, en tant que parcs scientifico-technologiques, ou autour de secteurs, en tant que territoires ou clusters urbains.

Pour mener cette tâche à bonne fin, on mettra en œuvre deux types d'actions :

- Définition, détection et analyse des noyaux technologiques naissants (NTI) où la Catalogne peut devenir un référent dans l'environnement européen.
- Développement de projets différentiels en NTI ayant pour but de positionner stratégiquement ces noyaux à l'échelle internationale.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Clusters locaux sur lesquels on travaille annuellement		4	4	4	4
2. Noyaux technologiques émergents sur lesquels on travaille annuellement		3	3	3	3
3. Nombre d'entreprises participant aux projets de clusters locaux et noyaux émergents		400	400	400	400
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,32	-	1,38	1,45	1,52
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Observatoire de prospective industrielle et ACCIO (Cidem-Copca) (IUE)					
Intervient : Agence pour l'emploi de Catalogne (TRE)					

58

Encourager la coopération entrepreneuriale

Le Gouvernement catalan créera un nouveau Réseau de consultants de coopération entrepreneuriale (XACE), qui agira d'une manière coordonnée avec le Réseau de points d'innovation de Catalogne (PIC) et qui, dans une première phase, s'efforcera de concrétiser et développer des projets de coopération entrepreneuriale dans des clusters stratégiques.

Le XACE focalisera son activité sur des tâches de détection, conception, diffusion, exécution et suivi d'actions de coopération entre les PME. Ces projets de coopération pou-

ront aussi bénéficier de la participation d'autres agents du territoire comme, par exemple, les centres technologiques, les universités et les administrations locales.

Ce réseau disposera du budget approprié, des instruments d'exécution et des outils d'information et de diffusion nécessaires au développement de projets transversaux de coopération entrepreneuriale dans les aspects structureux favorisant l'amélioration des principaux facteurs de compétitivité interne de l'entreprise.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Projets de coopération développés par le Réseau		30	30	30	30
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,7	–	0,73	0,77	0,81
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: ACCIO (Cidem-Copca) (IUE)					

Financement de l'activité économique

59

Promouvoir le capital risque et les instruments financiers de support à l'entrepreneuriat et à l'innovation

Le Gouvernement catalan promouvra le développement du capital risque comme instrument pour capitaliser et développer les petites et moyennes entreprises catalanes innovantes et/ou à base technologique. Il promouvra surtout le développement de fonds de capital risque agissant dans la phase la plus initiale de la chaîne, en finançant des projets d'entrepreneuriat où le risque et la volatilité compliquent l'entrée de financement privé. Cette activité continuera d'être appliquée à travers la politique commune de capital risque, où le ministère de l'Économie et des finances centralisera la gestion et la possession des fonds et où les autres ministères et organismes compétents exerceront leur fonction prescriptive.

En complément, on mettra en route le fonds Jérémie comme instrument financier pionnier du Gouvernement de Catalogne - dans la politique régionale européenne -, qui investira en produits financiers de garantie et capital ciblant l'entrepreneuriat et l'innovation. On étudiera également d'autres instruments financiers en provenance de l'Union européenne pour financer des projets innovateurs, qui sont mis à la disposition des régions membres à travers le VIIe Programme cadre et le Programme d'innovation et de compétitivité (PIC).

Enfin, le Gouvernement promouvra une Commission interministérielle d'instruments financiers pour l'entrepreneuriat qui permettra de développer des produits financiers et des programmes de support aux entrepreneurs pour trouver du financement.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises avec des fonds de participation de la Generalitat		85	100	115	130
2. Montant des fonds de capital risque qui agissent dans la phase la plus initiale d'entrepreneuriat		130	150	175	200
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,7	-	2,0	2,3	2,4
Investissements	41,2	-	23	23	23
Unité responsable: Institut catalan des finances, Direction générale de la promotion économique et Secrétariat de l'Économie (DEF)					
Intervient: ACCIO (Cidem-Copca) (IUE)					

* Le budget d'investissements d'ACCIO (Cidem-Copca) de 2009 à 2011 ne peut pas être précisé actuellement.

Veiller, moyennant l'ICF, à ce que les nouveaux besoins financiers que la croissance des sociétés demande soient remplis

Vu les caractéristiques des entreprises catalanes (prédominance des PME à caractère familial) et leurs difficultés d'accès au crédit, les signataires de l'Accord considèrent qu'il est stratégique de développer de nouveaux instruments de financement, visant plus particulièrement le développement, l'innovation et l'internationalisation de notre tissu productif. Ces instruments seront mis uniquement à la disposition de projets viables, après une évaluation claire du risque de ceux-ci.

Le Gouvernement augmentera l'activité de crédit de l'ICF en mettant en œuvre les actions suivantes :

- Établissement d'accords pour le financement des processus d'innovation et d'internationalisation de l'économie catalane avec les ministères compétents.
- Financement d'opérations singulières (d'un montant élevé ou d'une grande complexité), économiquement viables, avec des projets d'investissements ayant un intérêt stratégique, grâce à l'octroi de prêts ou de cautions.
- Élargissement de la ligne de financement ICFCrédit à long terme pour les PME.

- Renforcement, durant les prochaines années, de la politique d'octroi de prêts participatifs en collaboration et coordination avec les organismes prescripteurs de l'administration (Institut catalan des finances - ICF -, Centre d'innovation et de développement entrepreneurial - CIDEM - et Consortium de promotion commerciale de Catalogne - COPCA -) et la collaboration avec des organismes nationaux comme ENISA (Empresa nacional de Innovación, S.A.) afin d'optimiser l'accès des entreprises catalanes à ce financement.
- Financement de manière exceptionnelle, en fonction de politiques sectorielles pactisées dans des accords spécifiques avec d'autres ministères, agences ou institutions, d'une partie des besoins de fonds de roulement des entreprises tant qu'ils sont directement liés aux investissements en actifs fixes.
- Renforcement du rôle d'Avalis en tant qu'instrument pour améliorer l'accès au financement de projets entrepreneuriaux, plus particulièrement d'entrepreneurs et de PME.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Volume de crédits accordés par l'ICF		655	600	570	570
2. Nombre d'entreprises qui reçoivent un financement de l'ICF		400	400	400	400
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	114,4	–	120,0	125,0	127,0
Investissements	655,6	–	600,6	570,6	570,6

Unité responsable: Institut catalan des finances et Secrétariat de l'Économie (DEF)

Attraction d'investissements et internationalisation

61

Consolider l'Agence catalane des investissements (ACI)

On renforcera l'Agence Catalane des Investissements en vue de consolider son rôle en tant qu'unité spécialisée pour promouvoir et attirer des investissements entrepreneuriaux solides. Pour ce faire, on augmentera les ressources économiques de l'ACI afin d'élargir l'équipe de professionnels en employant des gérants de portefeuille spécialisés par secteurs et par pays, et on mettra en place de nouveaux programmes de captation d'investissements.

Au cours de cette législature, afin de multiplier l'impact économique de sa tâche, l'ACI priorisera son activité d'attraction d'investissements dans les projets où il y a un net avantage compétitif, qui ont un haut potentiel d'entraînement sur l'environnement et sont intensifs dans l'utilisation de connaissances et de main d'œuvre qualifiée. De cette façon, suivant la ligne de la politique industrielle du Gouvernement, on promouvra plus particulièrement l'attraction d'investissements de centres de R&D de grandes compagnies déjà consolidées en Catalogne.

Pour éviter des duplicités et obtenir des synergies de la part des partenaires impliqués, on travaillera en coordination avec les différentes administrations et/ou universités et surtout avec les organismes qui, de par leurs activités, traitent avec de potentiels investisseurs entrepreneuriaux, pour atteindre d'objectif partagé de capter une nouvelle activité d'investissements pour la Catalogne.

Pour augmenter l'efficacité des actions de l'ACI, on mettra sur pied une unité interministérielle avec la présence de tous les ministères du Gouvernement impliqués dans les différents domaines liés à la mise en œuvre de projets d'investissements entrepreneuriaux en Catalogne.

On disposera également d'un réseau d'ambassadeurs entrepreneuriaux de l'Agence Catalane des investissements, formé de cadres catalans reconnus dans le monde entier, ce réseau ayant pour but de diffuser l'attractivité de la Catalogne comme destination d'investissements et de profiter des opportunités pouvant surgir pour notre pays.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de projets gérés par l'ACI		150	150	150	150
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	5,2	–	5,46	5,73	6,02
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)					

Promouvoir l'internationalisation

Dans le but d'intensifier le processus d'internationalisation de l'économie catalane, le Gouvernement s'engage à remplir les objectifs en vigueur dans le Plan pour l'internationalisation de l'entreprise catalane 2005-2008, géré par le COPCA. Pour ce faire, il renforcera les actions visant à promouvoir l'internationalisation de l'entreprise, à renforcer la coopération dans le domaine de l'internationalisation, à déployer le réseau de plateformes entrepreneuriales du COPCA, à promouvoir la participation d'entreprises catalanes aux appels d'offres internationaux, à encourager la formation de spécialistes en commerce extérieur, à appuyer le rôle des entreprises et des partenaires sociaux dans la coopération au développement et à promouvoir la présence catalane au sein des institutions et des organismes internationaux.

Dans le cadre des objectifs fondamentaux du Plan d'impulsion à l'internationalisation, soulignons quelques actions qui seront mises en œuvre :

- On développera le programme IMPACT pour répondre aux besoins des entreprises des secteurs les plus touchés par la concurrence internationale. Ce programme prétend analyser avec les entreprises fournisseuses touchées et la multinationale concernée les possibilités d'accompagnement dans le nouvel emplacement.

- On mettra en œuvre des actions dans le domaine des services, comme l'amélioration du positionnement international du secteur de la santé et le Programme d'internationalisation de la distribution catalane.
- On consolidera l'Observatoire des marchés extérieurs, comme instrument de suivi des tendances sectorielles, de marché et technologiques.
- On consolidera le projet d'Anneau international grâce à la mise en route des différentes communautés utiles, permettant de relier les différents environnements entrepreneuriaux participatifs dudit Anneau international.
- On renforcera la coordination institutionnelle entre les organismes nationaux et les différents organismes catalans qui opèrent dans le domaine de l'internationalisation.

Compte tenu des résultats du Plan qui s'achève en 2008, on élaborera une nouvelle planification des politiques d'appui à l'internationalisation de l'entreprise catalane pour la période 2009-2012, avec la participation active des partenaires économiques et sociaux ainsi que des principaux agents de l'internationalisation du pays.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Entreprises qui reçoivent des services du COPCA	1.145	1.219	1.298	1.382	
2. Nombre de projets d'investissements directs extérieurs gérés	131	138	145	152	
3. Nombre d'utilisateurs qui participent à l'Anneau international	14.740	16.214	17.835	19.619	
4. Nombre de bureaux extérieurs qui offrent des programmes communs d'internationalisation et d'attraction d'investissements	2	5	7	9	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	16,5	5,4	17,27	18,1	19
Investissements	17,5	–	–	–	–
Unité responsable: ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)					

Renforcer la projection extérieure de la Catalogne

Le Gouvernement s'engage à promouvoir la Catalogne internationalement, en insistant sur ses traits les plus remarquables et ses opportunités de commerce, dans le but de capter l'intérêt des entrepreneurs qui veulent atterrir dans notre pays, de promouvoir les exportations de marchandises auprès des entreprises catalanes de tous les secteurs, de promouvoir les investissements catalans à l'étranger et de donner un nouvel essor au tourisme. Il ren-

forcera aussi la vision et le rôle de la Catalogne dans le cadre de l'Eurorégion.

On optimisera le réseau extérieur du COPCA et de l'Agence catalane d'investissements afin de pouvoir donner un soutien à la fois à l'encouragement de l'internationalisation et à l'attraction de nouveaux investissements en Catalogne, en promouvant la collaboration de ces deux

organismes. De la même façon, on renforcera aussi le rôle des centres de promotion de négoce du COPCA en tant que fournisseurs d'information, d'appui et d'accompagnement auprès des administrations et des organismes internationaux.

On développera aussi le Plan stratégique du secteur touristique afin de définir le modèle touristique pour les années à venir ; ce plan comptera sur un Observatoire du tourisme comme outil fort utile pour atteindre les objectifs et doter le secteur d'une plus grande connaissance, tant en ce qui concerne les tendances de futur que les nouveaux besoins du marché.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de bureaux extérieurs d'ACCIÓ qui ont un service d'attraction d'investissements		2	5	7	9
2. Fonds investis dans le Plan stratégique du secteur touristique		540.000	750.000	750.000	-
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,6	-	2,3	2,8	3,3
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Service de Planification et Projets Stratégiques (IUE)					

Promotion de l'entrepreneuriat

64

Promouvoir l'entrepreneuriat auprès de la société catalane

La capacité de l'économie catalane de régénérer et de faire croître son tissu productif dépend, en majeure partie, de sa capacité de créer de nouvelles entreprises. Afin de promouvoir l'esprit entrepreneur et la capacité d'entreprendre, il est nécessaire de veiller à la perception sociale de l'entrepreneuriat et de ce que représente l'entreprise ; il faut aussi doter des connaissances nécessaires pour entreprendre, et disposer des mesures appropriées à chaque étape du processus de création d'une nouvelle entreprise (élaboration du plan d'entreprise, financement et consolidation).

Dans le but d'améliorer la capacité entrepreneuriale et de faciliter la création et la consolidation d'entreprises :

- On promouvra la formation sur ce que représente l'entreprise, sur la culture entrepreneuriale et l'encouragement de l'entrepreneuriat dans l'enseignement secondaire obligatoire (ESO), la formation professionnelle (réglementée et

occupationnelle) et dans les domaines de l'enseignement supérieur les plus appropriés, y compris l'enseignement à caractère technologique, technique et scientifique.

- On créera le Réseau de Création d'Entreprises (Réseau INICIA) qui disposera d'une série de points ou centres de services pour entrepreneurs dans tout le territoire et qui aura pour but de sensibiliser, informer et former les entrepreneurs, hommes et femmes, les conseiller dans l'élaboration du plan d'entreprise et, le cas échéant, l'approuver, et aussi accompagner les nouvelles entreprises pour les aider à se consolider pendant les trois premières années.

Le Réseau INICIA développera des programmes et des actions concrètes pour les femmes entrepreneuses et autres collectifs ou milieux qui requièrent une attention plus spéciale, ciblant plus particulièrement les jeunes.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre d'élèves de secondaire, FP et formation professionnelle et personnes en général qui reçoivent une formation en ateliers de capacité d'entrepreneuriat et promotion de l'entrepreneuriat	15.000	17.000	20.000	24.000	
2. Personnes entrepreneuses assistées par le Réseau de Création d'Entreprises	24.000	27.000	28.000	30.000	
3. Techniciens et organismes dans le Réseau INICIA	200/100	250/120	300/140	350/150	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	14,5	–	14,5	15	15,5
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Direction Générale de l'Économie Coopérative et de la Création d'Entreprises (TRE)					

Augmenter la base d'entreprises entrepreneuriales à forte croissance

Étant donné le besoin de création d'un plus grand nombre d'entreprises à forte croissance en Catalogne, le Gouvernement s'engage à promouvoir la création et la consolidation de ces entreprises dans leurs phases initiales, comme étape préalable et nécessaire pour que celles-ci soient plus compétitives et deviennent des entreprises gazelles. Pour ce faire, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- Développer des programmes d'aides pour promouvoir la création d'entreprises innovantes et à forte croissance
- Généraliser les programmes d'appui aux entrepreneurs de base technologique à l'entrepreneuriat à forte croissance
- Conseiller et donner l'appui nécessaire pour faciliter l'accélération de la croissance et de la capitalisation de ces nouvelles entreprises
- Promouvoir un programme de support aux entrepreneurs pour faire face à leurs besoins de financement (*investment readiness*) et pour connaître les possibilités offertes par l'offre financière.

En outre, on réalisera une tâche de sensibilisation et de diffusion des instruments de financement de dette et de capital que l'ICF mettra à la disposition des entrepreneurs catalans à forte croissance. On utilisera, entre autres, les fonds du programme Jérémie pour aider à accélérer le développement de ces entreprises.

Enfin, on renforcera les différents réseaux d'investisseurs privés (*business angels*), comme instruments dynamisant le déficit d'investissements privés dans les phases initiales dont souffre actuellement la Catalogne par rapport à d'autres pays européens. Pour conforter cette action, on promouvra des mesures incitatives d'encouragement des réseaux de *business angels* et des mécanismes économiques et fiscaux afin de stimuler les investissements privés de particuliers dans des projets de création de nouvelles entreprises de la part d'entrepreneurs.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises à forte croissance obtenant des aides		16	20	20	20
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	2,64	–	2,75	2,87	2,99
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable : ACCIÓ (Cidem-Copca) (IUE)					
Intervient: Direction Générale de la Promotion Économique (DEF)					

Politique énergétique et des télécommunications

66

Améliorer la garantie et la qualité de la fourniture d'énergie électrique dans le cadre territorial de la Catalogne

Le Gouvernement catalan développera la nouvelle Loi de garantie de la fourniture de l'énergie électrique qui aura comme principaux objectifs :

- Assurer aux abonnés le niveau optimum de redondance pour leur fourniture d'énergie.
- Intensifier le contrôle de l'inspection sur les installations électriques.
- Assurer que le système de protections et ses spécifications soient appropriés.
- Établir le pouvoir du Gouvernement de la Generalitat pour déclarer d'utilité publique certaines installations pour des raisons d'urgence ou d'intérêt exceptionnel.
- Assurer que les entreprises distributrices d'électricité tiennent à jour avec le niveau d'exigence suffisant, les plans d'urgence nécessaires, y compris la disposition d'équipes permettant une solution d'urgence en présence d'incidents dans la fourniture.

		Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1. TIEPI (temps d'interruption équivalant de la puissance installée à moyenne tension)		2 HEURES	2 HEURES	2 HEURES	2 HEURES	
2. NIEPI (nombre d'interruptions équivalant de la puissance installée à moyenne tension)		1,50	1,50	1,50	1,50	
Budget (M€)		2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe				
Dépenses	1,4	-		1,4	1,4	1,4
Investissements	2,2	72		77,4	77,4	77,4

Unité responsable: Direction Générale de l'Énergie et des Mines (DEF)

67

Développer le Plan d'énergies renouvelables prévu dans le Plan de l'énergie de Catalogne 2006-2015

Le développement du Plan d'énergies renouvelables du Plan de l'énergie de Catalogne 2006-2015 a pour but d'atteindre en 2015 un pourcentage de participation des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire (sans considérer les utilisations non énergétiques, essentiellement le pétrole destiné à la fabrication de plastiques) de 11 % (ce pourcentage ayant été de 3,3 % en 2003). En même temps, ce document sur les énergies renouvelables et les

actions d'appui correspondantes est une occasion d'améliorer la compétitivité du secteur et des partenaires impliqués.

En ce qui concerne les installations éoliennes et photovoltaïques, et compte tenu de la récente approbation du Décret Royal 661/2007 du 25 mai, en vertu duquel est réglementée l'activité de production d'énergie électrique en régime spécial, le Gouvernement catalan s'engage à concrétiser, par décret,

une procédure administrative rapide et claire pour toutes les entreprises. On fera un effort pour simplifier au maximum les démarches nécessaires pour accorder les autorisations.

D'autre part, pour permettre le développement de la technologie photovoltaïque en minimisant l'impact sur le territoire, on renforcera leur mise en place sur les toits, plus concrètement par le biais des actions suivantes :

- Encouragement de l'utilisation des plaques photovoltaïques sur les toits d'entrepôts industriels qui seront cons-

truits sur le terrain qu'Incasol a envisagé d'urbaniser pendant la durée de vigueur du Programme de sol pour activités économiques et équipements 2007-2020.

- Encouragement de l'installation de plaques photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics de nouvelle construction.
- Mesures incitatives pour la mise en place d'installations photovoltaïques sur les toits d'exploitations agricoles et d'élevage.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Décret régulateur pour la mise en place de l'énergie éolique et photovoltaïque	✓	-	-	-	
2. Pourcentage de participation des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire	5,5%	6,0%	6,9%	7,4%	
3. Puissance (MW) d'installations photovoltaïques réalisées sur les toits d'entrepôts industriels, de bâtiments publics et d'exploitations agricoles et d'élevage	12	8	10	10	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,86	2,94	6	6,18	6,37
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Institut Catalan de l'Énergie (DEF)					
Intervient: Secrétariat de l'Industrie et de l'Entreprise (IUE)					

68

Développer la stratégie d'économie et d'efficacité énergétiques prévue dans le Plan de l'énergie de Catalogne 2006-2015

Le Plan d'action 2006-2010 développe la stratégie d'économie et d'efficacité énergétiques du Plan de l'énergie qui, à partir d'actions et d'aides, veut atteindre en 2015 une économie d'énergie finale de 10,6 %, passant d'une consommation de 20 Mtep à 17 Mtep en 2015.

Les actions les plus importantes qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Support technique et économique aux projets les plus innovants améliorant l'efficacité énergétique dans les secteurs économiques les plus critiques, comme par exemple le transport, l'industrie ou la construction.

- Mesures incitatives pour les entreprises faisant des investissements visant l'économie et l'efficacité énergétiques pour les aider à réduire leurs coûts énergétiques.

- Encouragement des initiatives qui permettent d'améliorer la compétitivité des différents agents impliqués dans l'obtention de la stratégie d'économie et d'efficacité énergétiques.

- Aides à l'externalisation des services énergétiques ciblant les administrations locales, pour obtenir une utilisation rationnelle et efficace de l'énergie.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Intensité énergétique primaire (tep/Mff de l'année 2000)	181,3	179,5	177,8	176,1	
2. Intensité énergétique finale (tep/Mff de l'année 2000)	108,5	106,7	104,9	103,2	
3. Nombre de projets subventionnés pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	750	800	830	850	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	8,77	47,36	13,19	13,59	14
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Institut Catalan de l'Énergie (DEF)					
Intervient: Secrétariat de l'Industrie et de l'Entreprise (IUE)					

Promouvoir les technologies de l'information et de la communication (TIC) auprès de l'Administration et des citoyens

Les TIC sont un élément indispensable pour promouvoir l'innovation et la modernisation de notre société, éviter la fracture numérique sur le territoire et favoriser la compétitivité de nos entreprises.

Le Gouvernement catalan s'engage à promouvoir l'utilisation des TIC auprès des citoyens, de l'Administration et les relations entre l'Administration et la citoyenneté. Les principaux objectifs seront de garantir l'accès des citoyens aux nouvelles technologies et de promouvoir l'e-administration tant dans la Generalitat que dans les mairies. Les actions les plus remarquables qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Le développement de l'administration ouverte en ligne.
- Le renforcement des TIC dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la justice.
- Le déploiement d'un plan de modernisation de l'Administration.

- La promotion de la signature électronique dans toutes les démarches administratives.
- Le développement du réseau de télécentres : développer un plan d'action pour que les municipalités catalanes puissent disposer d'un point de connexion publique à large bande, en vue de la réalisation et de l'information de toute formalité administrative ou de prestation de services publics (transports en commun, santé, universités, etc.).
- La réalisation d'actions formatives pour les citoyens sur l'utilisation et les avantages des nouvelles technologies (Plan d'alphabetisation numérique).

Pour mener à bonne fin toutes ces interventions, on travaillera pour obtenir un plus grand financement de l'État par le biais de mécanismes comme le Plan AVANZA.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre de points publics d'accès à Internet dans les télécentres de la Generalitat	615	625	635	650	
2. Pourcentage de gestions pouvant être faites par voie télématique sur le portail Gencat-services et gestions, sur le total des gestions s'adressant aux citoyens et aux entreprises	15%	60%	90%	98%	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,81	1,22	2,15	2,15	2,15
Investissements	0,22	–	0,22	0,22	0,22

Unité responsable: Direction générale de la Société de l'Information et Bureau pour le Développement de l'Administration Électronique (GAP)

Promouvoir les anneaux sectoriels de fibre optique

Les signataires de l'Accord considèrent qu'il est nécessaire de développer des anneaux sectoriels de fibre optique favorisant un échange de données et d'informations à grande vitesse entre les entreprises et les utilisateurs de ce secteur. Les anneaux permettent de travailler synergiquement à des vitesses que les connexions classiques ne permettraient pas et contribuent à rapprocher les organismes ou les entreprises d'un certain secteur.

Le Gouvernement s'engage à développer les anneaux sectoriels suivants :

- Anneau culturel, qui reliera les infrastructures culturelles du pays.
- Anneau industriel, qui reliera les entreprises par secteurs de production.
- Anneau audiovisuel, qui reliera les équipements de production et de distribution audiovisuelle.

On renforcera aussi, en complément, l'anneau scientifique qui relie les universités et les centres de R+D+I.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'entreprises et d'organismes reliés aux anneaux sectoriels		14	20	30	35
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,2	0,2	0,78	1,30	1,30
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Direction Générale des Réseaux et des Infrastructures de Télécommunications (GOV)					
Intervient: ACCIÓ (Cidem-Copca) - Commissariat pour les universités et la recherche (IUE)					

Sol et zones industrielles

71

Disposer d'une large offre de sol et construction industrielle, logistique et de services

La Catalogne doit disposer d'une large offre très diversifiée de sol et de construction industrielle, logistique et de services pour permettre, d'une part, l'établissement de nouvelles entreprises promouvant le développement économique et, d'autre part, pour éviter la congestion ou la concentration excessive de ces utilisations, qui pourrait provoquer l'apparition d'importants ralentissements de l'économie.

Les signataires de l'Accord considèrent que la politique de sol industriel doit envisager les critères suivants :

- Promotion du sol industriel et logistique, en appliquant des critères cohérents avec les plans territoriaux et en donnant la préférence à la concentration et à l'association.
- Qualification urbanistique du sol industriel en quantités suffisantes pour satisfaire la demande.
- Intervention, à travers l'Institut Catalan du Sol (Incasol), pour modérer les prix grâce à l'offre publique de sol industriel.
- Développement du sol dans des zones du territoire où le marché a des difficultés pour le faire.

Les objectifs qui sont visés par le Programme du sol pour activités économiques et équipements 2007-2020 sont les suivants :

- Urbanisation durant les 14 années à venir d'un total de 6.000 hectares de sol pour activités économiques et équipements.
- Mise sur le marché d'un total de 3.000 hectares de sol net, dont Incasol aura 70 % en propriété.

Il est prévu que 50 % de cette production s'obtiendront par le biais d'interventions concertées et les autres 50 % par des interventions propres.

Dans le programme de sol industriel, on promouvra un réseau de secteurs d'activité économique qui seront des zones industrielles spécialisées, offrant de hauts standards de qualité. Sur ces secteurs, on développera une marque qui reflètera un nouveau modèle de sol industriel. On garantira que tous les nouveaux sols industriels aient les dotations énergétiques nécessaires et l'accès aux services électroniques à large bande et à la téléphonie mobile. On développera des instances de gestion de ces secteurs avec l'intégration des partenaires économiques et sociaux et des autorités territoriales.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Total annuel d'hectares urbanisés de sol net pour des activités économiques et équipements (valeurs cumulées)		65	260	500	600
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	300	–	300	300	300
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Institut Catalan du Sol (PTOP)					
Intervient: Secrétariat de l'Industrie et de l'Entreprise (IUE)					

Promouvoir la gestion intégrale des zones industrielles

La composition du tissu productif catalan, présentant un grand nombre de PME qui sont concentrées sur des zones industrielles réparties dans tout le territoire et partageant l'emplacement et les besoins, détermine l'existence d'un cadre d'intervention, la zone industrielle, d'où il faut répondre à ces besoins partagés entre les entreprises.

Le Gouvernement catalan créera un mécanisme d'information et de participation avec les partenaires économiques et sociaux les plus représentatifs afin de faire le suivi périodique des stratégies et du développement d'interventions en matière de sol de l'Institut catalan du sol.

Le Gouvernement, avec la participation de tous les ministères compétents en la matière et sous l'égide du ministère de la Politique territoriale et des travaux publics, élaborera un plan d'interventions dans les zones industrielles, avec la participation et les consultations nécessaires, qui intégrera les politiques du sol, énergétiques, de communication, des transports et de rénovation, et sera exécuté avec la participation de tous les agents impliqués.

Le Gouvernement s'efforcera de mettre en œuvre des actions dans cinq grands domaines:

Élaborer une carte des zones industrielles de Catalogne

Il promouvra l'élaboration d'une carte des besoins des différentes zones industrielles dans toute la Catalogne, afin de déterminer quels manques il existe au niveau des infrastructures, de la mobilité, de l'énergie et des télécommunications.

Promouvoir la gestion autonome des zones industrielles

Il encouragera les entreprises à se regrouper en consortium et à s'auto-organiser pour promouvoir des améliorations et des projets pour ladite zone industrielle. Il redonnera aussi du prestige au poste de gérant de zone, qui sera le responsable de sa gestion intégrale quotidienne.

Favoriser la mobilité dans les zones industrielles

La politique urbanistique incorporera le critère de mobilité dans la recherche de sol pour activités industrielles, logistiques et de services (zones industrielles, équipements publics et privés à usage collectif, etc.).

Les politiques d'accès durable aux centres de travail se baseront sur trois instruments fondamentaux :

- Le Plan de mobilité : on rédigera des plans de mobilité pour chacun des centres générateurs de mobilité intensive. Chaque plan configurera les stratégies de mobilité durable à partir de la diagnose de la mobilité, concrétisera des objectifs temporaires, fera des propositions opératives

et établira des indicateurs de contrôle et de suivi du plan.

- Les tables de la mobilité : il s'agit des organes permanents de concertation et de participation, plus particulièrement dans la rédaction et le suivi du Plan de mobilité.
- Le/la gestionnaire de la mobilité : ce sera le responsable de la gestion, du contrôle et de l'organisation de la mobilité de la zone ou de l'équipement.

Le Gouvernement s'engage à promouvoir l'exécution des mesures prévues dans les plans et les études de mobilité déjà élaborés ou en cours d'élaboration correspondant à plus de 20 zones industrielles de Catalogne et à rédiger des plans de mobilité et à les mettre en place dans plus de 30 zones et équipements générateurs de mobilité intensive. Vous pouvez consulter la liste des zones industrielles où il est prévu de mettre ces actions en œuvre en Annexe 3.

Doter les zones industrielles des besoins énergétiques

On encouragera les zones industrielles à se fixer des objectifs en matière d'énergie et de durabilité répondant aux besoins de la zone. On promouvra la signature d'accords avec l'Administration légalisant l'implication de la zone industrielle dans l'application d'une excellence énergétique.

Une fois les accords conclus, on mettra en œuvre les actions suivantes:

- Diagnostics énergétiques au sein des entreprises
- Assistance technique de possibles projets d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables au niveau d'entreprise et de zone industrielle
- Information et formation des meilleures technologies et interventions.

Chacune de ces actions entraînera toute une série de propositions avec leur analyse de viabilité, aussi bien technique qu'économique, et leur plan d'intervention qui sera développé par le biais d'actions dont 50 % seront concertées avec l'Administration et les autres 50 % par des interventions propres.

Couvrir les besoins de télécommunications des zones industrielles

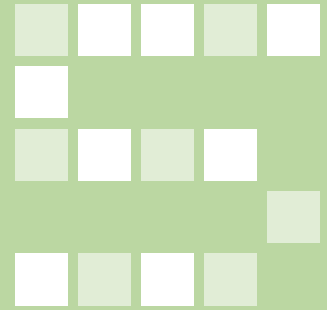
On encouragera les zones industrielles à se fixer elles-mêmes des objectifs en matière de télécommunications répondant aux besoins de la zone.

Le Gouvernement travaillera avec les organismes autonomes de la zone industrielle et avec les entreprises de télécommunications et de téléphonie pour garantir que la zone disposera des réseaux de téléphonie mobile et à large bande nécessaires pour pouvoir être compétitives et se relationner avec le monde entier.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de nouveaux plans de mobilité dans des zones industrielles ou des centres ayant une concentration de postes de travail		5	7	8	10
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,15	–	0,15	0,15	0,15
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Programme pour la Mobilité et l'Institut Catalan du Sol (PTOP)

Interviennent: Institut Catalan de l'Énergie (DEF), Direction Générale des Réseaux et des Infrastructures de Télécommunications (GAP) et Secrétariat de l'Industrie et de l'Entreprise (IUE)



ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENT

➔ LIGNE 17

L'utilisation rationnelle et de qualité des ressources

LIGNE 18

Développement durable et changement climatique



L'utilisation rationnelle et de qualité des ressources (impulse stratégique)

73

Garantir l'approvisionnement et adapter le modèle de gestion de l'eau à la Directive cadre sur l'eau

Conformément à ce qui est stipulé dans la Directive cadre sur l'eau, au cours des prochaines années, les politiques du cycle de l'eau en Catalogne doivent reposer sur deux objectifs principaux :

- Atteindre la garantie adéquate de fourniture et qualité des ressources hydriques pour les utilisations de l'eau.
- Atteindre la gestion appropriée du cycle de l'eau pour ses valeurs écologiques et sociales, indispensables pour l'environnement naturel que l'on veut protéger et conserver.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement catalan s'engage à promouvoir les stratégies prioritaires suivantes :

- Génération de nouvelles ressources d'eau, publiques et privées, dans le but de garantir l'approvisionnement de tous les citoyens et l'amélioration de la distribution (y compris, entre autres, le dessalinisateur du Baix Llobregat, diverses actions de réutilisation de l'eau et d'exploitation d'aquifères qui, jusqu'à présent, étaient abandonnés à cause de la pollution).
- Économie et efficacité dans l'utilisation quotidienne de l'eau de la part des citoyens et des entreprises.
- Utilisation efficace de l'eau dans l'irrigation agricole, afin de libérer des ressources, de réassigner des usages en fonction de la qualité et de réduire les sources de pollution diffuse.
- Réutilisation de l'eau en tant qu'instrument permettant de libérer une partie des réserves d'eau de première qualité.
- Réduction de la pollution causée par l'emploi domestique de l'eau, afin d'assurer la qualité de l'eau de nos rivières et de nos aquifères.
- Assainissement des eaux résiduaires industrielles.

- Protection, amélioration et régénération de toutes les masses d'eaux souterraines.
- Durabilité environnementale des espaces fluviaux.

Pour mener à terme ces stratégies, on élaborera un Plan de gestion de l'eau envisageant et intégrant les différents plans et programmes promus par l'Agence Catalane de l'Eau (ACA).

D'autre part, on décide de mettre sur pied un processus de débat, avec la participation des partenaires sociaux, sur le modèle de gestion et de financement de l'eau. L'efficacité et le coût de l'eau sont considérés des variables déterminantes dans la compétitivité de l'économie catalane et, par conséquent, le modèle de financement devra tenir compte nécessairement de cette incidence.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombres d'épurateurs publics et privés en service	360	385	415	460	
2. Évolution de la consommation d'eau (hm ³ par an)	856	869	882	895	
3. Évolution de la consommation d'eau dans les entreprises	282	286	291	295	
4. Volume d'eau régénérée et destination de l'eau réutilisée (hm ³)	ND	ND	ND	ND	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	466,30	–	587,55	674,20	717,85
Investissements	508,11	–	673,44	686,60	700,83

Unité responsable: Agence Catalane de l'Eau et Eaux Ter Llobregat (MAH)

74

Mettre en place un nouveau modèle durable de gestion des déchets

Les investissements en infrastructures et les interventions prévues dans le cycle des déchets répondent aux demandes européennes d'application de la hiérarchie de gestion des déchets - prévention, réutilisation, valorisation matérielle, valorisation énergétique, traitement et disposition finale des déchets -, ainsi qu'aux obligations découlant des directives européennes et de la stratégie thématique de prévention et de recyclage des déchets.

En matière de déchets, le Gouvernement s'engage à promouvoir les stratégies prioritaires suivantes :

- La prévention, la collecte sélective et le traitement de toutes les fractions de déchets municipaux. Mettre en application un nouveau modèle de gestion des déchets municipaux axé sur ces objectifs principaux : la prévention, l'extension des collectes sélectives à tout l'ensemble de la Catalogne et le traitement efficace et efficient de toutes les fractions des déchets.
- La consolidation du modèle de gestion des déchets industriels. Mettre en œuvre des actions visant la minimisation, tant en quantité qu'en dangerosité, la valorisation, le recyclage et le traitement des déchets industriels. On promouvra l'innovation et la recherche dans les processus et les produits afin de minimiser la génération de déchets. L'utilisation efficiente des déchets industriels consiste en leur exploitation entre les industries, en promouvant le

marché des sous-produits, leur valorisation matérielle et leur utilisation comme substituts de combustibles non renouvelables.

- L'avancée dans le recyclage des déchets de la construction. Promouvoir la sélection en origine sur le chantier et la réutilisation et le recyclage des déchets de la construction en vue d'obtenir des arides recyclés et d'autres produits aptes pour les travaux publics et privés.
- La gestion appropriée des excédents des déjections du bétail. Réduire la pollution que génèrent ces déchets, plus particulièrement les purins, grâce à des accords avec le secteur.
- L'établissement d'un programme d'investissements et d'interventions pour les sols pollués, afin de remplir les conditions requises établies par la réglementation.
- Le développement d'actions pour améliorer la sensibilisation sociale concernant la gestion des déchets.

Enfin, on décide de mettre sur pied un processus de débat, avec la participation des partenaires sociaux, sur le futur modèle de gestion et de financement des déchets. Les principes de proximité et d'autosuffisance devront être des référents dans le nouveau modèle, et le coût des déchets devra constituer une variable importante dans la compétitivité de nos entreprises dont il faudra tenir compte.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Déchets générés par habitant (kg/personne par jour)	1,62	1,63	1,64	1,65	
2. Déchets générés par industrie (kg/industrie par jour)	846	860	873	885	
3. Pourcentages de valorisation matérielle et énergétique des déchets industriels	69% / 5%	70% / 6%	71% / 6%	72% / 6%	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	59,5	1,7	80,0	82,8	83,8
Investissements	61,7	–	71,4	83,3	97,0

Unité responsable: Agence des Déchets de Catalogne (MAH)

Promouvoir l'amélioration progressive de la qualité de l'air

Pour protéger l'environnement dans sa totalité ainsi que la santé humaine, il faut éviter, prévenir et réduire les concentrations des polluants atmosphériques et la pollution acoustique potentiellement nocive. Pour rendre cette protection effective, la Directive cadre sur l'air (96/62/CE), relative à la gestion et à l'évaluation de l'air ambiant, établissait déjà la nécessité de prendre des mesures quand sont dépassées les valeurs limites de qualité de l'air établies.

Étant donné que la détérioration de la qualité de l'air peut avoir des effets défavorables sur l'activité économique de notre pays, le Gouvernement s'engage à élaborer un Plan

d'intervention pour l'amélioration de la qualité de l'air, avec la participation des partenaires économiques et sociaux. Le but de ce plan sera d'établir les mesures nécessaires pour prévenir et réduire l'émission des polluants - dioxyde de nitrogène (NO₂) et particules en suspension d'un diamètre de moins de 10 microns (PM₁₀) -, et d'ajuster les émissions aux limites qu'établit la législation de l'Union Européenne pour l'année 2010, définies pour préserver et réduire les effets nuisibles sur la santé humaine et sur l'environnement. Ce plan devra reposer sur de solides bases, tant scientifiques que techniques, et générer un ample consensus de toute la société.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Moyenne annuelle de particules en suspension d'un diamètre de moins de 10 microns (PM ₁₀)	-	-	≤ 40 µg/m ³	-	
2. Moyenne quotidienne de particules en suspension d'un diamètre de moins de 10 microns (PM ₁₀)	-	-	≤ 50 µg/m ³ *	-	
3. Moyenne annuelle d'oxydes de nitrogène (NO ₂)	-	-	≤ 40 µg/m ³	-	
Budget (M€)**	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,25	-	0,25	0,25	-
Investissements	0,6	-	0,6	0,6	-

Unité responsable: Direction Générale de la Qualité Environnementale (MAH)

* Il est permis de dépasser cette valeur jusqu'à 35 fois par an.

** Les dépenses et les investissements de cet Accord ont surtout à voir avec le Plan d'amélioration de la qualité de l'air de la zone métropolitaine.

Développement durable et changement climatique

76

Promouvoir la Stratégie Catalane de Développement Durable

La modernisation de notre pays nous exige d'intégrer dans un modèle de développement durable une dynamique de prospérité économique, bien-être social et amélioration de l'environnement. Le Conseil Européen de Bruxelles de 2006 a révisé la Stratégie Européenne de Développement Durable et, dans ce contexte, il a demandé à chaque État membre d'élaborer des stratégies nationales de développement durable.

Le Gouvernement de Catalogne, avec la participation des partenaires économiques et sociaux, élaborera la Stratégie Catalane de Développement Durable (ECDS), dans le contexte de la stratégie européenne et de la stratégie espagnole, qui comprendra, entre autres, les actions suivantes :

- Encourager la mise en place de systèmes de gestion environnementale dans les entreprises, comme par exemple l'EMAS, contribuant à la réduction de l'impact environnemental des activités et à incorporer la culture de la prévention au sein des entreprises. L'assomption des responsabilités environnementales laisse en arrière une approche qui la considère comme un facteur de ralentissement de la croissance, pour devenir une ressource pouvant apporter de la valeur au produit ou au service final des activités.

- Simplifier administrativement la réglementation environnementale en vigueur en supprimant des formalités n'apportant aucune valeur, comme il est prévu dans les mesures approuvées par le Gouvernement et élaborées par le groupe de travail interministériel en matière de simplification administrative et de régulation.
- Agir préventivement, d'une manière graduelle et selon les risques potentiels de chaque activité. De cette façon, on promouvra une action préventive plus effective à l'égard des entreprises, en fonction de leur incidence environnementale.
- Développer les secteurs qui ont une capacité d'action importante sur l'environnement et qui peuvent présenter des avantages compétitifs dans des branches d'activité telles que la construction, les transports, le recyclage, etc.
- Promouvoir des interventions en matière d'éco-innovation en ce qui concerne de nouveaux produits environnementaux et écologiques, éco-conception, nouveaux processus, nouveaux matériaux et valorisation des matériaux existants.

Les signataires de l'Accord s'engagent à faire un suivi annuel des interventions convenues dans la Stratégie catalane de développement durable.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Élaboration de la Stratégie catalane de développement durable	DIAGNOSE	FORMATION STRATÉGIQUE	PROGRAMMES ET ACTIONS	ACTIONS	
2. Nombre de systèmes de gestion environnementale mis en place dans les entreprises	235	270	310	350	
3. Nombre d'entreprises dotées de systèmes d'éco-étiquetage	235	260	275	300	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,9	–	1,2	1,4	1,6
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Direction Générale de la Qualité Environnementale (MAH) et Direction Générale des Politiques Environnementales et de Durabilité (MAH)					

Promouvoir un développement agricole durable

Le rôle de l'activité agricole est essentiel dans la gestion, la conservation et la protection de l'environnement rural. C'est pourquoi, il faut mettre à la disposition du secteur les instruments agroenvironnementaux nécessaires pour appuyer le développement durable des zones rurales et pour répondre à la plus grande demande de la société de services environnementaux.

Pour mener cette tâche à bonne fin, le Gouvernement mettra en œuvre les actions suivantes :

- Encourager les agriculteurs et autres administrateurs de terres à introduire ou à continuer à appliquer des méthodes de production agricole compatibles avec la protection et l'amélioration de l'environnement, du paysage et de leurs caractéristiques, des ressources naturelles, de la terre et de la diversité génétique. Ces mesures incitatives se traduiront par des lignes d'aide pour l'agriculture écologique, la production intégrée, l'amélioration d'habitats steppiques, la plaine agricole réseau Nature 2000, l'encouragement du pâturage dans les sous-bois dans le périmètre de protection prioritaire, la conservation et amélioration de variétés autochtones, la conservation et amélio-

ration de races autochtones, la gestion durable et la fertilisation, l'introduction de cultures captant du nitrogène, l'apiculture pour l'amélioration de la biodiversité dans des zones fragiles et l'encouragement de l'élevage écologique.

- Appliquer des stratégies de développement rural durable dans le territoire en mettant en place la méthodologie LEADER de l'Union Européenne. Les aides établies seront canalisées à travers les groupes d'action locale sélectionnés dans chaque territoire et permettront de combiner les trois objectifs (compétitivité, environnement et qualité de vie et diversification) dans le contexte d'une stratégie de développement local communautaire basée sur les caractéristiques et les besoins locaux. Pour appliquer cette stratégie, seront mises en œuvre les lignes d'aide suivantes : investissements pour l'amélioration de processus de transformation et commercialisation de produits agricoles, création de micro-entreprises, promotion d'activités touristiques, conservation et amélioration du patrimoine rural, coopération interterritoriale entre les groupes d'action locale de Catalogne, acquisition de capacités et dynamisation du territoire.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Investissements totaux générés dans des projets de développement territorial par les groupes d'action locaux (GAL)	-	62M€	75M€	94M€	
2. Nombre de projets de développement rural subventionnés	-	450	590	710	
3. Postes de travail créés	-	540	700	850	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	7,49	10,28	39,5	43,5	47,5
Investissements	-	-	-	-	-

Unité responsable : Direction Générale du Développement Rural (AAR)

Développer le Plan d'action pour la mitigation du changement climatique en Catalogne 2008-2012

Les émissions de gaz à effet de serre en Catalogne se distinguent entre celles qui correspondent aux installations couvertes par la Directive 2003/87, relative au commerce de droits d'émission, et les autres émissions dites diffuses. Le Gouvernement de Catalogne a un grand espace compétentiel pour travailler aux mesures de lutte contre le changement climatique non comprise dans la Directive européenne de commerce de quotas d'émission, comme par exemple la mobilité, les déchets, l'agriculture, la santé, le secteur résidentiel, le secteur commercial ou l'industrie.

En Catalogne, il y a environ 200 installations qui sont couvertes par la Directive 2003/87, de commerce de droits d'émission. Ces installations appartiennent aux secteurs de production électrique, ciment, chaux, papier, verre, céramique, acier et raffinage. Pour encourager ces installations à participer au schéma européen de commerce de quotas d'émission, le Gouvernement promouvra les actions suivantes:

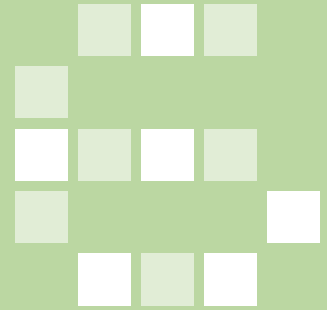
- Encourager l'utilisation de nouveaux combustibles, qui réduisent l'émission de gaz à effet de serre, surtout la biomasse.

- Favoriser l'introduction de nouvelles technologies et l'adaptation des processus industriels qui aident à réduire l'émission de gaz à effet de serre.
- Aider les entreprises catalanes à l'accès coordonné aux mécanismes flexibles stipulés dans le Protocole de Kyoto.

D'autre part, le Gouvernement s'engage à approuver un Plan d'action visant à l'adaptation et mitigation du changement climatique en Catalogne 2008-2012 qui indiquera les objectifs annuels de référence pour respecter le protocole

de Kyoto et les actions qui devront être mises en œuvre. On créera aussi le Conseil Catalan du Changement Climatique, avec la participation des partenaires économiques et sociaux, qui deviendra un espace de concertation et de suivi des mesures qui seront développées dans le Plan d'action. Une des fonctions dudit Conseil sera d'évaluer les impacts environnementaux, sanitaires et économiques des mesures approuvées dans le Plan d'action.

			Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure			2008	2009	2010	2011	
1. Création du Conseil Catalan du Changement Climatique			-	✓	-	-	
2. Degré de respect du compromis de Kyoto dans le cadre du Plan national d'assignation d'Espagne (PNA) (millions tonnes/an dans les secteurs diffus)			5,33	5,33	5,33	5,33	
3. Reducción efectiva de emisiones de lad instalacionrs cubiertas por la Directiva 2003/87 con respecto a 2007			0,65 millions tonnes/an	0,84 millions tonnes/an	0,91 millions tonnes/an	0,90 millions tonnes/an	
Budget (M€)			2008		2009	2010	2011
			Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses			-	-	2,5	3	3,25
Investissements			-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction Générale des Politiques Environnementales et de la Durabilité (MAH)							



QUALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

➔ LIGNE 19

Immigration et marché du travail

LIGNE 20

Politiques actives pour l'emploi

LIGNE 21

Relations de travail

LIGNE 22

**Modèle de compétitivité
et marchés publics**



Immigration et marché du travail (impulse stratégique)

79

Faciliter et accélérer l'obtention des permis de travail pour les immigrants

La charge bureaucratique et la lenteur des procédures d'obtention de l'autorisation administrative sont les aspects qui compliquent le plus l'embauche des travailleurs étrangers dans les entreprises.

Conformément aux nouvelles compétences que lui confère le nouveau Statut d'Autonomie de Catalogne (article 138.2), le Gouvernement s'engage à accélérer et simplifier les démarches pour obtenir les permis initiaux de travail et leurs modifications tout au long de la première année de vigueur du permis, surtout ceux qui concernent les personnes qui arrivent en provenance du regroupement familial.

Pour ce faire, l'Agence pour l'Emploi de Catalogne s'engage à réduire la durée actuelle des formalités de modification du permis de séjour à celui de séjour et travail.

Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement concevra et exécutera un plan pour aménager les bureaux pour l'emploi nécessaires pour assouplir et accélérer la résolution et les démarches pour obtenir les permis. Le Gouvernement mettra à la portée des immigrants un nombre de bureaux suffisant pour garantir un bon service dans tout le territoire, avec l'affectation des ressources matérielles et humaines nécessaires et avec des professionnels bien formés en matière d'extranéité et traitement de la diversité.

D'autre part, on assouplira les processus pour accéder au marché du travail des étrangers déjà résidents et sans permis de travail, en permettant leur inscription à l'Agence pour l'Emploi de Catalogne (SOC) en tant que demandeurs d'emploi, ainsi que leur participation aux processus de sélection. Le SOC s'engagera à fournir la modification du permis de séjour au permis de séjour et travail en moins de 15 jours, dans les termes que marque l'indicateur 2 de cette mesure.

On établira également les canaux de collaboration avec l'Administration de l'État nécessaires pour accélérer les communications obligatoires en vue de la délivrance ou du renouvellement du permis de travail.

De même, dans le cadre de la Commission d'Immigration du SOC, au cours de 2008 on analysera les procédures actuelles pour la délivrance du permis de travail pour les travailleurs étrangers et, plus particulièrement, pour les personnes qui viennent en provenance d'un regroupement familial, dans le but de pouvoir proposer au Gouvernement Central l'introduction d'améliorations, en formulant des propositions concrètes sur le régime général, le contingent et autres mécanismes d'accès aux permis initiaux et aux renouvellements.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Temps écoulé entre la date de présentation de toute la documentation nécessaire et la date de résolution dans les dossiers ordinaires	-	3 MOIS	2,5 MOIS	2 MOIS	
2. Temps écoulé entre la date de présentation de toute la documentation nécessaire et la date de résolution dans les dossiers de modification de permis de séjour au permis de séjour et travail	-	30 JOURS	20 JOURS	15 JOURS	
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	ND	ND	ND
Investissements	-	-	ND	ND	ND
Unité responsable: Service pour l'Emploi de Catalogne (TRE)					

* Nous ne disposons pas actuellement de la quantification du coût de cette mesure, en attente du transfert de la compétence exécutive en cette matière, conformément à ce qui est stipulé dans le nouveau Statut d'Autonomie de Catalogne de 2006.

Contribuer à l'ordonnement des flux migratoires en encourageant l'embauche et la formation en origine

L'Observatoire du Marché du Travail détectera et quantifiera les profils professionnels que requiert notre marché du travail, et fournira des informations pour identifier des contingents et des postes difficiles à pourvoir, ainsi que le personnel qualifié qu'il faut embaucher en Catalogne.

Le Gouvernement s'engage à améliorer les voies d'embauche dans le pays d'origine et à accélérer les procédures administratives grâce à une dotation de ressources appropriée et à une plus grande coordination des différentes administrations impliquées. Le Gouvernement veillera à la véracité et au respect des conditions légalement établies par les entreprises qui demandent des travailleurs immigrants.

En outre, on créera des services d'intermédiation en origine (SILO) dans les pays extracommunautaires où sont prévus des processus d'embauche d'étrangers. Le Gouvernement assurera le suivi de l'embauche en origine (secteurs, profils professionnels, catégories professionnelles, types d'entreprise, types de contrat, etc.) depuis la Commission d'immigration du SOC.

Le Gouvernement mettra aussi en œuvre des programmes de formation en origine pour s'assurer que l'embauche ultérieure et l'adaptation de la personne immigrante au marché du travail catalan sont réalisées avec succès.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre de projets d'embauche et de formation en origine gérés par le SILO		12	15	18	20
2. Pourcentage de participants aux projets d'embauche en origine qui ont reçu un type quelconque de formation dans leur pays d'origine		15%	25%	35%	50%
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,6	–	0,65	0,7	0,75
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Service pour l'Emploi de Catalogne (TRE)

Obtenir l'insertion professionnelle et l'égalité d'opportunités des immigrants

L'accès de la population immigrante au marché du travail dans des conditions de non-discrimination et d'égalité d'opportunités est un des grands défis que doit affronter la société catalane pour garantir la cohésion sociale dans notre territoire.

Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement promouvra les interventions suivantes :

- Fournir des informations à la population immigrante sur le marché du travail, les canaux et les mécanismes pour trouver du travail, les opportunités formatives et les ressources disponibles d'intégration qui sont mises à sa disposition. On attachera davantage d'importance à l'information et à l'orientation professionnelle pour les collectifs arrivés en provenance du regroupement familial.
- Promouvoir les mécanismes de reconnaissance d'expérience professionnelle dans le pays d'origine et d'accréditation des compétences.
- Le Ministère de l'Innovation, des Universités et de

l'Entreprise et celui de l'Éducation veilleront à la rapidité des mécanismes d'homologation et d'équivalence des diplômes académiques et professionnels.

- Mettre à la portée de la population immigrante une offre variée et complète de formation permettant d'améliorer sa situation professionnelle. On promouvra surtout la formation de la population immigrante pour occuper des postes de travail qu'on justifiera être difficiles à pourvoir.
- Concevoir, en coordination avec les organisations syndicales et patronales les plus représentatives, des mesures pour faciliter l'accès à la formation professionnelle et à l'insertion dans le marché du travail des jeunes, garçons et filles, en provenance du regroupement familial de la population immigrante. Établir une évaluation périodique à travers un système d'indicateurs mesurant leur accès à la formation professionnelle et leur insertion dans le marché du travail.
- Développer, dans le cadre du Conseil des Relations Professionnelles, une proposition de contenus mini-

mums de plans d'accueil et de gestion de la diversité dans l'entreprise. Une fois élaborée, avec l'appui des partenaires sociaux et autres organismes du territoire, on promouvra son inclusion dans les conventions collectives d'entreprises.

- Promouvoir des actions formatives dans les entreprises en vue de l'amélioration des processus d'accueil et de socialisation des travailleurs immigrants. Entre autres, on leur offrira des cours de catalan et d'espagnol, de législation basique du travail (droits et devoirs professionnels et conventions collectives) et de connaissances en préven-

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Maintenir un taux de participation de la population immigrante dans les programmes de formation et d'emploi au moins similaire à son importance dans la population active en Catalogne		18%	✓	✓	✓
2. Nombre d'actions formatives dans les entreprises		15	25	35	50
3. Élaboration d'une proposition de contenus du plan d'accueil et d'adaptation au marché du travail		-	✓	-	-
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	35,3	-	36,4	37,5	38,6
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable : Service pour l'Emploi de Catalogne (TRE)					
Interviennent: Commission pour les universités et la Recherche (IUE) et Direction Générale de l'Enseignement, Professionnel, Artistique et Spécialisé (EDU)					

82

Augmenter les mesures de contrôle pour éviter l'embauche de personnes sans permis de travail

Éviter l'économie souterraine est un des axes principaux pour la gestion de l'immigration, puisque la dualisation du marché du travail est un des facteurs qui aident le moins à l'intégration correcte des nouveaux-venus.

Après avoir obtenu les compétences en matière d'immigration, permis de travail et transfert de l'inspection du travail, le Gouvernement se fixe pour objectifs concernant l'irrégularité dans l'embauche :

- Augmenter les inspections de travail, en augmentant les ressources humaines et économiques, fruit du processus de transferts compétentiels.

- Spécialiser le personnel de l'Inspection du Travail dans le contrôle de l'irrégularité dans l'embauche des immigrants. Ce personnel recevra une formation spécialisée en matière d'extranéité.

Dans le cadre du Conseil des Relations Professionnelles, on débattera et recommandera les actions concrètes nécessaires qu'il faudra promouvoir depuis le Gouvernement pour atteindre ces objectifs.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'interventions d'inspection en matière d'irrégularités dans le travail		-	-	-	-
2. Nombre d'actes dressés par l'Inspection du Travail		-	-	-	-
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable : Ministère du Travail (TRE)					

* Nous ne disposons pas actuellement de la quantification du coût de cette mesure, en attente du transfert de la compétence exécutive en cette matière, conformément à ce qui est stipulé dans le nouveau Statut d'Autonomie de Catalogne de 2006. Par conséquent, nous ne disposons pas non plus des jalons pour aucun des indicateurs proposés.

Faciliter l'accueil et l'intégration de la population immigrante

Le Gouvernement continuera de promouvoir le Programme intégral d'accueil des personnes immigrées (politiques d'accueil et intégration) qui comprendra, entre autres, les actions suivantes :

- L'insertion socioprofessionnelle des nouveaux-venus, plus particulièrement dans les domaines de connaissance de l'environnement professionnel et juridique, dans les paramètres contenus dans la mesure 82, décrite ci-dessus.
- L'apprentissage des langues comme instrument de connaissance et exercice des droits et des devoirs, et aussi

comme outil d'intégration.

- L'accès au logement des travailleurs temporaires.
- Le développement de politiques avec les organismes locaux et les organisations syndicales et patronales les plus représentatives dans le domaine migratoire, et aussi avec le tissu associatif.
- Actions de renfort éducatif.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Personnes immigrées qui recourent au Programme intégral d'accueil (politique d'accueil et d'intégration)		42.800	46.793	50.063	50.869
2. Loi d'accueil des personnes immigrées et rentrées en Catalogne		–	✓	–	–
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	2,66	20,47	33,8	40,48	49,19
Investissements	1	–	1	1	1
Unité responsable: Secrétariat pour l'Immigration et Bureau de Planification et Évaluation Économique (ASC)					
Intervient: Ministère du Travail (TRE)					

Politiques actives de l'emploi

84

Mettre en service l'Observatoire du travail

Le Gouvernement, avec la participation des organisations syndicales et patronales les plus représentatives, s'engage à concevoir et à mettre en service l'Observatoire du travail (OT).

L'Observatoire du travail aura pour but de disposer de données et d'informations, réaliser des analyses et faire de la prospective en matière de politiques actives pour l'emploi et liées sous d'autres aspects au travail, dont la compétence relève du ministère du Travail.

Cet organisme étudiera, au niveau des secteurs et du territoire, les aspects suivants, entre autres : marché du travail, intermédiation, formation, nouvelles professions, besoins professionnels des entreprises, saisonnalité, sinistralité, évolution du coopératisme et de l'égalité et l'entrepreneuriat dans le territoire.

L'Observatoire du travail sera coordonné avec d'autres observatoires sectoriels et territoriaux, raison pour laquelle un protocole sera élaboré pour la création et le développement du réseau d'observatoires.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Mise en service de l'Observatoire du travail		✓	–	–	–
2. Études et analyses réalisées		6	7	8	9
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,2	–	0,25	0,3	0,35
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Ministère du Travail (TRE)

85

Consolidation d'un nouveau modèle territorial de l'Agence pour l'emploi de Catalogne (SOC)

Le SOC développera un nouveau modèle de relation avec les partenaires du territoire, permettant de promouvoir des projets intégraux et novateurs dans le domaine de l'emploi et de la formation. Ces projets devront s'adapter aux besoins du territoire, aux lignes stratégiques des politiques actives de l'emploi et aux directives générales du SOC. Le Gouvernement renforcera les formules souples d'organisation territoriale qui devront garantir la concertation, la planification et l'exécution de politiques actives pour l'emploi depuis le territoire. En 2008, on mettra en place des formules de pluriannalité pour le financement de certaines actions.

Le SOC se spécialisera progressivement dans l'assistance technique en méthodologies et contenus qu'il offrira aux projets promus par les différents organismes territoriaux qui coopèrent ou collaborent au développement de politiques de l'emploi. De même, il s'organisera territorialement par le biais d'instruments effectifs de concertation, planification, évaluation du suivi et évaluation des politiques actives de l'emploi dans le territoire.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Mise en place du nouveau modèle territorial du SOC	–	✓	–	–	
2. Interventions d'assistance technique développées à partir du nouveau modèle territorial	–	100	300	600	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,3	–	0,5	0,3	0,3
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Service pour l'emploi de Catalogne (TRE)

86

Améliorer les mécanismes publics d'orientation et d'intermédiation. Itinéraires d'assistance personnalisée

Pour améliorer l'interrelation entre le service public de l'emploi, la population active et les entreprises, le Gouvernement s'engage à promouvoir les actions suivantes :

- Créer, sous l'égide du Service pour l'Emploi de Catalogne (SOC), un système intégral d'information et d'orientation professionnelle coordonnant en réseau les différents partenaires.
- Réaliser, dans le cadre du réseau professionnel, un diagnostic et un itinéraire personnalisé pour la recherche de travail à toutes les personnes qui sont en situation de chômage depuis plus de 6 mois, ainsi qu'aux personnes venant de groupes souffrant l'exclusion.
- Augmenter l'assistance et le temps consacré aux personnes en situation de chômage par le biais de tutelles personnalisées depuis le réseau des bureaux de travail.
- Travailler en réseau avec les organismes coopérateurs et collaborateurs qui mettront sur pied des interventions complémentaires à celles du SOC.
- Mettre à la disposition des entreprises des actions, des instruments et des ressources que l'Administration en général, et le SOC en particulier, élaboreront pour qu'elles puissent planifier et satisfaire leurs besoins en matière d'embauche, d'emplois et de formation.
- Développer le Plan d'amélioration des agences d'ici à 4 ans, visant à situer les bureaux de travail au centre de la stratégie pour améliorer la qualité du marché du travail en Catalogne et ciblant nettement les utilisateurs, tant les personnes - travaillant ou non - que les entreprises. Pour atteindre cet objectif, on mettra en œuvre un plan intégral de systèmes d'information du SOC, on établira des plans de carrière et de formation pour le personnel actuel du SOC et on améliorera la dotation en ressources humaines destinées à l'assistance personnalisée.
- Travailler en réseau avec les organismes coopérateurs et collaborateurs qui mèneront à bonne fin des interventions complémentaires de celles du SOC.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre d'itinéraires réussis gérés au Réseau professionnel	1.500	3.000	5.000	10.000	
2. Nombre d'entreprises assistées à travers le service public de l'emploi	–	500	1.000	2.000	
3. Nombre d'agences pour l'emploi qui incorporent des services d'orientation personnalisée de carrière professionnelle	5	25	35	TOUTES	
4. Pourcentage d'augmentation des offres de travail que gèrent les Agences pour l'emploi du SOC	–	5%	10%	10%	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	30	–	35	40	45
Investissements	12	–	13	14	15

Unité Responsable: Service pour l'emploi de Catalogne (TRE)

Développer le Plan d'évaluation continue des politiques de l'emploi

Le Gouvernement s'engage à développer, au cours de 2008, un système d'évaluation des politiques actives de l'emploi (PAO), qui se concrétisera en un plan d'évaluations périodiques pour analyser systématiquement leur rendement en vue de les renforcer et de les améliorer. Pour

ce faire, le Gouvernement concevra et mettra en place un système d'indicateurs, en coordination avec le CTESC, permettant d'améliorer la conception, le suivi et l'évaluation des politiques actives pour l'emploi en Catalogne.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Politiques actives pour l'emploi qui seront évaluées dans le Plan d'évaluations périodiques annuel		3	5	8	TOUTES
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,1	–	0,125	0,15	0,175
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable : Service pour l'emploi de Catalogne (TRE)					

Promouvoir des mesures visant à minimiser l'impact de la fermeture d'entreprises

Le Gouvernement, grâce à une stratégie préventive et anticipative, renforcera les interventions dans les secteurs, les segments de marché et les entreprises importantes qui sont exposés à une éventuelle fermeture à moyen terme. Le Gouvernement accompagnera et renforcera les entreprises qui mettront en œuvre des stratégies de changement pour améliorer leurs avantages compétitifs sur le marché.

En outre, avec le consensus des organisations syndicales et patronales les plus représentatives et avec la participation de toutes les institutions du Gouvernement concernées, plus particulièrement le ministère du Travail et celui de l'Innovation, des universités et de l'entreprise, il élaborera un protocole d'interventions en matière de fermeture d'entreprises par secteurs et causes économiques, recueillant des mécanismes d'intervention dans des domaines tels que :

- Remplacement des travailleurs, ce rôle revenant au SOC et aux entreprises spécialisées.

- Génération de nouveaux investissements.
- Canalisation de nouveaux projets d'entrepreneuriat ou de coopératives.
- Politiques actives de l'emploi.
- Interventions d'appui aux entreprises fournisseuses touchées.
- Autres interventions pouvant servir à minimiser les impacts des fermetures.

Ce protocole doit garantir une réponse rapide et efficace à la fermeture de l'entreprise, afin de minimiser l'éventuel impact sur les travailleurs touchés et sur l'économie du territoire.

Pour garantir l'exécution des tâches prévues dans le protocole, on mettra sur pied un groupe mixte interministériel qui veillera à ce que toutes les interventions prévues soient menées à bon terme en appliquant les critères de confidentialité.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Élaboration d'un protocole d'interventions en matière de fermeture d'entreprises		✓	–	–	–
2. Mise en route du groupe interministériel pour faire face à la fermeture d'entreprises		✓	–	–	–
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable: Service pour l'emploi de Catalogne (TRE)					
Intervient : Secrétariat de l'Industrie et de l'entreprise - ACCIO (Cidem-Copca) (IUE)					

Conforter les politiques pour l'emploi dans les territoires présentant de plus grands déséquilibres économiques et sociaux

Le Gouvernement promouvra la mise en œuvre de projets de planification et de développement économique, social et du marché du travail dans les territoires présentant de plus grands déséquilibres sociaux, professionnels et démographiques de Catalogne. Ces projets cibleront initialement les quartiers recourant aux convocations de la Loi de quartiers et d'autres zones ayant besoin d'une réactivation économique. L'organisation des interventions répondra aux critères

d'intégralité par rapport à d'autres administrations ; souplesse dans leur temporalisation et programmation ; transversalité, à partir de la combinaison d'interventions professionnelles et d'interventions de développement local ; subsidiarité, garantissant l'intervention directe d'organisme locaux prêteurs de services s'adressant aux citoyens, et la concertation avec les organisations syndicales et patronales les plus représentatives du territoire.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Territoires où on agira à travers les différents projets.		56	64	70	80
2. Nombre de projets et budget		56	64	70	80
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	17	–	20	22	24
Investissements	–	–	–	–	–
Unité responsable : Service pour l'emploi de Catalogne (TRE)					

Relations de travail

90

Développer le Conseil des relations de travail

Le Gouvernement promouvra les fonctions du Conseil des relations de travail, conformément à l'article 3 de la Loi 1/2007, du 5 juin, du Conseil des relations de travail. Ce sera l'organe de dialogue social et de participation institutionnelle de référence en Catalogne pour le domaine du travail, ayant pour but de promouvoir une compétitivité basée sur la revalorisation de l'élément humain au sein des entreprises.

Les fonctions principales du Conseil des relations de travail sont les suivantes :

- Conclure des accords, dans le cadre de ses fonctions, déterminant les principes communs relatifs à la flexibilité convenue et à la gestion du temps, afin de contribuer à croître d'une manière durable en créant davantage de postes de travail et d'une plus haute qualité.
- Promouvoir le dialogue et la participation avec les partenaires économiques et sociaux sur le concept de compétitivité responsable et durable dans le cadre des relations de travail.
- Entreprendre un processus, au sein de la Commission des conventions collectives du Conseil, en sorte que la négociation collective soit développée dans le cadre des bonnes pratiques que les parties ont évaluées comme favorables au cours de la dernière période, tout en mettant les contenus à jour:
 - Nouvelle organisation de l'entreprise. La flexibilité négociée de l'organisation du travail, du temps de

travail et de l'organisation professionnelle a démontré être un élément favorable pour réaliser les changements dont a besoin l'entreprise. La négociation collective doit ajuster les besoins d'une organisation souple du temps de travail pour l'adapter aux besoins de l'activité entrepreneuriale, plus particulièrement aux cycles de différente intensité et aux fluctuations de la demande.

- La flexibilité du temps de travail doit être accompagnée de la régularisation de garanties pour les personnes, spécialement celles qui comportent une meilleure gestion du temps personnel de travail, et il faudra chercher des formules visant à trouver une flexibilité s'adaptant aux besoins des travailleurs et des entreprises.
- La négociation des besoins de formation continue dans l'entreprise et sa planification.
- La stabilité dans l'emploi et l'encouragement à l'embauche indéfinie pour les postes de travail structurels, et aussi une utilisation appropriée et justifiée de l'engagement temporaire.
- Le télétravail, comme un des instruments devant servir à moderniser l'organisation du travail.
- L'utilisation des nouvelles technologies, également comme instrument devant servir à moderniser l'organisation du travail.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Rapports en matière de négociation collective et conventions collectives		3	6	9	12
2. Outils et ressources d'information en matière de relations de travail		5	5	5	5
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,5	-	0,8	1	1
Investissements	-	-	-	-	-

Unité responsable: Direction générale des Relations de travail (TRE)

Consolider le Conseil des prud'hommes de Catalogne

Le Conseil des prud'hommes de Catalogne (TLC) a été constitué et se consolide toujours à présent comme l'organisme de référence en conciliation, médiation et arbitrage de conflits socioprofessionnels en Catalogne.

Le Gouvernement s'engage à consolider la présence du TLC grâce à un système de financement préfixé et à caractère triennal garantissant sa stabilité financière et d'activité.

D'autre part, le Gouvernement évaluera les résultats obtenus aux sièges du TLC de Gérone et de Lérida et mettra fin au processus de décentralisation avec l'ouverture du siège à Tarragone.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Établissement du nouveau système de financement du TLC		✓	–	–	–
2. Ouverture du siège TLC à Tarragone		–	✓	–	–
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1,2	–	1,24	1,27	1,3
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale des Relations de travail (TRE)

Promouvoir la sécurité et la santé dans le travail

La prévention est rentable, tant socialement qu'économiquement. La prévention est un outil fondamental pour éviter la perte de santé des travailleurs et des travailleuses, étant aussi un outil de compétitivité entrepreneuriale. Les accidents de travail et les maladies professionnelles génèrent des coûts et des distorsions dans le développement de l'activité de l'entreprise, répercutant négativement sur l'obtention de ses objectifs.

Il est donc nécessaire de poser les bases pour réussir à ce que la prévention des risques dérivés du travail atteigne l'importance qu'elle mérite au sein des entreprises et dans les politiques publiques.

Le Gouvernement s'engage à réduire le niveau d'incidence de la sinistralité du travail de 20 % (en termes comparables avec la stratégie de l'Union européenne). Pour y parvenir, le Gouvernement, dans l'intention d'arriver au consensus maximum avec les organisations syndicales et patronales, élaborera un nouveau Plan de Gouvernement pour la sécurité et la santé dans le travail 2009-2012. Ce nouveau Plan doit prévoir des objectifs, des activités, un chronogramme et des ressources, il doit impliquer l'ensemble des ministères de la Generalitat et doit respecter la cohérence avec la stratégie espagnole et la stratégie européenne. Le suivi de son exécution sera assuré au sein de la Commission de sécurité et de santé dans le travail du Conseil des relations de travail.

Ce Plan envisagera, entre autres, les interventions et objectifs suivants :

- Intensifier la tâche de sensibilisation des entreprises et des travailleurs et travailleuses, afin de promouvoir des conduites visant à considérer la vie et la santé comme une valeur sociale de premier ordre.
- Promouvoir, dans les entreprises, l'application d'actions visant à réduire le niveau de sinistralité dans le travail et de bonnes pratiques de prévention des risques du travail.
- Développer des activités consolidant la culture et la formation préventive en risques du travail dans les différents niveaux éducatifs, y compris dans le milieu universitaire.
- Promouvoir la formation de qualité théorique et pratique en prévention des risques du travail, devant être suffisante et appropriée au poste de travail, dans les différents domaines : formation dans l'entreprise, formation continue et formation professionnelle.
- Promouvoir et encourager le contrôle de l'exécution de la réglementation de prévention des risques du travail grâce à l'intensification des actions de surveillance dans les secteurs, les territoires et les entreprises où se concentrent les taux de sinistralité les plus élevés.
- Tenir compte plus particulièrement de la situation des PME, pour contribuer au développement de leurs systèmes de gestion préventive, grâce à la mise en œuvre de

différents instruments, comme l'appui économique et financier pour les investissements en prévention des risques du travail et l'assistance pour l'application pertinente de la réglementation à leurs particularités.

- Le Gouvernement donnera son appui au poste d'agent territorial dans les termes, limites et financement convenus dans la Stratégie espagnole de sécurité et de santé dans le travail 2007-2012.

- Coordonner les activités de prévention des risques du travail entre les mutuelles d'accidents de travail et la Sécurité sociale.

- Le budget annuel assigné à la politique de prévention en matière de sécurité et de santé dans le travail tiendra compte de l'excès qui se produit entre la perception des sanctions économiques pour infractions en matière de risques du travail et le budget annuel en politique de prévention pour la sécurité et la santé dans le travail.

		Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1. Réduction des taux d'incidence de la sinistralité de 20 % - de janvier 2007 (5 950) à janvier 2011 -		-	-	-	4.800	
2. Actions réalisées en information, sensibilisation et formation pour:						
- entreprises		80	90	95	100	
- travailleurs						
- par secteurs						
3. Mesures incitatives dans les PME pour développer des systèmes de prévention des risques du travail		2,5	2,5	3	3	
Budget (M€)		2008		2009	2010	2011
		Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses		8,53	0,5	8,9	9,4	10
Investissements		-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale des Relations de travail (TRE)						
Intervient: DEF						

93

Promouvoir l'égalité et la non-discrimination dans le travail des personnes handicapées

Pour aborder l'insertion professionnelle et le travail de qualité des collectifs présentant de plus grandes difficultés, on élaborera, en collaboration avec les partenaires sociaux et autres organismes représentatifs, des stratégies spécifiques pour chaque collectif concrétisant des interventions visant à améliorer l'intégration socioprofessionnelle de ces personnes.

Pour ce qui a trait aux personnes handicapées, le Gouvernement promouvra les actions suivantes :

- Intégrer, dans le ministère du Travail, pendant 2008-2009, les compétences en matière de Centres spéciaux de travail (CET) que détient actuellement le ministère de l'Action sociale et de la citoyenneté, et fixer les possibles transferts en vue de développer la mesure d'une façon coordonnée.
- Élaborer et mettre en place le Plan stratégique pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées 2008-2010. Ce plan doit comprendre les actions permettant de réduire les difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour s'incorporer réellement dans le marché du travail et facilitant, promouvant et encourageant leur insertion professionnelle. La priorité est de garantir l'ac-

cès, la présence et la permanence des personnes handicapées dans le marché du travail dans des conditions dignes et de qualité, conformément à leurs besoins et à leurs potentialités spécifiques. On créera une sous-commission de suivi du Plan stratégique pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein du Conseil des relations de travail.

- Améliorer les conditions de travail des Centres spéciaux de travail de sorte que les personnes travaillant dans des enclaves puissent jouir des mêmes conditions professionnelles que celles de leur environnement de travail.

Indicateurs de progression de la mesure	Jalons				
	2008	2009	2010	2011	
1. Nombre de personnes handicapées qui ont pris part aux différentes mesures d'insertion professionnelle	2.500	2.550	2.600	2.650	
2. Nombre de personnes handicapées embauchées dans les CET	10.600	10.650	10.650	10.650	
3. Nombre de contrats subventionnés pour les personnes handicapées réalisés par des entreprises ordinaires	1.200	1.250	1.300	1.400	
4. Nombre total de contrats réalisés par les entreprises ordinaires	3.700	3.800	3.900	4.000	
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	53,4	11	ND	ND	ND
Investissements	–	–	ND	ND	ND

Unité responsable: Direction générale de l'Égalité d'opportunités dans le travail (TRE)

* Une grande partie des ressources destinées à cette mesure provient du ministère du Travail et de l'immigration ; c'est pourquoi, le budget correspondant aux années 2009, 2010 et 2011 sera indiqué annuellement.

94

Promouvoir l'égalité d'opportunités des femmes dans le travail

Les signataires de cet Accord considèrent qu'il est nécessaire de promouvoir l'égalité d'opportunités des femmes dans le travail pour favoriser leur incorporation, leur présence et leur permanence dans le marché du travail.

Pour ce faire, on veut mettre en œuvre des actions visant à promouvoir l'incorporation des femmes au marché du travail dans des conditions d'égalité, pour favoriser leur insertion professionnelle, leur diversification professionnelle (ségrégation horizontale) et leur promotion professionnelle (ségrégation verticale), en encourageant un changement de culture entrepreneuriale, à partir de la sensibilisation et de la promotion de plans d'égalité dans les entreprises publiques et privées.

Plus concrètement, seront mises en œuvre des mesures visant à :

- Promouvoir spécifiquement l'insertion professionnelle des femmes en situation de plus grande vulnérabilité face au chômage, en prêtant une attention particulière aux femmes qui ont souffert ou souffrent de la violence de genre, grâce au développement de dispositifs d'insertion dans le marché du travail. La priorité est d'améliorer l'emploi des femmes en risque d'exclusion et de favoriser leur insertion professionnelle dans des conditions dignes et de qualité.
- Améliorer la présence de femmes dans des secteurs où elles sont sous-représentées, ainsi que dans des secteurs émergents et d'opportunité par le biais d'actions de diagnose des obstacles et des opportunités en vue d'incorporer ou améliorer la position des femmes dans ces secteurs. On développera des plans d'action comprenant des mesures de formation, de sensibilisation et d'assistance pour que les femmes soient présentes dans les professions liées aux technologies de la communication, dans des secteurs comme l'électromécanique, le secteur énergétique, de l'environnement, des transports et aussi des

plans d'orientation professionnelle pour les jeunes d'un point de vue du genre.

- Renforcer la présence des femmes aux postes de commandement et de direction pour lutter contre leur ségrégation verticale, en menant à terme des activités de formation, d'assistance et de soutien pour améliorer leurs capacités et leurs aptitudes de leadership, négociation et gestion d'équipes. À partir du déploiement territorial, on consolidera des programmes tels que celui de "Jo directiva (Moi, cadre)", "Projecte de dones mentores (Projet de femmes mentors)" et autres facilitant l'accès des femmes aux postes de décision.
- Promouvoir fortement la mise en place de plans d'égalité, à partir de la négociation avec les représentants syndicaux des travailleuses, tant dans les entreprises publiques que dans les privées.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Nombre d'actions de sensibilisation en égalité d'opportunités *		20	25	30	35
2. Nombre de projets d'emploi et d'amélioration professionnelle pour les femmes subventionnés		45	60	70	70
3. Nombre d'entreprises qui reçoivent un appui pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'égalité		75	85	95	100
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	4	–	4,5	5	5
Investissements	–	–	–	–	–

Unité responsable: Direction générale de l'Égalité d'opportunités dans le travail (TRE)

* On évaluera l'insertion professionnelle des femmes participantes et cette évaluation sera prise en considération lors de prochaines convocations.

95

Améliorer la gestion des incapacités temporaires

Le Gouvernement catalan s'engage à améliorer la gestion des incapacités temporaires par le biais des actions suivantes :

- Renforcer la formation spécifique s'adressant aux professionnels sanitaires des soins de première ligne pour qu'ils améliorent les évaluations des situations des incapacités temporaires.
- Améliorer les systèmes d'information et de communication de l'Institut catalan d'évaluations médicales (ICAM) grâce à la mise en place complète du Système intégré de gestion des incapacités (SIGIT) et à la coordination avec les mutuelles d'accidents de travail et de maladies professionnelles de la Sécurité sociale (MATMPSS).
- Améliorer des aspects d'assistance par des procédures et des manuels établis par le ministère de la Santé et les organismes collaborateurs de la Sécurité sociale en vue d'accélérer les temps de résolution des examens complémentaires.
- Adapter les ressources humaines et matérielles aux demandes de contrôle de l'incapacité temporaire pour raccourcir les délais actuels de réponse.

- Promouvoir l'avancée, de la part de l'Institut national de la sécurité sociale et des MATMPSS, du paiement direct de la prestation d'IT en petites entreprises, sans préjudice de l'obligation de l'entreprise à cotiser.
- Créer une commission coordinatrice et de suivi entre le Gouvernement et les partenaires impliqués dans les accords.

Comme mécanisme de transparence et de promotion de la connaissance de l'IT, on confectionnera un rapport annuel avec son évolution comparative (quantités, typologie...), l'ensemble de mesures annuelles réalisées et leur impact.

Enfin, le Gouvernement incorporera pleinement le portefeuille des services de santé au travail à la santé publique, en consolidant un réseau d'unités de santé au travail qui permettront d'améliorer la détection de problèmes de santé liés au travail, de contribuer à leur résolution administrative et de mettre en œuvre des actions de nature préventive en coordination avec le ministère du Travail.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Mise en place complète du SIGIT		95%	100%	Révision Plan	Mise en place Plan
2. Remise en ligne de l'information des arrêts et des reprises de travail de la part des MATMSS		75%	90%	95%	100%
3. Temps de réponse des arrêts de travail		20 JOURS	< 20 JOURS	< 15 JOURS	< 15 JOURS
4. Unités de santé au travail sur le territoire		8	9	9	9
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	13,7	55	14,25	14,17	15,19
Investissements	0,12	–	0,2	0,25	0,3

Unité responsable: Institut catalan d'évaluations médicales (SANTÉ) et Direction générale des Relations de travail (TRE)

Transférer l'Inspection du travail et de la Sécurité sociale

Pendant cette législature, le Gouvernement assumera le transfert de l'Inspection du travail conformément au nouveau Statut d'autonomie.

Pour garantir l'effectivité de l'intervention inspectrice, l'Inspection du travail devra respecter les principes de base suivants :

- Conception unique et intégrale du système de l'Inspection du travail et de la Sécurité sociale.

- Unité d'intervention et de fonction dans toutes les matières relevant de leur compétence.
- Entrée unique aux corps du système d'Inspection du travail et de la Sécurité sociale.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Transfert effectif du système d'inspection du travail		-	-	✓	-
Budget (M€)*	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Programme de développement et organisation de l'Inspection du travail et de la Sécurité sociale (TRE)					

* Nous ne disposons pas actuellement de la quantification du coût de cette mesure, en attente du transfert de la compétence exécutive en cette matière, conformément à ce qui est stipulé dans le nouveau Statut d'autonomie de Catalogne de 2006.

Promouvoir une meilleure organisation des temps de travail

Le Gouvernement considère nécessaire une réorientation conceptuelle vers de nouvelles politiques du temps, au-delà de la conciliation, permettant l'introduction de tous les éléments concernés dans une nouvelle organisation horaire globale : perspective de genre, mobilité, distribution territoriale, horaires de travail, écoles, services, commerce, loisirs, etc. La volonté est de se rapprocher des horaires et des organisations qui prédominent dans l'UE, permettant une plus grande liberté dans l'organisation que font les personnes de leur temps.

Au cours de la dernière législature, par l'intermédiaire de la Commission de conciliation, on a développé toute une série de travaux qu'il faudrait reprendre :

- La nouvelle Commission d'égalité et de temps de travail du Conseil des relations professionnelles continuera de travailler avec les partenaires sociaux pour parvenir à un accord. D'autre part, la Loi nationale de l'égalité représente une promotion du contenu de la négociation collective dans tout le domaine de l'égalité d'opportunités, puisqu'elle prétend promouvoir l'adoption de mesures concrètes en faveur de l'égalité dans les entreprises. Ces mesures sont proposées dans le cadre de la négociation collective, en sorte que ce soit les parties qui, d'une manière libre et responsable, décident de leur contenu. Étant donné ce nouveau contexte normatif, on promou-

vra la conclusion d'accords entre les organisations syndicales et patronales concernées par la mise en place, par le biais de la négociation collective, de nouvelles formes d'organisation du temps de travail permettant la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des travailleurs et travailleuses.

- On poursuivra la tâche effectuée par la Commission de conciliation dans le cadre de l'Accord stratégique. L'objectif sera d'atteindre un accord définitif qui sera présenté à la commission de suivi pour qu'elle en approuve les mesures et les projets concrets. Cet accord sera coordonné avec les travaux du Plan stratégique sur les utilisations et la gestion du temps dans la vie quotidienne qu'élabore actuellement le ministère de l'Action sociale et de la citoyenneté, en coordination avec d'autres ministères de la Generalitat, comme il est établi dans le Plan de Gouvernement 2007-2010 (mesure PdG I.I.2).

Enfin, dans la conception des principes orientateurs et de la participation à l'élaboration de la Loi pour une nouvelle citoyenneté et pour l'égalité entre hommes et femmes, on disposera des apports pouvant surgir dans le cadre de l'Accord stratégique et du Conseil des relations de travail.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Accord d'un document base de la Commission de conciliation, comprenant les lignes d'intervention à entreprendre concernant les nouvelles organisations du temps	-	✓	-	-	
2. Mise en route de la Commission d'égalité et du temps de travail, au sein du Conseil des relations de travail	✓	-	-	-	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	0,09	-	0,092	0,094	0,096
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale de l'Égalité d'opportunités dans le travail (TRE)					
Interviennent: Secrétariat des Politiques familiales et des droits de la citoyenneté (ASC) et Secrétariat de l'Économie (DEF)					

Modèle de compétitivité et marchés publics

98

Promouvoir la compétitivité durable et responsable

L'Accord stratégique 2005-2007 invitait à réfléchir sur les nouvelles exigences que le contexte actuel de changements impose aux entreprises, aux partenaires sociaux, à l'Administration publique et à l'ensemble de la société sur le besoin de trouver des réponses rendant possible et compatible leur compétitivité et leur durabilité sociale.

Le Gouvernement, avec la coordination de tous les ministères, confortera une politique commune et transversale en

compétitivité responsable et durable. Cette politique doit permettre de conclure des accords sur des sujets comme la sensibilisation, la diffusion, les recommandations relatives aux bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre dans les entreprises et dans l'Administration publique, le modèle d'indicateurs, etc. Les politiques convenues seront encouragées avec un maximum de consensus possible avec les partenaires économiques et sociaux.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Début de l'activité de la Commission interministérielle de Compétitivité responsable et durable		✓	-	-	-
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	1	-	2	2,5	2,5
Investissements	0,5	-	0,5	0,5	0,5
Unité responsable: Secrétariat de l'Économie (DEF) et Direction générale de l'Économie coopérative et de la création d'entreprises (TRE)					
Interviennent: Direction générale de la Qualité environnementale (MAH) et ACCIO (Cidem-Copca) (IUE)					

99

Encourager la qualité de l'emploi et des marchés publics

Dans le cadre de l'Accord stratégique, cette mesure a pour but de générer un changement dans le modèle de compétitivité en Catalogne se traduisant en entreprises plus innovantes et internationalisées, et en un marché du travail de qualité nous rapprochant des niveaux des pays les plus avancés quant à la productivité et aux conditions de travail et permettant d'avancer vers des salaires suffisants dans la ligne que marque la Résolution 333/VII du Parlement de Catalogne, du 20 décembre 2005 (Annexe 4).

Les objectifs d'intervention dans ce domaine doivent viser, d'une part, à garantir que les entreprises qui accèdent aux marchés publics remplissent les obligations sociales dérivées de la réglementation en vigueur et, d'autre part, à contribuer, dans le cadre de leurs possibilités, à une amélioration de la stabilité et de la qualité de l'emploi.

Les actions qui seront mises en œuvre sont les suivantes :

- Préciser les obligations professionnelles des entreprises embaucheuses établies dans les conventions collectives d'application tout le long de la chaîne de production, surtout en ce qui concerne les normes sur la prévention des

risques du travail et la sécurité et santé au travail. De même, il faudra garantir l'estimation correcte du montant des contrats en tenant compte des prix généraux et habituels sur le marché et en prévoyant que ce prix sera adéquat pour l'exécution effective des prestations faisant l'objet des contrats. En tout cas, les cahiers devront inclure, dans les obligations de nature professionnelle de l'embauteur, l'indication que l'entreprise adjudicataire s'engage expressément à respecter les aspects rétributifs dérivant des conventions collectives d'application dans chaque contrat.

- Formuler des instructions et des recommandations dans le cadre des groupes de travail du Comité consultatif des marchés publics qui, sans pour autant négliger le principe d'efficacité dans les marchés publics, aideront à incorporer des clauses sociales dans la phase d'exécution des contrats, afin de promouvoir l'emploi des personnes présentant des difficultés particulières d'insertion sur le marché du travail, de supprimer les disparités et les discriminations pour raison de genre, de favoriser la formation sur le lieu de travail ou de permettre la subrogation dans certaines relations professionnelles en fonction du but et de l'objet concret des services à engager et de leur viabilité pour les intérêts publics.

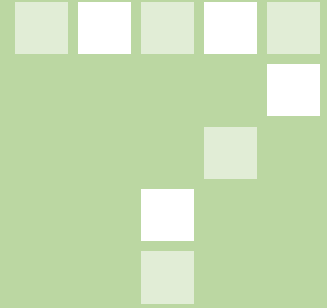
En particulier, et compte tenu des spécificités propres des différentes sortes de contrats et des secteurs d'activité sur lesquels ils portent, ainsi que de l'objet spécifique du contrat, on veillera à ce que les processus d'appel d'offres et d'embauche puissent inclure dans la phase d'exécution des contrats des améliorations sociales directement liées à cet objet, consistant dans le fait que les entreprises embaucheuses:

- Incorporent à leur effectif des personnes de plus de 45 ans, des jeunes présentant des difficultés d'insertion et/ou des travailleurs en provenance de situations de chômage de longue durée,

- Augmentent le nombre de travailleurs handicapés au-delà de celui établi par la loi.
- Réduisent les ratios de temporalité par rapport au personnel lié à l'objet de l'embauche.

- Veiller à l'accomplissement effectif de la législation de contrats du secteur public en matière d'interdictions pour embaucher avec le secteur public concernant les infractions de l'ordonnancement social et, en particulier, celles qui concernent la sécurité et la santé au travail, l'utilisation de l'embauche temporaire, l'intégration professionnelle des personnes handicapées, le respect du principe d'égalité dans le monde du travail, les dispositions en matière de sécurité sociale, l'exercice de la liberté syndicale ou toute autre disposition pouvant faire l'objet de sanction, conformément à ce qui est établi dans la Loi relative aux infractions et aux sanctions de l'ordre social (LISOS).
- Garantir la disponibilité de l'information en matière de sous-traitance, dans le but d'assurer l'exécution des prévisions sur la sous-traitance figurant dans la Loi nationale régulatrice de la sous-traitance dans le secteur de la construction et dans la Loi catalane relative aux travaux publics. Cette information sera fournie à la représentation syndicale des travailleurs dans les délais prévus dans la réglementation d'application.
- Développer l'Accord en matière de marchés publics auquel on est parvenu avec les partenaires économiques et sociaux le 9 octobre 2006 et qui prévoit, entre autres, que la sous-traitance dans le secteur public doit impliquer la disponibilité des entreprises sous-traitées d'une propre organisation et dotées de moyens suffisants pour réaliser l'activité dont il s'agit, sans qu'il puisse se produire, en aucun cas, de cession illégale de travailleurs.

Jalons					
Indicateurs de progression de la mesure	2008	2009	2010	2011	
1. Pourcentage de cahiers des charges qui incluent des clauses sociales par rapport à ceux qui ne les incluent pas	ND	ND	ND	ND	
2. Pourcentage de sous-traitances annuelles par adjudications	ND	ND	ND	ND	
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	-	-	-	-	-
Investissements	-	-	-	-	-
Unité responsable: Direction générale des Marchés publics (DEF)					



COHÉSION SOCIALE

LIGNE 23

**Cohésion sociale
et aide à la dépendance**

Cohésion sociale et aide à la dépendance

100

Développer l'aide à la dépendance en Catalogne

Le développement de la Loi nationale de dépendance et d'autonomie personnelle et de la Loi catalane des services sociaux est un des grands défis de cette législature, qui doit permettre la consolidation du quatrième pilier de l'état du bien-être en Catalogne. Le Gouvernement catalan mettra progressivement en place le système d'autonomie et d'aide à la dépendance avec la coopération des collectivités locales et en établissant les systèmes d'assistance sociale sur la base du droit universel, subjectif et exigible de toutes les personnes.

Le Gouvernement s'engage à promouvoir les actions suivantes :

- Créer un organisme public pour la gestion des politiques de promotion de l'autonomie personnelle, la prévention et l'aide aux personnes dépendantes en Catalogne, qui comptera sur la participation des partenaires sociaux dans l'organe recteur qui sera constitué en temps voulu.
- Renforcer les services sociaux de base par la mise en place du gestionnaire de cas de haute dépendance et élargir le réseau de professionnels des organismes locaux pour l'aide aux personnes dépendantes et à leur famille, et pour l'élaboration et le suivi des plans individuels d'aide (PIA).
- Augmenter les services d'aide à domicile jusqu'à parvenir à s'occuper de 4 % de la population catalane de plus de 65 ans et garantir le droit d'assistance à travers le réseau d'aide à la dépendance et à la vie autonome. Dans l'esprit d'universaliser l'accès aux services de téléassistance, pendant cette législature on priorisera les personnes qui vivent seules ou en situation d'abandon.
- Définir les nouveaux profils professionnels liés au domaine des services sociaux et, en accord avec l'Institut catalan de qualifications professionnelles, promouvoir le système d'accréditation des compétences acquises par le biais de la formation et de l'expérience professionnelle.
- Dans le cadre de la table technique des personnes âgées, on pourra traiter avec un caractère consultatif les aspects

dérivés de la mise en place du système catalan d'autonomie et d'aide à la dépendance leur correspondant.

- Préciser les besoins de capital humain associés aux nouveaux gisements d'emploi dérivés de la Loi des services sociaux et du système d'aide à la dépendance en Catalogne. Cette tâche comprendra le développement de plans d'interventions, de la main des organisations syndicales et patronales les plus représentatives, afin de développer l'offre nécessaire permettant de répondre aux besoins de ce secteur.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Estimations du nombre de bénéficiaires assistés par le réseau d'aide à la dépendance et à la vie autonome		50.035	77.049	98.792	103.840
2. Augmentation du nombre de professionnels des services sociaux de soins de santé primaires*		173 TS 142 ES	173 TS 142 ES	161 TS 81 ES	161 TS 81 ES
3. Nombre de personnes assistées par les services d'aide à domicile		46.982	48.880	50.184	51.488
4. Moyenne mensuelle d'heures d'aide à domicile en Catalogne		250.000	350.000	450.000	475.000
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	671,91	128,36	1.080,36	1.155,99	1.213,79
Investissements	25,50	3,13	30,06	31,57	33,15
Unité responsable: Bureau de planification et évaluation économique, Programme pour la promotion et l'ordonnancement de la promotion de l'autonomie personnelle et de l'aide aux personnes en situation de dépendance, Institut catalan d'assistance et Services sociaux et cabinet technique (ASC)					
Intervient: Direction générale de Planification et évaluation (SALUT)					

* TS : travailleurs sociaux
ES : éducateurs sociaux

101

Développer une politique du logement ambitieuse, responsable, réaliste et adaptée aux besoins des personnes les plus démunies

Le fait de pouvoir disposer d'un logement digne est un élément clé pour permettre le développement personnel, familial et citoyen, et il s'agit d'une pièce indispensable pour l'intégration des personnes au sein de la communauté et leur contribution à la croissance économique. Les objectifs fondamentaux de la politique du logement sont les suivants :

- Améliorer l'accès au logement, plus particulièrement des jeunes, grâce à la provision d'un volume suffisant de logements accessibles et d'aides au paiement du logement.
- Améliorer les conditions du parc de logements, grâce à l'encouragement du maintien et de la réhabilitation des bâtiments.

- Améliorer le logement des personnes âgées et des personnes handicapées, par le biais de mesures d'accessibilité et de soutien économique.
- Prévenir l'exclusion sociale résidentielle, grâce à un système universel d'aides personnelles au paiement du logement et à la dotation suffisante de logements d'inclusion.
- Garantir un logement digne et adapté aux foyers mal logés, grâce à l'éradication du phénomène des sans abri, de la suroccupation des logements et de l'infra-logement.

Dans le cadre de la Commission de suivi de cet Accord, et avec une périodicité semestrielle, le Gouvernement catalan informera de l'évolution de la politique du logement, en particulier sur l'évolution du sol public, le logement de protection officielle, le parc et le prix du logement en location et le prix du logement et des activités de réhabilitation.

		Jalons			
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011
1. Évolution des logements de protection officielle commencés		12.000	13.000	15.000	16.000
2. Évolution du coût d'accès au logement*		ND	ND	ND	ND
Budget (M€)	2008		2009	2010	2011
	Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses	–	–	–	–	–
Investissements	136	–	152	180	198
Unité responsable: Secrétariat du Logement (MAH)					

* À priori, on ne peut pas prévoir l'évolution du coût et ce sera avec ce rapport qu'on pourra faire un suivi sur son évolution.

Promouvoir l'inclusion sociale

Le Gouvernement catalan s'engage à pallier les situations de pauvreté les plus frappantes qu'il y a en Catalogne et à permettre aux personnes de pouvoir jouir d'un niveau et d'une qualité de vie acceptables pour la société dans laquelle nous vivons. Les prestations qui font partie du système de prestations de la Catalogne ont pour but de donner un soutien à toutes les personnes qui en ont besoin, de répondre à leurs besoins basiques et de faire face aux dépenses essentielles comme par exemple la manutention, les dépenses propres au foyer, la communication et le transport ainsi qu'à toutes celles indispensables pour pouvoir mener une existence digne.

Dans le cadre du Plan d'inclusion sociale, on développera au cours de 2008 un système d'indicateurs pour mesurer et évaluer l'impact tant des politiques développées par le Gouvernement de la Generalitat que de celles développées par les organismes locaux qui mettent en œuvre des plans locaux d'inclusion en collaboration avec la Generalitat.

Parmi les lignes de travail visant à la promotion de l'inclusion sociale dans la période 2008-2010, soulignons :

1. Promouvoir la création et la mise en service d'un Observatoire de la pauvreté au cours de 2008. L'Observatoire comptera sur la participation d'agents et d'institutions remarquables du pays dans le domaine de la pauvreté et développera des études et des évaluations sur les besoins sociaux. Cet observatoire intégrera le travail réalisé et l'expérience accumulée tout au long des années par les différents programmes européens de lutte contre la pauvreté, les plans nationaux et les initiatives prises en Catalogne, et il sera coordonné et collaborera avec les institutions existantes dans ce domaine.
2. Consolider le nouveau cadre de perception de prestations sociales en Catalogne. En 2007, 60 324 personnes ont bénéficié des prestations de droit subjectif liées à l'IRSC (Indicateur de revenu de suffisance de Catalogne), créées en 2006 : prestation pour le soutien des dépenses du foyer pour certains collectifs, prestation complémentaire pour les pensionnés de la modalité non contributive, pour invalidité ou retraite, prestation pour répondre aux besoins essentiels et prestation pour les jeunes qui ne sont plus sous tutelle. De même, la prestation pour les conjoints survivants a été maintenue pour un total de 60 169 personnes bénéficiaires. Dans le cadre de la commission de l'IRSC, on fera un suivi de l'indicateur des prestations sociales et de leur actualisation annuelle.
3. L'Accord stratégique 2005-2007 encourageait à l'établissement d'un revenu garantissant des recettes de survie pour les personnes en situation d'exclusion et qui, pour des raisons de santé, d'âge ou autres aspects sociaux, ne peuvent pas développer les itinéraires du RMI (Revenu minimum d'insertion). Dans le but d'adapter le RMI aux nouveaux profils de l'exclusion en Catalogne, en entendant le RMI comme un dispositif essentiel pour l'insertion professionnelle des personnes les plus vulnérables

sur le marché du travail et comme un instrument de lutte contre l'exclusion sociale, on propose les mesures suivantes:

Améliorer la couverture de la prestation du RMI

- Améliorer la protection des familles bénéficiaires du RMI, monoparentales et nucléaires avec enfants, en augmentant, d'une part, le montant des compléments pour les membres supplémentaires et les aides complémentaires correspondantes et, d'autre part, ajuster le montant du deuxième et du troisième membre sur la quantité touchée par le premier.
- Évaluer les compléments existants et la couverture des besoins auxquels ils répondent, afin d'étudier la possibilité d'adaptation de ces compléments aux besoins personnels au lieu de l'actuelle conception homogène de ceux-ci.

Augmenter et adapter les mesures d'insertion professionnelles des personnes touchant le RMI

- Réduire de 3 mois à 1 mois la durée minimum d'emploi exigée pour pouvoir percevoir les aides complémentaires pour l'insertion professionnelle.
- Adapter l'offre formative en fonction des besoins détectés sur le marché du travail, en améliorant la temporalité des mesures d'insertion, pour que les destinataires du RMI puissent y accéder pendant toute l'année.
- Adapter les méthodologies appliquées à la formation des destinataires, pour qu'elles répondent aux besoins spécifiques de chaque problématique.
- Adapter les itinéraires d'insertion et les politiques actives pour l'emploi à la réalité de ces collectifs et aux facteurs d'exclusion qui les tiennent à l'écart du monde du travail; il faut que ces itinéraires soient plus souples et plus personnalisés.
- Réviser les conditions requises des aides à l'embauche, pour les adapter aux besoins des entreprises, et établir des mesures d'accompagnement professionnel dans l'entreprise ordinaire et mettre en œuvre des actions de sensibilisation pour augmenter l'embauche des destinataires, afin de consolider leur stabilité sur les lieux de travail.
- Offrir une formation entrepreneuriale aux entreprises d'insertion et réaliser une étude pour pouvoir déterminer leur potentiel, ainsi que le nombre de personnes susceptibles d'être embauchées par ce type d'entreprise, dans le but de les rendre compétitives sur le marché où elles doivent offrir leurs produits et leurs services.

Optimiser la gestion du RMI

- Avancer dans l'emplacement le plus approprié de l'exécution du paiement de la prestation.
- Réviser périodiquement le système d'évaluation des dossiers du RMI et des dispositifs d'insertion.
- Avancer dans la complémentarité et interministérialité du programme, en renforçant la participation des ministères de l'Action sociale et de la citoyenneté, du Travail, de la Santé, de l'Environnement et du Logement, de l'Éducation et de la Justice. Il est nécessaire que les interventions et les actions envers ces personnes puissent être menées à terme de manière complémentaire depuis différentes unités de différents ministères, et que l'échange d'information, bien qu'étant centralisée par un professionnel de référence, puisse être disponible pour d'autres professionnels.

Reconcevoir le RMI

Enfin, dans le cadre de la Commission interministérielle du RMI, on créera un groupe de travail spécifique, avec la participation des partenaires signataires de l'Accord stratégique qui, dans le délai de six mois, promouvra la reconception du RMI qui traitera, entre autres, des questions suivantes :

- Relation entre la prestation du revenu minimum d'insertion et l'IRSC.

- Existence de compléments par des prestations économiques, mais aussi de services, afin d'améliorer la situation des personnes ayant des prestations pour certaines interventions, telles que les aides pour la cantine et la garderie des enfants, les aides au logement, etc.
- Améliorer les processus de travail et la coordination avec les tâches des services sociaux de base dans le territoire.
- Évaluer la situation des personnes présentant des difficultés spéciales dans le processus d'insertion professionnelle et promouvoir des mesures alternatives ou complémentaires du RMI afin d'assurer que tout le monde puisse accéder à un revenu garanti de citoyenneté, indépendamment de ses possibilités d'insertion sur le marché du travail.
- Améliorer les critères de dérivation des personnes touchant le RMI qui doivent entreprendre un itinéraire professionnel.
- Augmenter les ressources permanentes destinées aux collectifs du programme.

Après avoir décidé de la reconception du RMI, il faudra promouvoir les modifications normatives nécessaires pour exécuter correctement les compromis convenus par consensus.

		Jalons				
Indicateurs de progression de la mesure		2008	2009	2010	2011	
1.	Suivi du processus pour l'analyse de la réforme des bases principales de la Loi de régulation du PIRMI	✓	–	–	–	
2.	Nombre d'unités familiales qui bénéficient de l'amélioration des compléments	2.240	2.350	2.460	2.590	
3.	Nombre total de contrats annuels réalisés à des destinataires du RMI	5.100	5.355	5.900	6.100	
4.	Nombre total de contrats subventionnés à des destinataires du RMI	200	225	300	350	
5.	Nombre de personnes bénéficiaires des prestations de droit subjectif liées à l'IRSC, créées par la loi en 2006	96.940	101.964	106.990	112.019	
Budget (M€)		2008		2009	2010	2011
		Montant compris dans le budget initial	Financement externe			
Dépenses		114,80	–	118,86	127,42	134,88
Investissements		–	–	–	–	–

Unité responsable: Bureau de planification et évaluation économique, Institut catalan d'assistance et Services sociaux, Secrétariat de l'enfance et de l'adolescence (ASC) et Direction générale de l'Égalité d'opportunités au travail (TRE)

Épilogue: le suivi de l'Accord

Un des actifs de l'Accord stratégique a été le maintien de toutes les parties des compromis de suivi établis dans le texte signé. À l'occasion de la révision de l'Accord stratégique, il convient de consolider l'architecture de suivi que nous décidons:

Les compromis envers les instruments de suivi du Gouvernement

Le Gouvernement catalan prévoira les mécanismes et les ressources nécessaires pour assurer le suivi de l'Accord stratégique, la gestion et la coordination des différents instruments de suivi existants et le bureau technique de l'Accord ; il garantira en même temps que l'Accord stratégique sera un cadre général à partir duquel s'articule la politique de compétitivité de l'économie catalane de la Generalitat de Catalogne. Pour ce faire, le Gouvernement fournira les mécanismes de coordination de l'Accord stratégique avec les organes de participation, ainsi que d'autres processus de concertation développant des politiques dérivées de l'Accord.

Le responsable de la coordination et du suivi de l'Accord stratégique est le Ministère de l'Économie et des finances. Le Gouvernement approuvera les mécanismes interministériels pertinents pour garantir que les ministères du Gouvernement participeront au processus de suivi de l'exécution de l'Accord stratégique.

Les instruments de suivi avec les partenaires économiques et sociaux signataires de l'Accord stratégique

L'organe maximum de suivi de l'Accord stratégique est le Conseil des institutions, formé des plus hauts représentants des organismes signataires de l'Accord stratégique. Le Conseil des institutions se réunira au moins une fois par an pour évaluer l'exécution des mesures de l'Accord.

L'organe exécutif responsable du suivi de l'Accord est la Commission de suivi, que le Gouvernement informera de l'exécution de chaque mesure, qualitativement et quantitativement, de l'accomplissement des indicateurs convenus et de tous les aspects liés au respect des compromis établis dans le cadre des responsabilités de chaque partie.

La Commission de suivi prend ses décisions par consensus, sans préjudice des évaluations que chaque partie fait individuellement. La Commission de suivi se réunit au moins trois fois par an, dans autant de séances de travail que nécessaire, conformément au calendrier suivant :

Hiver (février) : exécution annuelle.

Été (juillet) : exécution premier semestre.

Automne : actualisation des compromis budgétaires et des indicateurs.

La Commission pourra demander l'information du suivi disponible et disposera d'autres mécanismes pour le développement correct de sa fonction, comme les sessions monographiques sur n'importe quelle mesure ou le groupement de mesures, avec les membres des services de l'Administration de la Generalitat ou les représentants des partenaires économiques et sociaux correspondants. Les membres de la Commission de suivi peuvent déléguer l'assistance à ces séances à d'autres représentants des organismes signataires, en fonction de la matière. De même, la Commission de suivi pourra demander la participation à une séance de travail de représentants économiques et sociaux pour les consulter sur des aspects concernant les mesures de l'Accord stratégique ou la conjoncture économique et la compétitivité. Leurs apports n'auront aucun caractère contraignant pour les invités et devront être approuvés par consensus.

Les signataires désigneront formellement leurs représentants auprès de la Commission de suivi, à raison de deux membres pour chaque signataire de l'Accord, plus un membre supplémentaire pour les responsables du suivi de l'Accord au sein du Gouvernement. Le Secrétariat de l'Économie du ministère de l'Économie et des finances, par l'intermédiaire de ses organes ou de ses services fonctionnels, coordonnera la Commission de suivi et en gèrera le secrétariat technique.

Les commissions informatives et de suivi territoriales pourront être créées en présence des représentants sur le territoire des signataires de l'Accord et des institutions économiques et sociales - universités, organismes locaux, chambres de commerce, etc. -. Les commissions seront organisées en accord avec les délégations du Gouvernement sur le territoire et seront présidées par le délégué dudit Gouvernement. Chaque commission constituée se réunira au moins une fois par an pour évaluer et informer de la progression de l'Accord sur le territoire.

Autres instruments de suivi

Les signataires de l'Accord proposent la création d'un comité de liaison entre l'Accord stratégique et le Parlement de Catalogne, pour informer et évaluer périodiquement l'évolution et l'exécution de l'Accord, ce comité devant se réunir au moins deux fois par an.

Annexe 1

Sous la présidence du très Honorable Président de la Generalitat de Catalunya, José Montilla, le Conseil des institutions de l'Accord stratégique, tenu le 16 février 2007, décide d'approuver la déclaration suivante

DÉCLARATION

Le 16 février 2005, a été signé l'Accord Stratégique pour l'internationalisation, la qualité du marché du travail et la compétitivité de l'économie catalane entre le Gouvernement catalan et les principaux partenaires économiques et sociaux (CCOO de Catalogne, UGT de Catalogne, Foment del Treball, Pimec et Fepime), couronnant de cette façon un processus d'élaboration, de dialogue et de concertation d'un an.

L'Accord s'est produit à un moment où l'économie catalane, à partir d'un diagnostic partagé, avait besoin d'un consensus social pour faire face aux défis et aux opportunités du processus de transformation du modèle de compétitivité vers une économie reposant sur les connaissances et une plus grande productivité, plus internationalisée, plus génératrice d'emplois de qualité et envisageant une croissance durable dans une société socialement en forte cohésion. L'Accord incorpore tous ces paramètres dans un ensemble de mesures concrètes, avec un compromis budgétaire et un caractère stratégique.

L'Accord représente un processus singulier de par un grand nombre des caractéristiques qui le configurent : la corrélation entre compétitivité et cohésion sociale, et le processus de dialogue et de participation qu'il a inauguré, tant dans sa confection que dans les mécanismes de suivi établis. La formule a été novatrice : le compromis et le travail des parties signataires ont créé des espaces de participation qui enrichissent la collaboration institutionnelle pour promouvoir les transformations de notre tissu productif et renforcer la cohésion sociale.

L'Accord est devenu une feuille de route de l'économie catalane et a eu une répercussion sur les politiques menées à terme au cours des deux dernières années en ce qui concerne ses axes et ses lignes (R+D+I, capital humain, infrastructures et mobilité, financement de l'activité entrepreneuriale, création d'un environnement favorisant l'activité entrepreneuriale, internationalisation de l'économie catalane, politiques actives pour l'emploi, relations professionnelles, politiques de cohésion sociale...) et a facilité d'autres consensus et d'autres accords.

L'Accord a compté sur le compromis des parties impliquées, non seulement pour ce qui a trait à son application, mais aussi pour le travail au sein des différents espaces, groupes et commissions créés dans le cadre du développement et du suivi de ses mesures.

L'Accord a été exécuté en deux ans. Les parties signataires, qui coïncident sur le fait qu'il est nécessaire de lui donner une continuité, évaluent les nouvelles opportunités qu'offrirait la rédaction du nouveau texte statutaire, avec le nou-

veau modèle de financement, pour son développement. 2007 est la troisième année de l'exécution prévue initialement et les parties souhaitent l'actualiser pour qu'il conserve sa vigueur. L'Accord doit être un processus de concertation sociale permanente.

L'Accord est un outil dynamique et souple qui est actualisé sous les aspects de la réalité économique changeante qui deviennent de nouvelles priorités ou bien acquièrent une importance plus spéciale. À l'occasion de son deuxième anniversaire, les parties signataires ont décidé de lui donner un nouvel essor, en mettant l'accent sur de nouvelles priorités pour la période qui commence. Ces priorités se résument comme suit :

- Domaine éducatif. Formation du capital humain.
- Doter les citoyens des compétences et des qualifications de base pour se développer dans une économie globale (apprentissage de l'anglais, formation professionnelle, lutte contre l'échec scolaire, etc.).
- Immigration et marché du travail.
- Simplification administrative.
- R+D+I, transfert de technologie et politiques d'accompagnement pour la transformation de l'industrie vers des activités à haute valeur ajoutée.
- Infrastructures stratégiques.
- Activité économique et environnement.
- Aide à la dépendance.

Pour toutes ces raisons, les signataires de l'Accord stratégique manifestent leur satisfaction pour le processus de concertation mis en route et ils s'engagent à veiller à sa continuité et à son actualisation permanente, tout en manifestant leur volonté de lui donner un nouvel essor avec des priorités renouvelées pour qu'il se consolide en tant qu'axe principal de la concertation, du dialogue social et de la collaboration publique et privée de l'économie catalane.

Annexe 2

Centres reconnus sur le Registre des centres technologiques du CIDEM et liste des centres de recherche indépendants

Réseau des centres technologiques

- Association de recherche des industries de briques crues et annexes (AIICA), Igualada • Fondation ASCAMM (Fondation de l'Association catalane des entreprises de moules et matrices), Cerdanyola del Vallès, Parc Technologique du Vallès • Centre technologique de Manresa (CTM), Manresa • Laboratoire d'essais et de recherches textiles du conditionnement de Terrassa (LEI-TAT), Terrassa • Fondation CETEMMSA (Fondation du centre de technologie entrepreneuriale de Mataró-Maresme), Mataró • Centre d'innovation Barcelone Media • Centre technologique de l'aéronautique et de l'espace • Centre technologique des industries agroalimentaires (CENTA), Gérone/Monells • Centre technologique iMAT de la construction.

Réseau des centres de diffusion technologique

- Centre technologique Eduard Solé (Ripoll) • Centre Institut catalan de la vigne et du vin (Vilafranca del Penedès) • Fondation pour l'innovation textile d'Igualada • Fondation Cecot Innovation • Centre de diffusion technologique du secteur de la boulangerie • Fondation Institut technologique de Lérida • Centre de diffusion technologique du bois et du meuble.

Centres de recherche

- Institut catalan de recherche de l'eau (ICRA) • Institut catalan de recherche en patrimoine culturel (ICRPC) •

Annexe 3

Liste des zones industrielles où seront mises en œuvre des actions pour la mobilité

Zones industrielles où il est nécessaire de promouvoir définitivement l'exécution des mesures prévues dans les plans et les études de mobilité déjà élaborés ou en cours d'élaboration:

Zone Franche-Pratenc-ZAL, Aéroport d'El Prat, Aéroport de Gérone, zones industrielles de Granollers-Canovelles-Les Franqueses del Vallès, Politger et Begudà (la Garrotxa), zones industrielles de la zone de l'échangeur de Quatre Camins (Baix Llobregat), Segre (Lérida), zones industrielles de la zone sud de Rubí, zones industrielles de Polinyà-Palau-solità et Plegamans, zones industrielles de Sabadell sud - Sant Quirze del Vallès, zones industrielles du sud de Terrassa, Santiga (Santa Perpetua de Mogoda - Barberà del Vallès), El Pla (Molins de Rei - Sant Feliu de Llobregat), Mas Beuló de Vic, Agro-Reus, Almeda (Cornellà de Llobregat), zones industrielles de Castellbisbal - Sant Andreu de la Barca, Can Sant Joan (Sant Cugat - Rubí), zones industrielles de Montmeló-Montornès del Vallès-Parets del Vallès, zones industrielles de Cardedeu-Llinars del Vallès, zones industrielles de Mollet del

Centre d'études démographiques (CED) • Centre de recherche en économie internationale (CREI) • Centre de recherche mathématique (CRM) • Centre de régulation génomique (CRG) • Centre technologique de télécommunications de Catalogne (CTTC) • Institut catalan de recherche chimique (ICIQ) • Institut catalan d'archéologie classique (ICAC) • Institut catalan de sciences cardiovasculaires (ICCC) • Institut d'études spatiales de Catalogne (IEEC) • Institut de sciences photoniques (ICFO) • Institut de physique de hautes énergies (IFAE) • Institut de recherche biomédicales August Pi i Sunyer (IDIBAPS) • Institut de recherche et technologie agroalimentaires (IRTA) • Centre international en méthodes numériques en ingénierie (CIMNE) • Centre de vision par ordinateur (CVC) • Centre de recherche écologique et applications forestières (CREAF) • Institut de paléoécologie humaine et évolution sociale (IPHES) • Institut de géomatique (IG) • Centre technologique forestier de Catalogne (CTFC) • Institut catalan de nanotechnologie (ICN) • Institut de recherche biomédicale Barcelone (IRB) • Centre de médecine régénérative de Barcelone (CMRB) • Centre de recherche en épidémiologie environnementale (CREAL) • Institut de bio-ingénierie de Catalogne (IBEC) • Institut catalan de paléontologie (ICP) • Institut de recherche en médecine prédictive et personnalisée du cancer (IMPPC) • Centre international de recherche en ressources côtières (CIIRC) • Centre de recherche en hygiène animale (CRESA) • Centre de recherche en agrogénomique (CRAG) • Centre de recherche en santé internationale de Barcelone (CRESIB).

Vallès - La Llagosta-Martorelles-Sant Fost de Campsentelles, zones industrielles de la Garriga-l'Ametlla-el Figaró, zones industrielles de Vilanova i la Geltrú, la Ville judiciaire de Barcelone-l'Hospitalet et l'Université autonome de Barcelone.

Zones pour lesquelles seront rédigés les plans de mobilité et où ils seront mis en œuvre:

Pedrosa (l'Hospitalet de Llobregat), Viladecavalls, Constantí, Valls, zones industrielles d'El Bages, Sant Celoni, Hospital Arnau de Vilanova (Lleida), Can Brians et zone adjacente (Baix Llobregat - Alt Penedès), Vilafranca del Penedès, Casa Nova (Santa Margarida et Els Monjos), Celrà, Riu Ripoll (Sabadell), Cadesbank (Ripollet), Parc logistique du Penedès, Can Magí (Sant Cugat del Vallès), Font Santa (Sant Joan Despí), Secteur sanitaire de Penitents (Barcelone), Riu Clar (Tarragone), Can Oller (Santa Perpètua de Mogoda), Mas Blau (El Prat de Llobregat), SEAT - Can Amat (Martorell - Abrera), Gavà-Viladecans-Sant Boi de Llobregat, Igualada, Riudellots de la Selva, Francolí (Tarragone), Port Aventura, El Papiol, aéroport de Reus, Vacarisses, Barberà del Vallès, Castellbisbal et zones industrielles Els Frares et Cimalsa de Lleida.

Annexe 4

Résolution 333/VII du Parlement de Catalogne, en vertu de laquelle il est convenu de présenter à la Table du Congrès des députés la proposition de loi de modification de l'article 27.1 du Décret royal législatif 1/1995, du 24 mars, qui approuve le texte refondu de la Loi du statut des travailleurs

Tram. 270-00002/07

Adoption : Séance plénière du Parlement

Séance numéro : 76, 20.12.2005, DSPC-P 65

Publication : BOPC 279

PROPOSITION DE LOI

UNIQUE ARTICLE

Est modifié l'article 27 du texte refondu du Statut des travailleurs, qui désormais est rédigé de la façon suivante :

«1. Le Gouvernement catalan, après consultation des organisations syndicales et des associations patronales les plus représentatives, doit fixer annuellement le salaire minimum interprofessionnel, en tenant compte de :

»a) L'indice des prix à la consommation.

»b) La productivité moyenne nationale atteinte.

»c) L'augmentation de la participation du travail dans le revenu national.

»d) La conjoncture économique générale.

»2. Indépendamment du résultat de l'application des critères établis au paragraphe 1, il ne peut, en aucun cas, fixer une quantité, en termes nets, de moins de 60 % du salaire moyen net de l'État, selon la quantité indiquée dans les mises à jour de l'enquête de conjoncture salariale publiée par l'Institut national des statistiques.

»3. Quand la Charte sociale européenne révisé ses critères de fixation du salaire minimum interprofessionnel, il faut procéder au calcul dudit salaire en tenant compte des nouveaux critères.

»4. Il faut également fixer une révision semestrielle pour examiner si sont exécutées les prévisions sur l'indice des prix à la consommation.

»5. La révision du salaire minimum interprofessionnel ne doit pas affecter la structure ni le montant des salaires professionnels quand, dans leur ensemble et dans le calcul annuel, ils seront plus élevés que le salaire minimum interprofessionnel.

»6. Le salaire minimum interprofessionnel, sur le total de son montant, ne peut être saisi.»

Palais du Parlement, 20 décembre 2005

La quatrième secrétaire

Le président du Parlement

Bet Font i Montanyà

Ernest Benach i Pascual

PARTICIPANTS DANS L'ACCORD STRATÉGIQUE 2008 - 2011

CONSEIL DES INSTITUTIONS

Hble. Sr. Antoni Castells
*Ministre de l'Économie et des Finances
du Gouvernement de la Catalogne*

Hble. Sra. Mar Serna
*Ministre du Travail du Gouvernement
de la Catalogne*

Hble. Sr. Josep Huguet
*Ministre de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise du
Gouvernement de la Catalogne*

Sr. Joan Coscubiela
Secrétaire Général de CCOO

Sr. Joan Rosell
Président de FOMENTO du Travail

Sr. Josep Maria Álvarez
Secrétaire Général de la UGT

Sr. Josep González
Président de PIMEC

Sr. Eusebi Cima
Président de FEPIME Catalunya

COMMISSION DE SUIVI DE L'ACCORD STRATÉGIQUE 2008-2011

Sr. Joan Josep Berbel
Ministère du Travail

Sr. Salvador Alvarez
Ministère du Travail

Sr. Antoni Soy
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Albert Roca
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Joan Carles Gallego
CCOO

Sra. Dolors Llobet
CCOO

Sr. Diego Martínez
UGT

Sra. Eva Granados
UGT

Sr. Joaquim Trigo
FOMENTO

Sr. Javier Ibars
FOMENTO

Sr. Moisès Bonal
PIMEC

Sr. José Hallado
PIMEC

Sr. Salvador Guillermo
FEPIME

Sr. Benet Armengol
FEPIME

Sr. Andreu Morillas
Ministère de l'Économie et des Finances

Sr. Marcel Prunera
Ministère de l'Économie et des Finances

Sr. Xavier Pont
Ministère de l'Économie et des Finances

COORDINATION DE L'ACCORD STRATÉGIQUE 2008-2011

Sr. Andreu Morillas
*Secrétaire de l'Économie
Ministère de l'Économie et des Finances*

Sr. Marcel Prunera
*Directeur Général de Promotion
Économique
Ministère de l'Économie et des Finances*

Sr. Xavier Pont
*Responsable des Initiatives
Économiques
Ministère de l'Économie et des Finances*

Sra. Núria González
*Coordinatrice
Ministère de l'Économie et des Finances*

Sra. Anna Monreal
*Responsable de Coopération
Stratégique Territoriale
Ministère de l'Économie et des Finances*

Sra. Esther Villegas
*Responsable d'Information et
Documentation
Ministère de l'Économie et des Finances*

PARTICIPANTS DANS LES GROUPS DE TRAVAIL

Sr. Jordi Aguasca
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sra. Beatriu Aguer
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

Sr. Enric Agustí
Ministère de la Santé

Sr. Sergi Albarrán
FEPIME

Sr. Enric Aloy
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Salvador Alvarez
Ministère du Travail

Sr. Oriol Amorós
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

Sr. Josep Maria Ayala
Ministère de l'Économie et des Finances

Sr. Joan Badia
Ministère de l'Éducation

Sr. Oriol Balaguer
*Ministère de l'Aménagement du
Territoire et des Travaux Publics*

Sr. Marc Balaguer
Ministère du Travail

Sra. Encarna Baras
Ministère de l'Économie et des Finances

Sr. Joan Barfull
PIMEC

Sr. Joan Barniol
*Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de l'Action Rurale*

Sr. Xavier Becerra
CCOO

Sra. Meritxell Benedi
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

Sr. José Miguel Beneroso
FOMENTO

Sra. Sara Berbel
Ministère du Travail

Sr. Joan Josep Berbel
Ministère du Travail

Sr. Lluís Blancafort
PIMEC

Sr. Raúl Blanco
Ministère de la Présidence

Sr. Moisés Bonal
PIMEC

Sr. Jordi Bosch
Ministère d'État et des Administrations
Publiques

Sra. Alba Cabañas
FOMENTO

Sr. Ignasi Camós
Ministère de la Présidence

Sra. Elisabet Cardoner
Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de l'Action Rurale

Sra. Lluïsa Casals
Ministère de l'Environnement du
Logement

Sr. Narcís Castanyer
Ministère de la Présidence

Sra. Esther Castella
Ministère d'État et des Administrations
Publiques

Sr. Xavier Castella
Consulteur

Sr. Albert Castellanos
Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise

Sra. Elena Cervera
Ministère de la Présidence

Sr. Joan Chavero
Ministère de l'Environnement du
Logement

Sr. Francesc Colomé
Ministère de l'Éducation

Sr. Joan Comella
Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise

Sra. Maria Comellas
Ministère de l'Environnement du
Logement

Sr. Ferran Cerdón
Ministère de la Santé

Sr. Jordi Costa
Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise

Sr Ramon Creixell
Ministère de l'Aménagement du terri-
toire et des Travaux Publiques

Sra. Maria Helena de Felipe
FEPIME

Sra. Maria Luisa de la Puente
Ministère de la Santé

Sr. Fran de la Torre
PIMEC

Sr. Salvador Duarte
UGT

Sr. David Elvira
Ministère de la Santé

Sr. Antonio Enjuanes
Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de l'Action Rurale

Sr. Sebastià Espinet
FEPIME

Sra. Carme Esquirol
Ministère de la Présidence

Sra. Lourdes Esteban
PIMEC

Sr. Joan Esteve
Ministère de l'Économie et des Finances

Sra. Cristina Faciabén
CCOO

Sr. Josep Manuel Fandiño
UGT

Sr. Xavier Farriols
Ministère de l'Éducation

Sr. Xavier Ferràs
Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise

Sr. Joaquim Ferrer
PIMEC

Sr. Josep Ramon Ferrer
Ministère d'État et des Administrations
Publiques

Sr. Manel Ferri
CCOO

Sr. Lluís Fita
FEPIME

Sr. Carles Fradera
Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise

Sr. Miguel Ángel Fraile
FEPIME

Sra. Mireia Franch
Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise

Sr. Josep Francí
Ministère de l'Éducation

Sr. Joan Carles Gallego
CCOO

Sra. Desirée García
Ministère du Travail

Sr. Eugeni García
Ministère de l'Éducation

Sr. David Garrofé
FEPIME

Sra. Cristina Gené
Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté

Sr. Arseni Gibert
Ministère de l'Économie et des Finances

Sr. Jaume Gibert
Ministère de l'Éducation

Sr. Juan Luis Gil
ICASS

Sra. Raquel Gil
UGT

Sr. Iñiqui Gili
Ministère de l'Environnement du
Logement

Sr. Salvador Gómez
Ministère d'État et des Administrations
Publiques

Sra. Núria González
Ministère de l'Économie et des Finances

Sra. Eva Granados UGT	Sr. Carles Martínez CCOO	Sr. Francesc Xavier Padrós Ministère de l'Économie et des Finances
Sr. Joan Guanyabens Ministère de la Santé	Sr. Emili Mas Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publiques	Sra. Montserrat Palet Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise
Sr. Salvador Guillermo FEPIME	Sr. Agustí Maure Ministère de l'Économie et des Finances	Sr. Eduard Pallejà Ministère de l'Environnement du Logement
Sra. Alicia Gutiérrez Ministère du Travail	Sr. Jordi Menéndez Ministère de la Présidence	Sra. Dolors Paniagua Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise
Sr. José Hallado PIMEC	Sr. Narcís Mir Ministère du Travail	Sra. Antonia Pascual CCOO
Sr. Joan Miquel Hernández Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise	Sr. Frederic Monell UGT	Sra. Rosa Pérez Consulteuse
Sr. Ciriaco Hidalgo Ministère de la Présidence	Sra. Núria Montagut Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Action Rurale	Sra. Mercè Pizarro FOMENTO
Sra. Carolina Homar Ministère de l'Action Sociale et de la Citoyenneté	Sr. Josep Montoya UGT	Sr. Antoni Plasencia Ministère de la Santé
Sr. Javier Ibars FOMENTO	Sra. Júlia Montserrat Ministère de l'Action Sociale et de la Citoyenneté	Sr. Xavier Pont Ministère de l'Économie et des Finances
Sra. Anna Jardí UGT	Sra. Maria Mora FOMENTO	Sra. Carme Porta Ministère de l'Action Sociale et de la Citoyenneté
Sr. Daniel Jordà Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise	Sr. Ramon Moreno Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise	Sr. Marcel Prunera Ministère de l'Économie et des Finances
Sr. José Manuel Jurado CCOO	Sr. Joan Moreno UGT	Sra. Cristina Prunyonosa Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise
Sr. Josep Miquel Lacasta CCOO	Sr. Andreu Morillas Ministère de l'Économie et des Finances	Sra. Isabel Puertas Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de l'Action Rurale
Sra. Dolors Llobet CCOO	Sra. Neus Munté UGT	Sra. Àngels Pujols Ministère du Travail
Sra. Rosa Maria López Ministère d'État et des Administrations Publiques	Sr. Manel Nadal Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publiques	Sra. Mireia Ràfols Ministère du Travail
Sr. Joan Majó Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise	Sr. Oriol Nel·lo Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publiques	Sr. Francisco Ramos Ministère du Travail
Sr. Rafael Manzanera Ministère de la Santé	Sr. Joaquim Núñez Ministère de l'Éducation	Sr. Josep Ribas Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise
Sr. Josep Martí Ministère de la Présidence	Sr. Isidre Obregón Ministère d'État et des Administrations Publiques	Sr. Albert Roca Ministère de l'Innovation, des Universités et de l'Entreprise
Sra. Isabel Martínez UGT	Sr. Dionís Oña UGT	

Sr. Miquel Rodríguez
Ministère de la Présidence

Sr. Albert Roig
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Simón Rosado
CCOO

Sr. Manuel Rosillo
FEPIME

Sr. Jordi Rustullet
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

Sra. Marta Sabaté
*Ministère d'État et des Administrations
Publiques*

Sr. Antoni Sáenz
FOMENTO

Sra. Maria Dolores Salgado
*Ministère de Agricultura,
Alimentación y Acción Rural*

Sr. Ghassan Saliba
CCOO

Sr. Josué Sallent
*Ministère d'État et des Administrations
Publiques*

Sr. Guillem Salvans
CCOO

Sra. Pepa Sánchez
UGT

Sra. Fina Sancho
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Francesc Santamaria
UGT

Sr. Eduard Sanz
UGT

Sra. Marta Segura
Ministère de la Santé

Sr. Joan Serra
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

Sr. Llorenç Serrano
CCOO

Sr. Jordi Serret
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sra. Carme Simarro
UGT

Sr. Jaume Sió
*Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de l'Action Rurale*

Sr. Jordi Solé
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Albert Solé
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr Antoni Soy
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Rafael Tatay
FEPIME

Sra Susana Tintoré
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Vicent Tirado
CCOO

Sr. David Tornos
FOMENTO

Sr. Lluís Torrents
UGT

Sr. Joaquim Trigo
FOMENTO

Sra. Maria Dolores Triviño
*Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise*

Sr. Jordi Tudela
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

Sra. Àngels Valls
Ministère du Travail

Sr. Martí Vives
UGT

Sr. Frederic Ximeno
*Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté*

DÉPARTEMENTS ET LIAISONS TECHNIQUES

Ministère de la Présidence
Liaison Technique: Pep Martí

**Ministère de l'Économie et des
Finances**
Liaisons Techniques: Josep M.
Ayala, Encarna Baras, Agustí Maure
Muñoz, Xavier Padrós, Xavier Pont,
Núria González

**Ministère d'État et des
Administrations Publiques**
Liaisons Techniques: Esther Castellà
Valls, Salvador Gómez Pérez

**Ministère de l'Aménagement du
Territoire et des Travaux Publiques**
Liaison Technique: Ramon Creixell

Ministère de l'Éducation
Liaison Technique: Jaume Gibert
Mombú

Ministère de la Santé
Liaison Technique: David Elvira

**Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de l'Action Rurale**
Liaisons Techniques: Núria
Montagut, Maria Dolores Salgado
Ygarza, Isabel Puertas

Ministère du Travail
Liaisons Techniques: Marc Balaguer

**Ministère de l'Innovation, des
Universités et de l'Entreprise**
Liaisons Techniques: Albert
Castellanos, Daniel Jordà Martínez,
Jordi Costa

**Ministère de l'Action Sociale et de la
Citoyenneté**
Liaisons Techniques: Cristina Gené
Alegret, Beatriu Aguer

**Ministère de l'Environnement du
Logement**
Liaison technique: Joan Chavero